



PARC NATUREL
REGIONAL



Parc
Gruyère
Pays-d'Enhaut



CHARTRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL GRUYÈRE PAYS-D'ENHAUT (2022 – 2031)

Groupe de rédaction

Responsables : François Margot, Patrick Rudaz
Collaboratrice : Cindy Ramel

Avec la collaboration de toute l'équipe de la coordination

Version remise aux cantons pour transmission à l'OFEV, 21 juin 2021

SOMMAIRE

1. Préambule.....	4
2. Contrat de Parc.....	5
3. Territoire, analyse de situation.....	10
3.1 Résumé.....	10
3.1.1 Evolution du périmètre.....	10
3.1.2 Principales étapes de la phase opérationnelle échue	10
3.1.3 Résumé de l'orientation stratégique.....	11
3.1.4 Surfaces et populations des communes du Parc et leur regroupement par.....	11
région	
3.1.5 Justification du territoire.....	17
3.1.5.1 Commune de Corbeyrier.....	17
3.1.5.2 Commune de Gruyères.....	22
3.1.5.3 Commune de Jaun.....	27
3.1.5.4 Abländschen, commune de Saanen (canton de Berne).....	32
3.2 Biodiversité et paysage.....	37
3.2.1 Région biogéographique et types de paysages.....	37
3.2.2 Inventaire des géotopes.....	40
3.2.3 Paysages protégés.....	42
3.2.4 Biotopes protégés.....	45
3.2.5 Réserves naturelles et réserves forestières.....	48
3.2.6 Réserves de faune et zones de tranquillité.....	50
3.2.7 Zones de sensibilité de la faune aux dérangements.....	53
3.2.8 Infrastructure écologique, flore et faune.....	54
3.2.9 Voies de communications historiques et patrimoine.....	57
3.2.10 Atteintes graves actuelles ou prévues.....	61
3.2.11 Autoévaluation des valeurs naturelles et paysagères.....	63
3.3 Renforcement du développement économique durable.....	65
3.3.1 Situation socio-économique.....	65
3.3.1.1 Evolution démographique par région du Parc.....	65
3.3.1.2 Secteurs économiques, emplois et pendularité.....	68
3.3.1.3 Tourisme.....	71
3.3.1.4 Agriculture et économie alpestre.....	76
3.3.1.5 Entreprises partenaires du Parc.....	78
3.3.1.6 Commerces de proximité.....	81
3.3.2 Visiteurs.....	82
3.3.3 Dessertes et voies de communication, mobilité et énergie.....	84
3.3.4 Biens et services issus du territoire, valorisés par le Parc.....	86
3.4 Sensibilisation et éducation à l'environnement.....	87
3.5 La recherche (facultatif).....	88
3.6 Gestion, communication, garantie territoriale.....	89
3.6.1 Gestion.....	89
3.6.1.1 Prestation de la gestion du Parc.....	89
3.6.1.2 Participation des acteurs locaux et régionaux.....	89
3.6.1.3 Collaboration avec des partenaires extérieurs au territoire du Parc..	90
3.6.2 Communication.....	91
3.6.3 Garantie territoriale.....	92

4. Analyse force faiblesses, potentiels et risques (SWOT) par mission.. et objectif stratégique du Parc	93
4.1 Mission I : Préservation et valorisation de la nature et du paysage.....	93
4.2 Mission II : Renforcement des activités économiques fondées sur le..... développement durable	100
4.3 Mission III : Sensibilisation et éducation à l'environnement.....	113
4.4 Mission IV : Garantie à long terme.....	116
4.5 Mission V : Recherche.....	125
5. Objectifs stratégiques 2022 – 231.....	127
5.1. Mission I : Préservation et valorisation de la nature et du paysage.....	127
5.2 Mission II : Renforcement des activités économiques fondées sur le..... développement durable	129
5.3 Mission III : Sensibilisation et éducation à l'environnement.....	133
5.4 Mission IV : Garantie à long terme.....	134
5.5 Mission V : Recherche.....	136
6. Conclusion et positionnement.....	137
6.1 Mise en œuvre des objectifs stratégiques.....	137
6.2 Positionnement du Parc.....	138
6.2.1 Positionnement général.....	138
6.2.2 Originalité du Parc.....	139
7. Organe responsable et structure d'organisation du Parc.....	140
7.1 Historique de l'organe responsable.....	140
7.2 Forme juridique.....	140
7.3 Membres.....	140
7.4 Tâches et rôles des différents organes.....	141
7.5 Ancrage et acceptation du Parc.....	144
8. Planification.....	145
9. Contrôle des résultats.....	146

1. Préambule

La présente charte 2022 – 2031 a été rédigée en suivant le manuel ad-hoc de l'OFEV avec quelques adaptations dans sa présentation, mais toutes les informations demandées sont en principe présentes.

Le chapitre 2 (contrat de Parc) présente le contrat type du Parc avec ses communes. Ils ont été acceptés par les conseils communaux vaudois et les assemblées communales fribourgeoises (16 communes) à une large majorité. {voir les résultats détaillés de ces votations dans la demande du canton} Saanen a accepté l'adhésion d'Abländschen par votation populaire le 13 juin dernier.

Le chapitre 3 (territoire, analyse de situation) répond aux questions de l'OFEV sur la description du territoire selon les missions de l'OPARC, *Ordonnance fédérale sur les parcs d'importance nationale*.

Les chapitres 4 (points forts/faibles et potentiels/risques) et 5 (objectifs stratégiques) découlent de la situation du territoire, des résultats de l'évaluation de la charte, des forums participatifs. Ils ont été mis en consultation (du 15 octobre au 15 novembre 2020) auprès des trois cantons (VD, FR, BE), des communes et des membres de l'association. Les diverses remarques émises ont été prises en considération après une acceptation par le conseil du Parc. L'assemblée générale (tenue par courrier et par informatique en novembre 2020) a accepté cette partie prépondérante de la charte 2022 – 2031.

Les autres chapitres (6 à 9) répondent aux questions complémentaires de l'OFEV autour du positionnement du Parc, de son organe responsable, de la planification et du contrôle des résultats.

Conformément aux résultats de l'évaluation de la charte 2012 – 2021 la nouvelle charte s'inscrit dans la continuité de la précédente. La grande nouveauté et le défi de cette charte 2022 – 2031 résident dans l'agrandissement du territoire avec l'arrivée de quatre nouvelles communes dont deux germanophones et l'intégration de la place de tir du Petit Hongrin (le Parc considérant que la forte valeur naturelle et paysagère de ce secteur est avérée et que les conditions nécessaires à la coordination avec la place de tir sont acquises). La présence dans le Parc d'une commune germanophone (Jaun est la seule commune alémanique de la Gruyère) et d'un village de Saanen, même si avec leur accord le Parc demeurera francophone, implique une ouverture vers l'allemand. Divers documents officiels (statuts, contrat de commune, etc.) ont été traduits. La communication du Parc (*Parc'info*, *Objectif Parc*) en tient aussi compte publiant des articles en allemand. La gestion du Parc en résulte complexe avec 17 communes de trois cantons et avec deux langues.

Les objectifs stratégiques ont été regroupés et adaptés. Ils sont maintenant déclinés aussi dans les missions impliquant la garantie territoriale, la communication et la gestion assurant ainsi la continuité dans l'évolution et la prise en compte des recommandations émises lors de l'évaluation de la charte 2012 – 2021. Un objectif transversal a été ajouté : la prise en compte de l'urgence climatique.

Dans 10 ans, il faudra à nouveau évaluer la charte du Parc et les indicateurs en seront la base. {voir chapitre 5, pages 128-137} Il a été décidé de simplifier les indicateurs tant dans leur nombre que dans leur rédaction.

Les cantons doivent formuler leur avis (résultat du contrôle du dossier de demande) soit directement dans la charte, soit sous forme de courrier séparé. Cette requête est présentée dans un courrier séparé joint au présent dossier lors du dépôt par le canton de Vaud auprès de l'OFEV.

2. Contrat de Parc

Pour obtenir le renouvellement du label *Parc naturel régional* pour la période 2022-2031, le Parc doit à nouveau témoigner d'une volonté démocratique des communes impliquées dans son processus. Cette étape signifie la signature d'un contrat liant les communes du Parc et l'association *Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut*. Ces contrats ont été acceptés par les conseils communaux vaudois et les assemblées communales fribourgeoises, soit 16 communes, d'octobre à décembre 2020. Ils ont aussi été acceptés par l'Assemblée générale du parc tenue en novembre 2020. La commune de Saanen (pour Abländschen) doit encore se prononcer en juin 2021.

Ces contrats de parcs définissent implicitement l'extension du périmètre du Parc pour la charte 2022-2031.

Contrat de parc type 2022-2031

La commune de xxx

et

**l'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut,
Place du Village 6, 1660 Château-d'Œx,**

vu la LPN (Loi sur la protection de la nature), l'Ordonnance fédérale sur les parcs d'importance nationale (OParcs) et les statuts de l'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut

conviennent de ce qui suit :

Article 1 : Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut

¹ Le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut est depuis le premier janvier 2012 un parc naturel régional d'importance nationale au sens des articles 23e ss de la LPN et 25 ss de l'OParcs.

² La demande de renouvellement du label « parc naturel régional d'importance nationale » sera déposée en 2021. Ce label aura une validité de 10 ans.

³ Le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut est formé par le territoire des communes signataires, tel que défini pour chaque commune dans l'article 1 bis.

⁴ La carte synoptique du Parc et la liste des communes signataires figurent dans l'annexe 1.

Article 1 bis : intégration au périmètre du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut

Le territoire de la commune est *totalement intégré / partiellement intégré* dans le périmètre du Parc, (*dans le cas d'une intégration partielle : selon périmètre reporté sur la carte au 1 : 25'000 en annexe à ce contrat*).

Article 2 : buts et positionnement de l'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut

¹ Dans le cadre des législations fédérale et cantonales, l'association a pour buts la création et la gestion d'un Parc naturel régional, afin de favoriser l'essor économique et social des communes membre dans le respect d'un développement durable.

² Espace à vivre : le Parc vise à préserver la vitalité du tissu social et la qualité de vie de ses habitants. Cela implique un soutien à l'économie régionale par le renforcement des chaînes de valeurs ajoutées (circuits régionaux) et l'augmentation des effets induits au sein de la région. Il promeut notamment l'exploitation durable des ressources locales (eaux, forêts, terres agricoles et alpestres, énergies renouvelables, etc.), la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, paysager (biotopes, faune et flore, paysages ruraux, naturels ou proches de l'état naturel), et culturel (bâtiments, sites et ensembles construits, voies de communication historiques, traditions et savoir-faire) ainsi que les collaborations intercommunales et intercantionales.

³ Espace à partager : le Parc vise à faire partager ses valeurs culturelles et paysagères. Ainsi, il entend contribuer notamment à la diversité de l'offre touristique, au renforcement du marketing régional et à la promotion des produits locaux (agriculture, bois, artisanat, tourisme et autres services), à la qualité des prestations et des projets (promotion et octroi de labels), à la découverte et au contact direct de la nature, du paysage et de la culture, ainsi qu'au rayonnement de l'identité régionale.

⁴ L'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut développera ses activités sur l'ensemble du périmètre selon les missions et objectifs stratégiques suivants :

1	Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage
	Valoriser, préserver et développer la qualité du paysage, des patrimoines construits et des traditions vivantes
	Valoriser, préserver et développer une biodiversité résiliente et de qualité
2	Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable
	Promouvoir une agriculture familiale, économiquement viable, écologiquement durable et garante d'un paysage ouvert et diversifié
	Diversifier et renforcer l'offre touristique durable
	Valoriser les différentes fonctions de la forêt ; renforcer la filière régionale du bois et sa durabilité
	Développer et promouvoir les produits spécifiques et les entreprises partenaires du Parc
	Promouvoir des politiques énergétiques durables
	Promouvoir des politiques de mobilité durables
3	Sensibilisation du public et éducation à l'environnement
	Sensibiliser le public et les écoliers au développement durable et à la qualité des patrimoines naturels et culturels du Parc
4	Garantie à long terme
	Donner de la visibilité au Parc et favoriser son appropriation par les acteurs locaux
	Promouvoir les missions du Parc dans l'organisation du territoire
	Garantir une gestion efficace, participative et transparente du Parc, impliquant la responsabilité stratégique des communes
	Prendre en compte l'urgence climatique (objectif transversal)

⁵ Le plan de gestion à 10 ans du Parc (2022-2031) définit les stratégies préconisées pour l'atteinte des objectifs, et leurs indicateurs. Toute modification du plan de gestion à 10 ans nécessite l'accord de tous les signataires ainsi que des trois cantons et de la Confédération. Les activités et projets du Parc sont décrits de manière détaillée dans les plans de gestion de 4 ou 5 ans. Le plan de gestion 2020-2024 s'inscrit dans la Charte 2012-2021 et dans la Charte 2022-2031 (*pour les communes vaudoises cette dernière phrase, purement informative, est incluse dans le préavis*).

⁶ L'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut tient compte des objectifs mentionnés ci-dessus dans l'ensemble de ses activités.

⁷ La commune signataire tient compte des objectifs mentionnés ci-dessus dans l'ensemble de ses activités pour le territoire tel que défini dans l'article 1. bis.

⁸ *Uniquement pour les communes de Château-d'Œx, Corbeyrier, Ormont-Dessous et Villeneuve* : Toutes les infrastructures militaires existantes de la place de tir de l'Hongrin bénéficient d'une garantie de l'état existant. Leur exploitation et leur développement peuvent se poursuivre en fonction des besoins de l'instruction de la troupe et conformément au plan sectoriel militaire. Les activités du parc dans le périmètre de la place doivent toujours être harmonisées avec l'utilisation militaire du site. Les mesures en faveur de la nature et de l'environnement devront y être coordonnées avec les représentants locaux du DDPS et les entités qui dirigent le programme Nature-Paysage-Armée du DDPS.

Article 3 : organe responsable et mise en œuvre

¹ L'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut est l'organe responsable de la création et de la gestion du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut. Il s'agit d'une association au sens des articles 60 ss CC, reconnue d'intérêt public.

² La commune signataire est membre de l'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut. Conformément à ses statuts, l'association garantit aux communes signataires une représentation et un pouvoir de décision prépondérant.

³ L'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut mène ses activités conformément à sa charte (contrats de parc et plans de gestion).

⁴ L'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut élabore ses plans de gestion selon un principe participatif, les met en consultation auprès des autorités exécutives des communes signataires et des cantons, et les soumet à l'approbation de son assemblée générale.

⁵ L'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut conclut des contrats de prestations avec les trois cantons concernés (Vaud, Fribourg et Berne) pour la mise en œuvre des plans de gestion. Elle est la seule répondante auprès des cantons.

Article 4 : financement

¹ La commune signataire s'engage à verser à l'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut une contribution annuelle destinée à la mise en œuvre des activités du Parc.

² Pour 2020 la contribution communale annuelle de la commune de xxx est de CHF yyy. Pour les années suivantes la contribution sera actualisée en fonction de l'évolution de la population, sur la base des critères énoncés à l'alinéa 3.

³ La contribution communale annuelle est de CHF 8.00 par équivalent habitant. Les équivalents habitants (EqH) sont calculés en fonction de la population communale *domiciliée dans le périmètre du parc* (au 1^{er} janvier de l'année précédente), augmentée en fonction de l'importance touristique de la commune selon quatre catégories : destination touristique d'importance nationale (plus 4'000 EqH), centre touristique régional (plus 1'000 EqH), station touristique (plus 300 EqH), commune d'importance touristique modérée (sans supplément touristique). La commune de xxx est considérée comme yxy.

Un ratio de 10% est appliqué aux communes partiellement intégrées dont moins de 10% de la population est domiciliée dans le périmètre du parc au moment de l'approbation du contrat de parc.

Un montant minimal est fixé à CHF 2'000.00 par an.

⁴ La commune signataire peut en outre participer financièrement à des projets spécifiques du Parc par des contributions en nature ou en espèces.

Article 5 : modification du contrat de parc

¹ Dès son entrée en vigueur, le contrat de parc ne peut être modifié que dans les limites des exigences de l'Oparks.

² La modification du contrat de parc est du ressort de l'assemblée générale de l'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut. Elle doit être approuvée par l'ensemble des communes signataires.

Article 6 : résiliation du contrat de parc

Le contrat de parc ne peut pas être résilié, ni par les communes signataires ni par l'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, avant le terme de la période de validité du label « parc naturel régional d'importance nationale ».

Article 7 : abrogation du contrat de parc

¹ Le contrat de parc peut être abrogé dans les seuls cas suivants :

- a) si le label « parc naturel régional d'importance nationale » n'est pas accordé ou était retiré par la Confédération.
- b) si les soutiens financiers de la Confédération et/ou des cantons devenaient trop faibles pour rendre réalistes les activités prévues.

² La décision d'abroger le contrat de parc doit être prise par l'assemblée générale de l'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut et par l'ensemble des communes signataires.

Article 8 : clauses particulières en cas de fusion de communes

¹ En cas de fusion entre des communes signataires, le contrat de parc reste valable jusqu'au terme prévu.

² En cas de fusion d'une commune signataire avec une commune non-signataire, les engagements pris restent limités au territoire (tel que défini dans l'article 1.bis) de la commune signataire à l'entrée en vigueur du contrat de Parc.

Article 9 : entrée en vigueur et renouvellement du contrat de parc

¹ Le contrat de Parc entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022, après sa ratification par les organes délibérants des communes signataires et par l'assemblée générale de l'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut.

² Le contrat de Parc reste en vigueur jusqu'à la fin de la période de validité du label « parc naturel régional d'importance nationale ».

³ Avant l'expiration du contrat de Parc, les signataires chercheront à prolonger le label pour une période de dix ans et à reconduire ce contrat de Parc.

Le présent contrat a été adopté par la Municipalité / le Conseil communal de xxx dans sa séance du yyy.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE / DU CONSEIL COMMUNAL
Le/La Syndique Le/La Secrétaire

Il a été approuvé par le Conseil communal / l'Assemblée communale dans sa séance du xxx

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL / DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
Le/La Président.e/Syndic Le/La Secrétaire

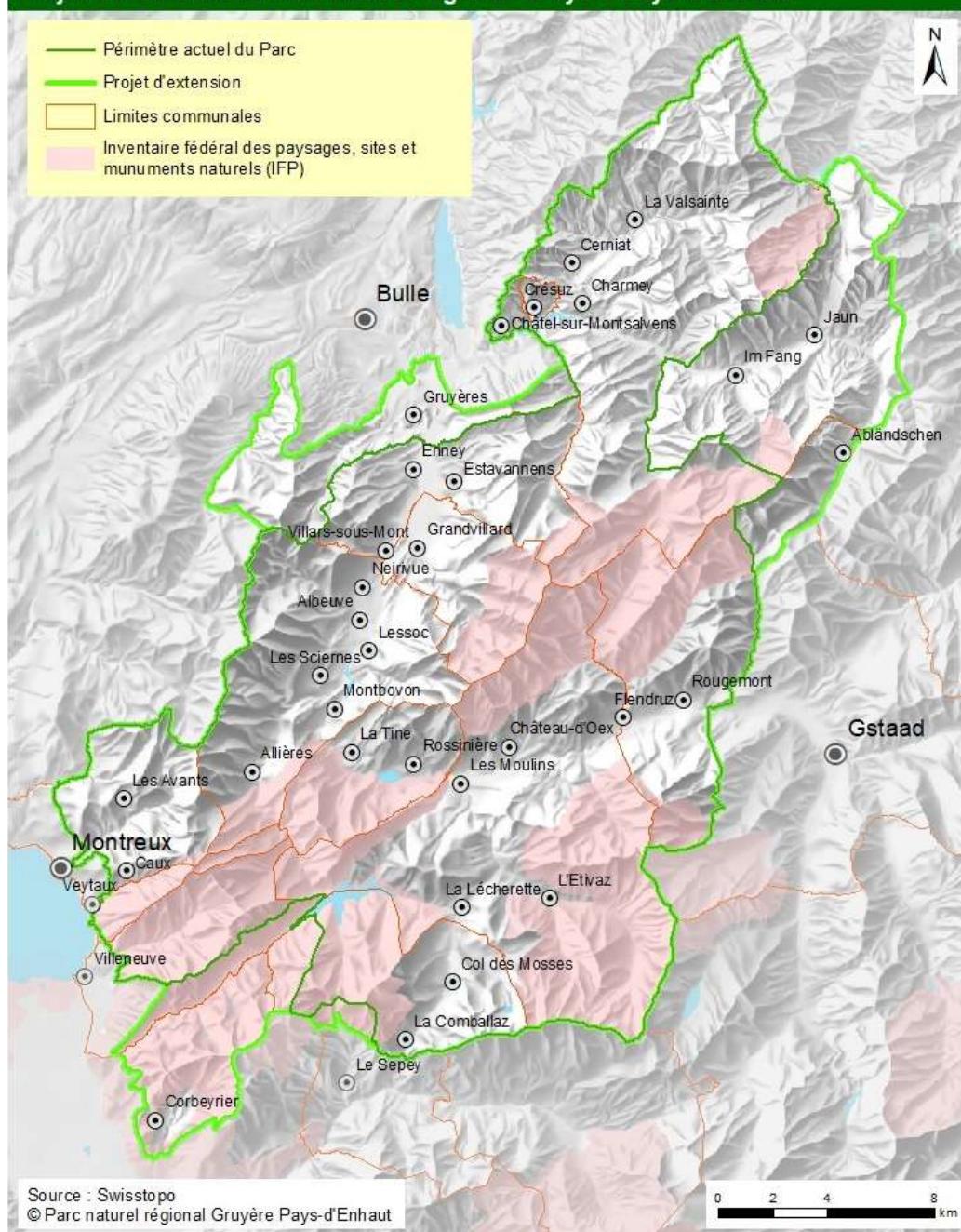
Le présent contrat a été adopté lors de l'assemblée générale du Parc le 19 novembre 2020.

AU NOM DU PARC NATUREL REGIONAL
Le Président Le Vice-président

Philippe Randin Vincent Grangier

Annexe 1 : Carte synoptique du Parc et liste des communes signataires

Projet d'extension du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut



Canton de Vaud

Château-d'Œx
Rossinière

Corbeyrier
Rougemont

Montreux
Veytaux

Ormont-Dessous
Villeneuve

Canton de Fribourg

Bas-Intyamon
Gruyères

Châtel-sur-Montsalvens
Haut Intyamon

Crésuz
Jaun

Grandvillard
Val de Charmey

Canton de Berne

Saanen

Voir en annexe le volume des contrats signés de toutes les communes

3. Territoire, analyse de situation

3.1. Résumé

3.1.1 Evolution du périmètre

Un périmètre d'intention a été défini dans la charte actuellement en vigueur (2012-2021). Ce périmètre comprend les 17 communes qui ont initialement été invitées à intégrer le projet du Parc. Parmi ces dernières, 14 ont accepté le contrat de parc (13 communes actuellement membre du Parc suite à la fusion de Cerniat et Charmey) : Val-de-Charmey, Crésuz, Châtel-sur-Montsalvens, Bas-Intyamont, Grandvillard, Haut-Intyamont, Rossinière, Château-d'Œx, Rougemont, Ormont-Dessous, Montreux, Veytaux, Villeneuve. Les trois communes ne s'étant pas intégrées sont Jaun, Broc et Gruyères.

Pour la charte 2022-2031, le conseil du Parc a décidé de ne plus définir de périmètre d'intention. Le conseil a donc contacté ces trois communes afin qu'elles se déterminent. Les conseils communaux de Gruyères et Jaun ont demandé leur adhésion au Parc et leurs assemblées communales ont approuvés le contrat de Parc entre octobre et décembre 2020.

Le village d'Abländschen fait partie intégrante de la fonctionnalité sociale et économique de cette vallée, mais se situe sur la commune de Saanen (canton de Berne). Son intégration offre au Parc un atout paysager majeur avec la présence de l'ensemble du massif des Gastlosen. Le conseil communal de Saanen s'est prononcé pour cette intégration après avoir entendu les habitants d'Abländschen et la population a accepté le contrat de Parc en votation populaire le 13 juin dernier.

La commune de Corbeyrier a contacté le Parc, la Municipalité a confirmé son intérêt d'adhérer au Parc. Le découpage actuel du territoire sud du Parc est le résultat de discussions autour de la place de tir de l'Hongrin qui n'avait été incluse que partiellement sur les communes de Villeneuve et Ormont-Dessous. Le conseil communal de Corbeyrier a accepté le contrat de Parc en décembre 2020, de même que les deux communes précitées ont signé les nouveaux contrats de parcs avec une légère extension du périmètre dans l'*IFP Corjon Tour d'Ai* (et par conséquent l'intégration complète de la place de tir du Petit Hongrin). L'OFEV doit encore assurer la coordination avec l'*Office fédéral du développement territorial (ODT)* et le *DDPS* concernant cette extension sud du périmètre du Parc permettant l'inclusion de la commune de Corbeyrier.

Depuis 2019 les communes de Corbeyrier, Gruyères, Jaun et Saanen font partie de l'association et sont représentées au conseil du Parc. Les projets du plan de gestion 2020-2024 incluent ces communes en tant que communes candidates.

3.1.2 Principales étapes de la phase opérationnelle échue

L'évaluation de la charte 2012-2021 demandée par l'OFEV constitue la base de la rédaction de la charte 2022-2031. Elle a été réalisée durant l'hiver 2019-2020. Afin d'évaluer dans quelle mesure les 13 objectifs stratégiques du Parc tels que définis en début de phase opérationnelle (2012) ont pu être atteints et quels ont été les effets des activités correspondantes, une évaluation des effets visés à 10 ans (58 au total) a été effectuée. Une méthode d'évaluation participative a été appliquée, dans laquelle toutes les communes, les collaborateurs du Parc ainsi que des personnes ressources et d'autres informateurs ont été appelés à participer.

Le rapport d'évaluation a été mis en consultation auprès des cantons, des communes, des partenaires et membres du Parc avant l'approbation formelle de sa version finale en avril 2020. Ses recommandations stratégiques orientent la rédaction du plan de gestion à 10 ans. Le rapport d'évaluation comprend déjà la reformulation des objectifs stratégiques 2022-2031.

Le rapport d'évaluation et ses annexes constituent une somme d'informations considérable et résument les principales étapes de la phase opérationnelle échue. Des informations complémentaires figurent dans les plans de gestion à 4 ou 5 ans. La phase opérationnelle 2012-2015 est analysée dans le plan de gestion à 4 ans 2016-2019, alors que celle de 2016-2019 l'est dans le plan de gestion à 5 ans 2020-2024. Ils peuvent être consultés avec l'évaluation de la charte sur le site du Parc (<https://www.gruyerepaysdenhaut.ch/lien/87-publications/201-documents-officiels>).

3.1.3 Résumé de l'orientation stratégique

Tout part donc des *SWOTS* (une estimation forces – faiblesses / potentiels et risques) déductibles de l'évaluation de la charte 2012-2021 et des recommandations stratégiques qui concluent cette dernière. Les forces et les faiblesses sont celles du Parc. Les potentiels et les risques concernent des effets non maîtrisables par le Parc. {voir chapitre 4, pages 94-127} Cela aboutit à et à la reformulation des objectifs stratégiques (déjà adoptés par le conseil et les communes dans le rapport d'évaluation en avril 2020). Une première version du plan de gestion à 10 ans, 2022-2031 a été mise en consultation auprès des communes et des cantons en automne 2020. Suite à cette consultation, les *SWOTS* ont été complétés par les enjeux et domaines d'action prioritaires pour chaque objectif stratégique, et certains indicateurs ont été précisés.

La version finale du plan de gestion à 10 ans 2022-2031 a été adoptée par les communes et l'assemblée du Parc en décembre 2020. Organisé des *SWOT*, enjeux et domaines d'action prioritaires aux indicateurs, en passant par les objectifs et stratégies le plan de gestion à 10 ans regroupe les divers éléments nécessaires à un tel plan selon les critères de l'OFEV. {voir chapitre 5 pages 128-137} La liste des objectifs stratégiques figure dans les contrats de Parc. {voir en page 6}

3.1.4 Surfaces et populations des communes du Parc et leur regroupement par région

Avec l'extension sur les nouvelles communes de Saanen (partielle), Jaun, Gruyères et Corbeyrier, ainsi que l'extension du périmètre sud sur les communes de Villeneuve et Ormont-Dessous (partielles) la superficie du Parc passe de 502 km² à 632 km² soit une augmentation de la superficie de 26%. Toutes les données de surface présentées dans l'analyse de situation intègrent totalement l'extension sud du Parc, y compris la place de tir du Petit Hongrin, bien que la question de cette intégration soit encore en cours de discussion entre le canton de Vaud et la Confédération.

L'argumentaire pour les trois extensions prévues du Parc (partie supérieure de la vallée de la Jogne, Gruyères et Corbeyrier) a été présenté dans le *Plan de gestion 2020-2024* adopté par toutes les parties concernées. Il est développé dans les chapitres 3.1.5.1 à 3.1.5.3 consacrés à la présentation des nouvelles communes.

Caractéristiques du Parc : surfaces et populations {voir carte page 16}

A cheval entre les Alpes du Nord et le Préalpes le territoire du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut est réparti de manière relativement équilibrée entre les cantons de Fribourg (50%) et Vaud (48%), avec une petite incursion bernoise (2%) pour la partie supérieure de la vallée de la Jogne.

Surface des communes du Parc, par région						
Région	Commune	Superficie dans le Parc [ha]	% du Parc	Superficie totale [ha]	% dans le Parc	Altitude [m] min/max/moyen
Vallée de la Jogne	Val-de-Charmey	11 211	18%	11 211	100%	801 / 2389 / 1475
	Châtel-sur-Montsalvens	200	0.3%	200	100%	709 / 1369 / 1062
	Crésuz	189	0.3%	189	100%	801 / 1379 / 1072
	Jaun	5 521	9%	5 521	100%	938 / 1465 / 2235
	Abländschen (Saanen)	1 068	2%	12 010	9%	1170 / 2236 / ---
	TOTAL	18 189	29%	29 131	62%	
Gruyères et Intyamou	Bas-Intyamou	3 326	5%	3 326	100%	706 / 2170 / 1150
	Grandvillard	2 433	4%	2 433	100%	712 / 2389 / 1427
	Haut-Intyamou	6 032	10%	6 032	100%	730 / 2120 / 1289
	Gruyères	2 848	5%	2 848	100%	690 / 2002 / ---
	TOTAL	14 639	23%	14 639	100%	
Pays-d'Enhaut	Château-d'Œx	11 372	18%	11 372	100%	870 / 2548 / 1489
	Rossinière	2 335	4%	2 335	100%	791 / 2069 / 1275
	Rougemont	4 855	8%	4 855	100%	943 / 2458 / 1503
	Ormont-Dessous	3 949	6%	6 402	62%	1190 / 2478 / 1498
	TOTAL	22 511	36%	24 964	90%	
Versant lémanique du Parc	Montreux	2 563	4%	3 341	77%	400 / 2015 / (1195)
	Veytaux	641	1%	677	95%	374 / 2041 / (1191)
	Villeneuve	2 474	4%	3 198	77%	460 / 2038 / (1233)
	Corbeyrier	2 200	3%	2 200	100%	490 / 2300 / ---
	TOTAL	7 878	12%	9 416	84%	
Total des communes du Parc		63 217	100%	78 150	81%	374 / 2548 / ---

Avec ses 17'000 habitants (2020) l'ensemble du Parc se caractérise par une faible densité de population : 27 habitants au km² avec des variations allant de 4 habitants au km² (Abländschen) à 211 habitants au km² (Crésuz).

Le Parc compte un peu moins de 17'000 habitants en 2020. L'extension du périmètre du Parc concerne 3'330 habitants soit une augmentation de 20%. La répartition démographique des communes change en faveur des communes fribourgeoises (60%) par rapport aux vaudoises (40%), la population d'Abländschen (BE) étant très peu nombreuse. Si on considère la population totale des communes cette proportion est sensiblement différente : VD 69%, FR 18% et BE 13%.

Population des communes du Parc, par région, 2020

Région	Commune	Population dans le Parc	% du Parc	Population totale	% dans le Parc
Vallée de la Jagne	Val-de-Charney	2 550	15%	2 550	100%
	Châtel-sur-Montsalvens	295	2%	295	100%
	Crésuz	398	2%	398	100%
	Jaun	643	4%	643	100%
	Abländschen (Saanen)	39	0.2%	7 313	0.5%
	TOTAL	3 925	23%	11 199	35%
Gruyères et Intyamon	Bas-Intyamon	1 549	9%	1 549	100%
	Grandvillard	847	5%	847	100%
	Haut-Intyamon	1 559	9%	1 559	100%
	Gruyères	2 212	13%	2 212	100%
	TOTAL	6 167	37%	6 167	100%
Pays-d'Enhaut	Château-d'Œx	3 468	21%	3 468	100%
	Rossinière	548	3%	548	100%
	Rougemont	858	5%	858	100%
	Ormont-Dessous	370	2%	1 121	33%
	TOTAL	5 244	31%	5 995	87%
Versant lémanique du Parc	Montreux	970	6%	26 065	4%
	Veytaux	119	1%	922	13%
	Villeneuve	29	0.2%	5 772	0.5%
	Corbeyrier	437	3%	437	100%
	TOTAL	1 555	9%	33 196	5%
Total des communes du Parc		16 891	100%	56 557	30%

Le Parc intègre de vastes espaces d'habitat dispersé et plus de 40 villages et hameaux, avec seulement deux centres régionaux de plus de 1'500 habitants : Château-d'Œx et Charmey. La vie économique, sociale et culturelle des habitants du Parc est par conséquent intégrée dans des espaces régionaux plus grands, organisés principalement autour des districts et centres régionaux.

Organisations régionales principales	Fonctions et centre principal (hors Parc)	Communes concernées
District de la Gruyère Association régionale de la Gruyère, ARG La Gruyère Tourisme	Organisation politico-administrative du canton de Fribourg Organisation intercommunale de développement régional, plan directeur régional Organisme touristique régional <i>Bulle, 24'500 habitants, centre de l'agglomération de Bulle</i> Projet de fusion des communes à l'échelle du district	Gruyères, Bas Intyamon, Haut Intyamon, Grandvillard Châtel sur Montsalvens, Crésuz, Val de Charmey, Jaun
District Riviera Pays-d'Enhaut	Organisation politico-administrative du canton de Vaud <i>Vevey, 19'800 habitants, et Montreux, 26'100 habitants, centres de l'agglomération Riviera Veveyse Haut-Lac (Rivelac)</i>	Montreux, Veytaux, Rossinière, Château-d'Œx, Rougemont
District d'Aigle Aigle Région	Organisation politico-administrative du canton de Vaud Organisation régionale de développement et de promotion économique <i>Aigle, 10'500 habitants, centre de l'agglomération du Chablais</i>	Villeneuve, Corbeyrier, Ormont-Dessous
Arrondissement administratif Préfecture Obersimmental - Saanen Gstaad Tourismus Bergregion Obersimmental Saanenland	Organisation politico-administrative du canton de Berne Organisme touristique régional Organisme de développement régional <i>Gstaad - Saanen, centre régional de 5'000 habitants (3'100 et 2'000)</i>	Saanen (Abländschen)
Pays-d'Enhaut Région, Economie et Tourisme	Organisation régionale de développement et de promotion économique et organisme touristique régional. Le Pays-d'Enhaut est un cercle électoral du district Riviera Pays-d'Enhaut. C'est à ce niveau que se sont développées de nombreuses structures intercommunales. Les organisations intercommunales et services régionaux dépassant le cadre du Pays-d'Enhaut sont organisées du côté du district Riviera-Pays-d'Enhaut ou à l'échelle de l'Est vaudois (regroupant les districts d'Aigle et Riviera Pays-d'Enhaut) ou à échelle ad hoc (<i>Association touristique des alpes vaudoises</i>)	Rossinière, Château-d'Œx, Rougemont
Promove	Organisation régionale de développement et de promotion économique de la région Riviera Lavaux	Montreux, Veytaux
Association touristique Aigle Leysin Les Mosses	Organisme touristique régional	Ormont-Dessous

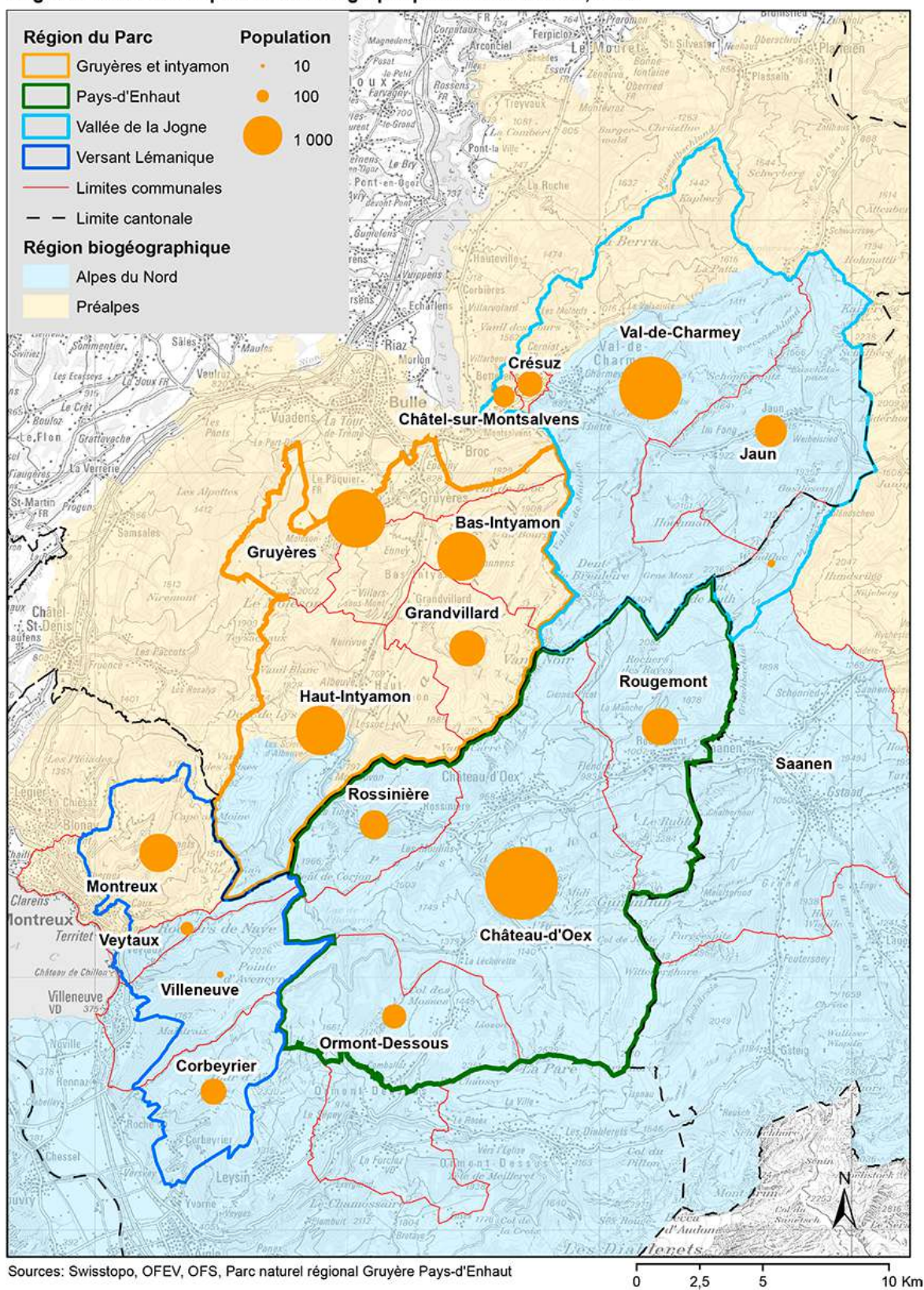
Dans ce paysage intercommunal et organisationnel multiple et complexe le découpage du Parc en 4 régions a fait ses preuves. Il permet d'assurer une représentativité au niveau des divers organes du Parc (à commencer par le comité) comme dans les relais de communications ou l'organisation opérationnelle de projets.

Avec l'extension du Parc les 4 régions sont adaptées de la manière suivante :

Régions du Parc	Communes	% surface du Parc	% population du Parc (2020)
Gruyères et Intyamon	Bas Intyamon, Grandvillard, Gruyères, Haut Intyamon	23%	37%
Pays-d'Enhaut	Château-d'Œx, Ormont-Dessous (Les Mosses), Rossinière, Rougemont	36%	31%
Vallée de la Jogne	Châtel sur Montsalvens, Crésuz, Jaun, Saanen (Abländschen), Val de Charmey,	29%	23%
Versant lémanique	Corbeyrier, Montreux, Veytaux, Villeneuve	12%	9%

Les régions du Parc sont définies dans les statuts de l'association du Parc (avec notamment une incidence sur la composition du conseil). L'adaptation des statuts est prévue en 2022, après l'octroi du label pour la période 2022-2031.

Régions du Parc et importance démographique des communes, 2020



3.1.5 Justification du territoire

3.1.5.1 Commune de Corbeyrier

Superficie : 2195 ha

Habitants au 31.12.2019 : 437

Actifs domiciliés dans la commune (2018) : 147, dont 25% travaillent dans la commune

Emplois (2018) : 85 dont 5 secteur primaire, 6 secteur secondaire, 74 secteur tertiaire

Liens avec le Parc

Demande spontanée d'intégration dans le Parc adressée par la Municipalité de Corbeyrier en 2017.

Intégration comme commune candidate acceptée par le conseil communal et par l'assemblée du Parc en 2018.

Participation de la commune au conseil et aux projets du Parc dès 2019.

Implication active en rapport aux objectifs et projets du Parc, en particulier dans les domaines suivants :

- Trames vertes, projet verger (cours de taille, contrats de plantations).
- Filière bois (forum des forestiers, scierie communale/groupement forestier, bois énergie, groupe bois de lune).
- Energie (commune initiatrice du projet *group it* pour les installations photovoltaïques sur les toits, projet paysage nocturne, cité de l'énergie, participation au projet *Communautés Energétiques* pour la *VALorisation Locale des Energies Renouvelables*).
- Ecoles (participation au projet école).
- Education plein air et éducation à la durabilité (partenariat avec *AlpLab* – cabane de Luan comme centre de compétence du Parc sur l'éducation par la nature et la montagne).
- Réflexion de la Municipalité de Corbeyrier en faveur de la mise en place d'une zone de mobilité douce sur la place de tir (afin notamment d'éviter le transit motorisé entre Corbeyrier et la Lécherette en période d'ouverture de la place).

Le 20 décembre 2020, le conseil communal de Corbeyrier a accepté le contrat de parc 2022-2031 sans opposition (26 pour, 1 abstention).

Description des différents types de paysages

Altitude allant de 500m (L'Ovaille) à 2205m (Chaux-de-Mont). Le bas de la commune est marqué par la présence de vigne, le reste faisant partie du paysage montagnard calcaire des Alpes septentrionales composé d'une mosaïque de forêts et de pâturages (typologie des paysages de suisse, OFEV 2011).

Presque 90% du territoire communal est inclus dans l'*IFP 1515 Tour d'Aï – Dent de Corjon*. A l'exception du paysage viticole, présent marginalement à Corbeyrier, toutes les caractéristiques justifiant l'importance nationale de cet *IFP* se retrouvent sur le territoire de la commune de Corbeyrier et les extensions du périmètre du Parc induites sur Ormont-Dessous et Villeneuve (ces extensions étant totalement incluses dans l'*IFP*) :

- 1.1 Vaste paysage montagneux avec succession remarquable de plis déversés et chevauchants caractéristiques.
- 1.2 Longue arête rocheuse ceinturée d'imposantes falaises.
- 1.3 Relief très accidenté, organisé en compartiments paysagers encaissés et sauvages avec lacs de montagne.
- 1.4 Grands versants forestiers avec groupements végétaux rares.
- 1.5 Grande diversité de milieux naturels de l'étage collinéen à l'étage alpin.
- 1.6 Mosaïque de pâturages et pelouses sèches d'altitude, éboulis, lapiaz et parois rocheuses, milieux naturels d'altitude abritant une faune et une flore alpines rares.
- 1.7 Zone-refuge pour la faune forestière.
- 1.8 Patrimoine construit traditionnel avec notamment des chalets d'alpage bien conservés et intégrés dans le paysage.

Outre la prolongation logique du Parc le long des monuments géologiques caractéristiques de cet *IFP*, au nord de la crête Tour de Famelon – Chaux de Mont, et l'intégration du cirque de Luan (voir ci-dessous), la commune de Corbeyrier permet de compléter les vallons forestiers de l'Hongrin, de la Veraye, de la Tinière, avec celui de l'Eau Froide, représentant exemplaire et totalement préservé (réserve forestière) des compartiments paysagers encaissés et sauvages débouchant sur la Sarine et le Léman.

Le paysage de la commune est fortement marqué par l'éboulement de 1584 qui s'étend de Luan au Village d'Yvorne, géotope d'importance cantonale et à l'origine d'une forêt sur éboulis très particulière (forêt de Luan, cf. *Réserve de l'Orville* ci-dessous)

Depuis 1873, le paysage bâti est influencé par l'essor du tourisme de montagne et la construction d'hôtels. Les habitats sont distribués sur le village de Corbeyrier ainsi que sur trois hameaux : Vers-Cort, Boveau et Luan. (Source : IBNL)

La moitié nord de la commune est incluse dans le périmètre de la place de tir du Petit Hongrin, qui marque le paysage du bassin de l'Hongrin entre La Lécherette, le barrage de l'Hongrin et la séparation des eaux avec l'Eau froide : grand paysage préalpin proche de l'état naturel, avec exploitation du secteur primaire limitée à quelques alpages, marqué par la route militaire (nombreux ouvrages) et les places d'exercice de l'artillerie (limitées dans l'espace) comme par sa grande tranquillité en dehors des activités militaires (absence d'aménagements et activités touristiques).

Analyse de situation des valeurs naturelles et paysagères

Résultats de l'autoévaluation des valeurs naturelles et paysagères (IBNL, 2019)

{voir volume annexes, tableau complet IBNL 2019}



L'IBLN ne tient pas compte des projets de réserves forestières (ni de l'intégration de celle de la vallée de l'Eau froide sur la commune de Villeneuve, consécutive à l'élargissement du périmètre du Parc sur Corbeyrier). Il ne permet pas non plus de valoriser l'intégration de vastes espaces préservés des activités de loisirs, comme c'est le cas avec l'intégration de la place de tir et de la vallée de l'Eau froide.

➤ Flore et faune : biocénoses et espèces rares / particulières, espèces figurant sur la liste des espèces prioritaires au niveau national et sur les listes rouges

Liste des espèces et des milieux prioritaires au niveau national, observations entre 2015 et 2020 :

- 18 espèces de priorité 1, très hautement prioritaire au niveau national. Parmi celles-ci, 13 espèces d'oiseaux, 4 chauves-souris et un autre mammifère.
- 13 espèces de priorité 2, hautement prioritaire au niveau national. Dont 9 espèces d'oiseaux, 1 coléoptère, 1 plante, 1 libellule et 1 reptile.

Groupe	Nom scientifique	Nom français	Priorité Suisse	Liste rouge	Espèce cible	IE/UNA
Oiseaux	<i>Alectoris graeca</i>	Perdrix bartavelle	1	NT		IE
Oiseaux	<i>Apus apus</i>	Martinet noir	1	NT		
Oiseaux	<i>Bonasa bonasia</i>	Gélinotte des bois	1	NT	Forêt	
Oiseaux	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	1	NT	Agriculture + Forêt	
Oiseaux	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	1	NT		
Oiseaux	<i>Emberiza cirlus</i>	Bruant zizi	1	NT	Agriculture	
Mammifères : chauves-souris	<i>Eptesicus nilssonii</i>	Sérotine boréale	1	VU	Forêt	UNA 3
Oiseaux	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	1	NT	Agriculture	
Mammifères	<i>Lynx lynx</i>	Lynx boréal	1	EN*	Forêt	UNA 4
Oiseaux	<i>Lyrurus tetrix</i>	Tétras lyre	1	NT	Forêt	IE + UNA 4
Oiseaux	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	1	LC	Agriculture	
Mammifères : chauves-souris	<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	1	VU	Forêt	IE + UNA 3
Mammifères : chauves-souris	<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	1	NT		UNA 3
Mammifères : chauves-souris	<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard brun	1	VU		UNA 3
Oiseaux	<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	1	VU	Agriculture	IE + UNA 3
Oiseaux	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	1	NT	Agriculture	
Oiseaux	<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	1	VU	Agriculture	
Oiseaux	<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron	1	VU		
Oiseaux	<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	2	VU		UNA 4
Oiseaux	<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	2	NT	Caractéristique agriculture (L)	
Oiseaux	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	2	VU		
Oiseaux	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	2	NT		
Oiseaux	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	2	NT		
Oiseaux	<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	2	NT	Caractéristique agriculture (L)	
Coléoptères du bois	<i>Mesosa curculionoides</i>	Mésose charançon	2	CR		
Oiseaux	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	2	NT		
Plantes vasculaires	<i>Rosa chavinii</i>	Rosier de Chavin	2	VU	Agriculture + Complémentaire forêt	
Oiseaux	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	2	NT	Caractéristique agriculture (L)	
Libellules	<i>Sympetrum flaveolum</i>	Sympétrum jaune d'or (S. jaune)	2	CR*	Agriculture	
Oiseaux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	2	VU		
Reptiles	<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	2	VU	Agriculture + Forêt	IE + UNA 4

➤ **Réseau écologique au sein du périmètre**

La commune de Corbeyrier fait partie du réseau Les Ormonts-Leysin-Corbeyrier.

➤ **Paysages et biotopes protégés, leur statut (Confédération canton communes particuliers) et leur proportion par rapport à la superficie du parc**

Note : les données concernant les prairies sèches d'importance régionale et locale ne sont pas encore disponibles, mais différents secteurs de la commune de Corbeyrier ou de l'extension du périmètre sur les communes d'Ormont-Dessous et Villeneuve présentent des potentiels intéressants.

Objet	Nombre d'objets	Surface (ha)	% de la surface communale
Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)	1	1957	89
Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS)	1	1668	76
Biotopes d'importance nationale : PPS	16	23	1
Bas-marais d'importance régionale (données provisoires)	16	21	1
Bas-marais d'importance locale (données provisoires)	15	4.7	0.2

➤ **Possibilités de créer des réserves forestières naturelles (sur la base de la stratégie nationale sur les réserves forestières)**

Projet de réserve forestière du Petit Hongrin partiellement sur le territoire de la commune. {voir carte des biotopes d'importance nationale en page 47}

L'extension du périmètre du Parc sur Corbeyrier implique également l'intégration de la partie de la réserve forestière de la Joux verte sise sur la commune de Villeneuve (vallée de l'Eau froide, également zone de tranquillité de la faune).

➤ **Zones nationales et cantonales de protection et de tranquillité pour la faune sauvage**

Projet de zones de tranquillité pour la faune – Alpes vaudoises.

N°	Statut de protection	Disposition	Période de protection	Informations supplémentaires	Espèces cibles
6.00	S20- Recommandé	E10 – Merci de ne pas entrer dans cette zone sensible	En cas de neige		
8.02	S10- Contraignant	R150 - Interdiction de pratiquer des sports d'hiver en dehors des itinéraires indiqués	En cas de neige	Itinéraire officiel : Creux des Bourguignons - Berneuse.	Tétras-lyre, Gélinoite des bois

{voir carte des zones de sensibilité de la faune aux dérangements, page 53}

L'extension du périmètre du Parc sur Corbeyrier implique également l'intégration de la zone de tranquillité contraignante 9.04 située au nord de la Tour de Famelon (commune d'Ormont-Dessous) et de la partie sise sur la commune de Villeneuve de la zone de tranquillité recommandée (vallée de l'Eau froide, également réserve forestière).

➤ **Corridors faunistiques**

Un axe de liaison régional traverse le territoire de la commune de Corbeyrier (axe Eau Froide – Hongrin), le bas de la commune est sur l'axe de liaison de statut national nord sud, longeant les versants forestiers du coteau lémanique. {voir carte des corridors faunistiques et axes de liaison}

➤ **Localités, sites et voies de communication inventoriés (p. ex. ISOS, IVS)**

Plusieurs chemins sont inscrits dans l'inventaire des voies et chemins historiques :

- une voie de communication historique d'importance locale le long de l'Eau froide, sur la limite communale Nord-Ouest,
- plusieurs voies d'importances locales et régionale inventoriées entre le village de Corbeyrier, Luan et Les Agittes.

➤ **Objets inventoriés, dans la mesure où ils présentent un intérêt particulier pour le parc**

Réserve de l'Orville, forêt de Luan : Le 5 mars 1584, un tremblement de terre entraîna l'effondrement d'un pan de montagne en dessus de Luan. L'éboulement descendit jusqu'en plaine, détruisant le village de Corbeyrier et une partie du village d'Yvorne. Quatre siècles plus tard, la trace de cette gigantesque coulée de pierres reste encore bien visible : vastes éboulis à peine colonisés par les ligneux dans la partie supérieure et, plus bas, une forêt qui a repris ses droits à grand peine. La forêt recouvrant l'Orville frappe par son originalité. La pauvreté et la sécheresse du sol caillouteux ainsi que l'exposition ensoleillée ralentissent à tel point la croissance des arbres, que ceux-ci restent petits. Alors que partout ailleurs la forêt pousse rapidement, ici elle donne l'impression d'arrêter le temps. Très peu exploitée au cours des siècles passés, elle forme un témoin extraordinaire de la dynamique de colonisation naturelle des terrains nus par la forêt. Pour protéger sa palette remarquable d'ambiances végétales originales, une partie de la forêt de l'Orville a été mise en réserve. (Source : Commune de Corbeyrier).

Le barrage écluse de la Joux Verte, le plus ancien vestige d'archéologie industrielle du canton de Vaud, témoigne des techniques de construction (premier barrage-voûte d'Europe), et de l'exploitation intensive de ces versants forestiers pour le bois énergie durant les 18^e et 19^e siècles, liée au flottage du bois. Cet édifice, bâti en 1695, servait à acheminer vers la plaine, par flottage, le bois nécessaire à l'exploitation du sel, principale industrie du Chablais. Abandonné à la fin du 19^e, ce barrage est peu à peu tombé en décrépitude. En 1981, son importance pour l'histoire du génie civil a permis d'en sauver les ruines. Ses vestiges ont été restaurés en 1982-1983. Un sentier didactique a alors été aménagé pour faire découvrir le site.

➤ **Atteintes graves actuelles ou prévues**

La seule atteinte grave, actuelle ou prévue, aux valeurs naturelles et paysagères de la commune est constituée par les zones actives de la place de tir du Petit Hongrin.

➤ **Mesures importantes déjà mises en œuvre en vue de protéger la nature et le paysage**

La place de tir du Petit Hongrin bénéficie depuis de nombreuses années du programme *Nature-Paysage-Armée* du DDPS. Toutes les mesures en faveur de la nature et de l'environnement (y compris les relevés et prélèvements) au sein du périmètre de la place de tir seront coordonnés avec les représentants locaux du DDPS afin de garantir la sécurité des personnes et de préserver les résultats du travail effectué depuis plusieurs années dans le cadre du programme NPA. Le *lead* dans la gestion de l'aspect nature dans le périmètre militaire demeurera de la compétence des entités du DDPS qui dirigent de manière très professionnelle le programme NPA.

➤ **Justification du périmètre**

L'intégration complète de la commune de Corbeyrier et, par conséquent, de la place de tir du Petit Hongrin dans le périmètre du Parc, permet d'englober un vaste territoire, présentant de fortes qualités naturelles et paysagères (notamment dans l'étage forestier montagnard) et étant relativement préservé du dérangement diffus des activités de loisirs. Le contexte particulier de ce secteur facilite la maîtrise du développement de ces activités de loisirs et l'orientation des visiteurs y est plus aisée qu'ailleurs, selon des intérêts conjoints du Parc et de l'armée. Les principes de coordination convenus entre le DDPS et le Parc sont spécifiés dans une déclaration des gestionnaires du Parc et dans les contrats de Parc des communes concernées. {voir volume annexes}

3.1.5.2 Commune de Gruyères

Superficie : 2'848 ha

Altitude : de 690 m (la Sarine à l'entrée de Broc) à 2002 m (sommet du Moléson)

Habitants au 31.12.2019 : 2'212

Actifs domiciliés dans la commune (2018) : 1'130 dont 33 % travaillent dans la commune

Emplois (2018) : 1'184, dont 44 secteur primaire, 469 secteur secondaire, 671 secteur tertiaire

Les caractéristiques démographiques, économiques et touristiques de la commune sont précisées dans les descriptions et tableaux d'ensemble du chapitre 3.3.

Liens avec le Parc

La commune de Gruyères était dans le périmètre d'intention de la charte du Parc 2012-2021. Le conseil communal de Gruyères a répondu positivement à la demande du conseil du Parc de se déterminer par rapport à une intégration au Parc pour la charte 2022-2031.

Intégration comme commune candidate acceptée par le conseil communal, l'assemblée communale et par l'assemblée du Parc en 2018.

Participation de la commune au conseil et aux projets du Parc dès 2019.

Implication active, de la commune ou de partenaires domiciliés sur la commune, en rapport aux objectifs et projets du Parc, en particulier dans les domaines suivants :

- Trames vertes, projet verger (contrats de plantations, projet de ruisseau de contournement d'un seuil sur la Sarine).
- Lutte contre les plantes exotiques envahissantes, participation au *Groupe de coordination*.
- Prévention du dérangement de la faune pour les activités de loisirs.
- Tourisme (*Tour du Comté de Gruyère, Grand Tour des Vanils*, valorisation du patrimoine, offres tourisme d'expérience)
- Forum des forestiers.
- Energie (projet paysage nocturne, cité de l'énergie).
- Sensibilisation (participation au projet école, *Relais Info* en préparation à l'office du tourisme, ouverture prévue en juin 2021).

Le 15 décembre 2020, l'assemblée communale de Gruyères a accepté le contrat de parc 2022-2031 (58 oui, 4 non, 2 abstentions).

Description des différents types de paysages

Entièrement située dans la région biogéographique des Préalpes la commune de Gruyères est automatiquement associée à trois éléments identitaires majeurs des paysages des Préalpes fribourgeoises :

- le bourg médiéval de Gruyères et son château, bâtis sur la colline en dos d'âne qui barre l'entrée de l'Intyamon,
- le Moléson, sommet dominant le plateau au bout de la chaîne occidentale des Préalpes, tel un phare marqué par l'arrivée sommitale de son téléphérique.
- L'économie alpestre et le Gruyère AOP auxquels sont historiquement associés ces paysages, et dont Gruyères est un marqueur, notamment avec la fromagerie de démonstration du Gruyère AOP à Pringy.

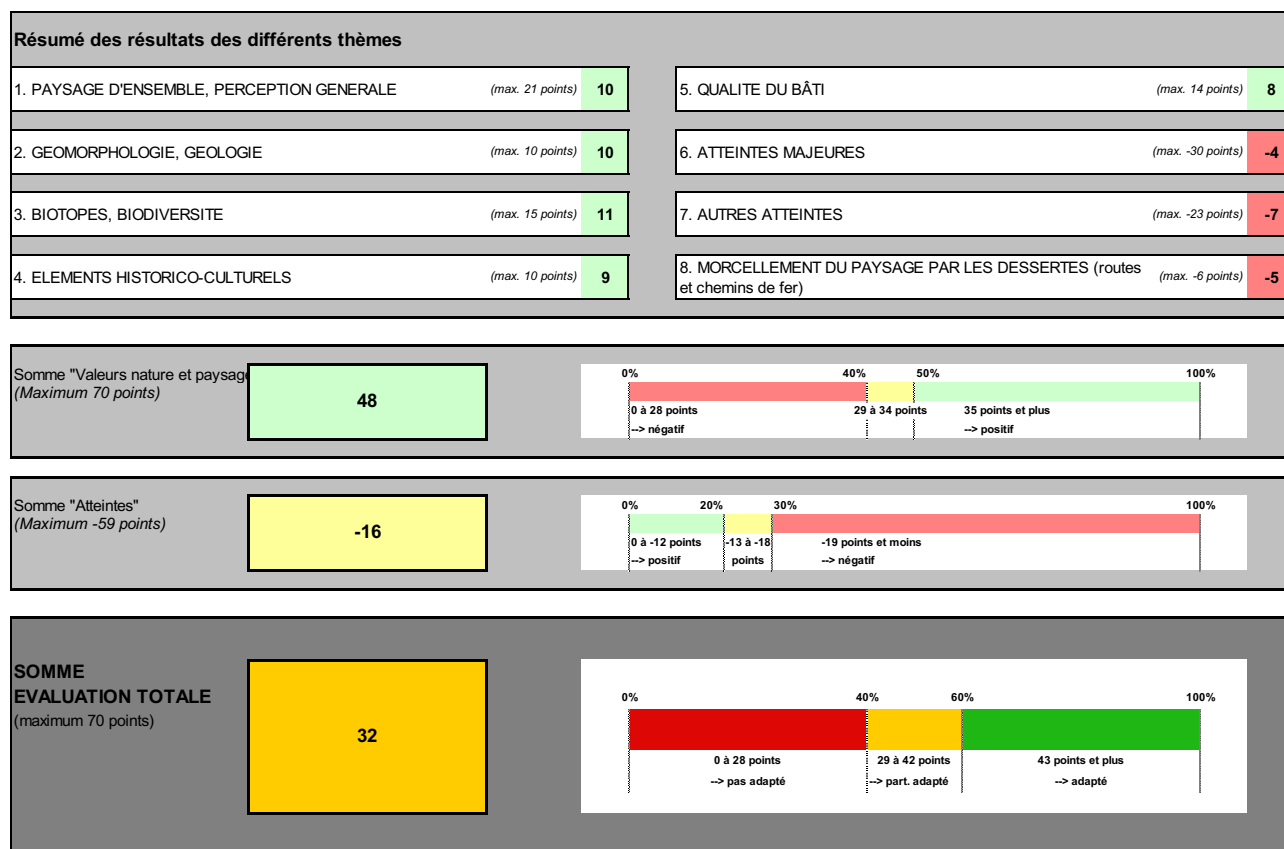
Paysage typique Alpes septentrionales calcaire (*typologie des paysages de suisse, OFEV 2011*), Gruyères fait également le lien avec le paysage de collines du plateau suisse maqué par les cultures fourragères, au niveau de la plaine effectivement occupée par des prairies intensives au nord de la colline de Gruyères. A noter aussi la particularité de la vallée de la Trême, paysage de Flysch essentiellement forestier. {voir chapitre 3.2.1}

Plus de 90% du territoire communal est intégré dans deux paysages d'importance cantonale : *Gruyères et alentours* et *Massif du Moléson et Teysachaux*, les deux bordant au nord celui de *la vallée de l'Intyamon*. {voir chapitre 3.2.3}

Analyse de situation des valeurs naturelles et paysagères

➤ Résultats de l'autoévaluation des valeurs naturelles et paysagères (IBNL, 2019)

{voir volume annexes, tableau complet IBNL 2019}



➤ Flore et faune : biocénoses et espèces rares / particulières, espèces figurant sur la liste des espèces prioritaires au niveau national et sur les listes rouges

Liste des espèces et des milieux prioritaires au niveau national, observations entre 2015 et 2020 :

- 27 espèces de priorité 1, très hautement prioritaire au niveau national. Parmi celles-ci, 17 espèces d'oiseaux, 7 chauves-souris, un autre mammifère et deux poissons.
- 13 espèces de priorité 2, hautement prioritaire au niveau national. Dont huit espèces d'oiseaux, trois papillons, un reptile et une écrevisse.

Groupe	Nom scientifique	Nom français	Liste rouge	Priorité suisse	Espèce cible	IE/UNA
Mammifères (sans chauves-souris)	Lynx lynx	Lynx boréal	EN*	1	Forêt	UNA 4
Mammifères : chauves-souris	Eptesicus nilssonii	Sérotine boréale	VU	1	Forêt	UNA 3
Mammifères : chauves-souris	Eptesicus serotinus	Sérotine commune	VU	1	Forêt	
Mammifères : chauves-souris	Myotis myotis	Grand murin	VU	1	Forêt	IE + UNA 3
Mammifères : chauves-souris	Myotis nattereri	Murin de Natterer	NT	1		
Mammifères : chauves-souris	Plecotus auritus	Oreillard brun	VU	1	Forêt	UNA 3
Mammifères : chauves-souris	Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	EN	1	Forêt	UNA 3

Mammifères : chauves-souris	Vespertilio murinus	Sérotine bicolore	VU	1	Forêt	
Oiseaux	Alauda arvensis	Alouette des champs	NT	1	Agriculture	
Oiseaux	Alectoris graeca	Perdrix bartavelle	NT	1		IE
Oiseaux	Apus apus	Martinet noir	NT	1		
Oiseaux	Crex crex	Râle des genêts	CR	1	Agriculture	
Oiseaux	Cuculus canorus	Coucou gris	NT	1	Forêt + Agriculture	
Oiseaux	Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	NT	1		
Oiseaux	Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NT	1	Agriculture	
Oiseaux	Lagopus muta	Lagopède alpin	NT	1		UNA 4
Oiseaux	Lyrurus tetrix	Tétras lyre	NT	1	Forêt	
Oiseaux	Milvus milvus	Milan royal	LC	1	Agriculture	
Oiseaux	Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc	NT	1	Forêt + Agriculture	
Oiseaux	Phylloscopus sibilatrix	Pouillot siffleur	VU	1		
Oiseaux	Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis	VU	1		
Oiseaux	Saxicola rubetra	Tarier des prés	VU	1	Agriculture	IE + UNA 3
Oiseaux	Scolopax rusticola	Bécasse des bois	VU	1	Forêt	IE + UNA 3
Oiseaux	Turdus pilaris	Grive litorne	VU	1	Agriculture	
Oiseaux	Turdus torquatus	Merle à plastron	VU	1		
Poissons	Chondrostoma nasus	Nase	CR	1		
Poissons	Salmo trutta lake f.	Truite atlantique	EN	1		
Écrevisses et crevettes	Austropotamobius pallipes	Ecrevisse à pattes blanches	EN (2)	2		
Lépidoptères diurnes et zygènes	Euphydryas aurinia aurinia	Damier de la succise (aurinia)	EN	2	Agriculture	IE + UNA 4
Lépidoptères diurnes et zygènes	Muschampia floccifera	Hespérie du marrube	EN	2	Agriculture	
Lépidoptères diurnes et zygènes	Phengaris nausithous	Azuré des paluds	EN	2	Agriculture	
Oiseaux	Anthus pratensis	Pipit farlouse	VU	2	Agriculture	
Oiseaux	Aquila chrysaetos	Aigle royal	VU	2		UNA 4
Oiseaux	Asio otus	Hibou moyen-duc	NT	2	Agriculture	
Oiseaux	Falco peregrinus	Faucon pèlerin	NT	2		
Oiseaux	Falco subbuteo	Faucon hobereau	NT	2		
Oiseaux	Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	NT	2	Agriculture	
Oiseaux	Pernis apivorus	Bondrée apivore	NT	2		
Oiseaux	Sylvia borin	Fauvette des jardins	NT	2	Agriculture	
Reptiles	Vipera aspis	Vipère aspic	VU	2	Forêt + Agriculture	IE + UNA 4

➤ **Réseau écologique au sein du périmètre**

Pas de réseau agro-écologique sur la commune.

➤ **Paysages et biotopes protégés, leur statut (Confédération canton communes particuliers) et leur proportion par rapport à la superficie du parc {voir chapitre 3.2.4}**

Objet	Nombre d'objets	Surface (ha)	% de la surface communale
Inventaire des paysages d'importance cantonale	2	2'589	91%
Biotopes d'importance nationale : PPS	2	3.6	0.1%
Bas-marais d'importance nationale	1	7.8	0.3%
Zones alluviales d'importance nationale	1	28.5	1%
Site de reproduction des batraciens d'importance nationale	1	1.3	0.051%
Bas-marais d'importance régionale	1	2.6	0.1%
PPS d'importance régionale	2	2	0.1%
Zones alluviales d'importance régionale	1	5.8	0.2%

➤ **Possibilités de créer des réserves forestières naturelles (sur la base de la stratégie nationale sur les réserves forestières)**

Des potentiels pour des réserves forestières ont été identifiés : projets en cours à l'arrondissement forestier.

➤ **Zones nationales et cantonales de protection et de tranquillité pour la faune sauvage**

Toute la partie est de la commune est en réserve de chasse cantonale {voir chapitre 3.2.6}

Diverses zones sensibles au dérangement par les activités de loisirs ont été identifiées. {voir chapitre 3.2.7}

➤ **Corridors faunistiques**

Un axe de liaison d'importance nationale traverse le territoire de la commune de Gruyères dans l'axe Jogne – Veveyse, par les flancs nord de la Dent de Broc et du Moléson. Il traverse la vallée de la Sarine par le corridor à faune de Saussivue, au sud de la colline de Gruyères, connu pour les dangers de collision avec les cerfs. {voir cartes des corridors faunistiques et axes de liaison}

➤ **Localités, sites et voies de communication inventoriés (p. ex. ISOS, IVS)**

Haut lieu des bourgs médiévaux de Suisse, la ville de Gruyères est inscrite à l'*Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)*. Outre le château, la ville compte neuf objets du patrimoine bâti classés monuments d'importance nationale (PBC-A), auxquels il faut ajouter l'ensemble remarquable de l'ancienne Chartreuse de la Part-Dieu, également monument d'importance nationale. En outre 9 objets sont classés monuments d'importance cantonale (PBC-B) dont deux chalets d'alpage et le *Pont qui branle*.

La voie de communication historique d'importance nationale dans l'axe Bulle – Intyamou, qui passe au pied du bourg médiéval est aujourd'hui recouverte par la route cantonale, mais plusieurs chemins sont inscrits dans l'inventaire des voies et chemins historiques :

- la voie d'importance régionale sur la rive droite de la Sarine, Broc (chapelle des Marches) - Intyamou, relié au précédent par le *Pont qui branle* (pont couvert)
- divers tronçons de voies historiques d'importance locale avec substance.

{voir chapitre 3.2.9}

➤ **Objets inventoriés, dans la mesure où ils présentent un intérêt particulier pour le parc**

De par sa valeur patrimoniale exceptionnelle et comme porte d'entrée géographique et historique dans la *haute gruyère* la ville de Gruyères présente évidemment un intérêt particulier pour le Parc (ce d'autant plus que la référence historique du Parc relative à l'ancien Comté de Gruyère est également renforcée par son extension à Jaun et ses liens avec Saanen). Le paysage d'importance cantonale de Gruyères et alentours englobe l'ensemble du bas de la commune et de la plaine jusqu'à l'agglomération bulloise.

Le massif du Moléson Teysachaux, également inscrit comme paysage d'importance cantonale, est une montagne emblématique du canton de Fribourg et de son imaginaire, c'est aussi son principal pôle touristique quatre saisons des Préalpes.

La complémentarité de la Part-Dieu avec la chartreuse de la Valsainte, à Cerniat, souligne la présence du patrimoine religieux et de l'histoire des religions dans le Parc.

Dans le domaine des traditions vivantes la *Maison du Gruyère* à Pringy, siège de l'interprofession du Gruyère AOP et principal lieu de visite consacré à ce fromage, renforce encore le lien très fort du Parc avec ses AOP fromagères, leur berceau historique et touristique.

➤ **Atteintes graves actuelles ou prévues**

L'aérodrome d'Epagny est considéré comme une atteinte majeure au sens de l'*IBLN*, son impact paysager est cependant limité (piste enherbée) et il n'a pas de projet de développement significatif du point de vue des valeurs naturelles et paysagères.

Les infrastructures de tourisme et loisirs sont concentrées autour de Moléson sur Gruyères et de l'axe qui relie cette station à Plan-Francey et au sommet du Moléson. Leur développement est circonscrit par le plan directeur régional de la Gruyère (en consultation en 2021).

➤ **Mesures importantes déjà mises en œuvre en vue de protéger la nature et le paysage**

Inventaires existants, notamment les nouveaux paysages d'importance cantonale (2020).

Révision du *Plan d'affectation local* de la commune, incluant un inventaire des biotopes locaux (établi avec la coopération du Parc), et un plan de stationnement et de mobilité pour les visiteurs du site historique.

Plan directeur régional de la Gruyère (mis en consultation en mai 2021).

➤ **Justification du périmètre**

Porte d'entrée de l'Intyamon à haute valeur paysagère et patrimoniale la commune de Gruyères a été intégrée dans le périmètre d'intention du Parc dès sa création. Son intégration était considérée comme importante, du point de vue paysager comme du point de vue communication.

L'intégration de Gruyères (et de Jaun) renforcera significativement le potentiel de coopération entre le Parc et *La Gruyère Tourisme*, partenaire important du Parc.

3.1.5.3 Commune de Jaun

En français commune de Bellegarde

Superficie : 5'521 ha

Altitude : de 890 m (Praz Jean) à 2'223 m (Schafberg)

Habitants au 31.12.2019 : 643

Langue : Jaundeutsch, allemand

Actifs domiciliés dans la commune (2018) : 294, dont 49 % travaillent dans la commune

Emplois (2018) : 251 dont 70 secteur primaire (28%), 65 secteur secondaire, 116 secteur tertiaire

Les caractéristiques démographiques, économiques et touristiques de la commune sont précisées dans les descriptions et tableaux d'ensemble du chapitre 3.3.

Liens avec le Parc

La commune de Jaun était dans le périmètre d'intention de la charte du Parc 2012-2021. Le conseil communal de Jaun a répondu positivement à la demande du conseil du Parc de se déterminer par rapport à une intégration au Parc pour la charte 2022-2031.

Intégration comme commune candidate acceptée par le conseil communal, l'assemblée communale et par l'assemblée du Parc en 2018.

Participation de la commune au conseil et aux projets du Parc dès 2019.

Implication active, de la commune ou de partenaires domiciliés sur la commune, en rapport aux objectifs et projets du Parc, en particulier dans les domaines suivants :

- Trames vertes, projet verger (contrats de plantations).
- Lutte contre les plantes exotiques envahissantes, participation active au *Groupe de coordination* et aux actions de lutte et de sensibilisation.
- Prévention du dérangement de la faune pour les activités de loisirs.
- Tourisme (*Tour du Comté de Gruyère, Grand Tour des Vanils*, valorisation du patrimoine Jogne, entreprises partenaires).
- Forum des forestiers et filière bois (promotion du bois suisse et du bois du Parc, groupe bois de lune).
- Energie (commune initiatrice du projet *group it* pour les installations photovoltaïques sur les toits, projet paysage nocturne, cité de l'énergie).
- Ecoles (participation au projet école).

Le 26 octobre 2020, l'assemblée communale de Jaun a accepté le contrat de parc 2022-2031 (24 oui, 2 non).

Description des différents types de paysages

Paysage typique des Alpes septentrionales calcaire (*typologie des paysages de suisse, OFEV 2011*), avec deux entités montagnardes (mosaïque de forêts et de pâturages) bien distinctes : le lac Noir (Singine) et la vallée de la Jogne, reliées par le EuschelsPass (1567 m). La commune est également caractérisée par ses deux entités montagne, plus rocheuses, de ces paysages calcaires : la chaîne Schopfenspitze – Kaiseregg qui sépare la Jogne de la Singine, et la chaîne Hochmatt - Gastlosen au sud. Au sud-est la commune empiète sur les paysages de Flysch, caractéristiques du col du Jaun.

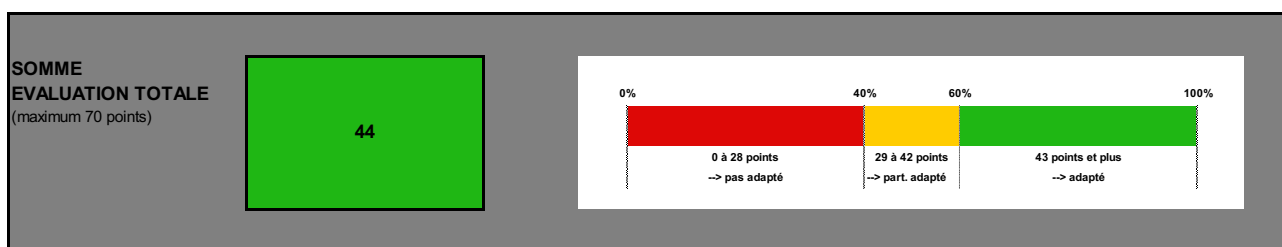
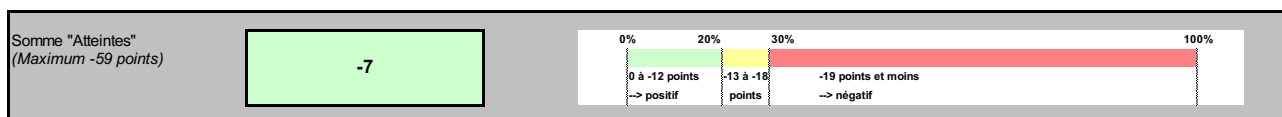
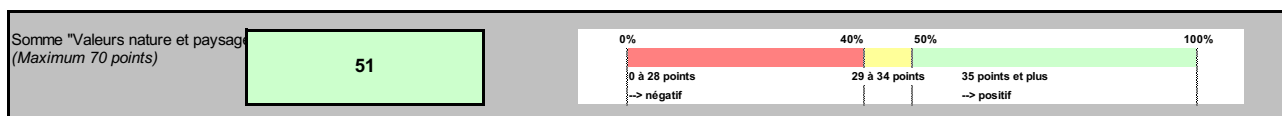
La commune est concernée par trois géotopes d'importance nationale : la chaîne des Gastlosen, la vallée glacio-kartique du Breccaschlund et, moins connu, le Crétacé-Tertiaire de Roter-Sattel, de même que par différents autres géotopes d'importance cantonale (géotopes karstiques, gravitaires ou d'origine glaciaire et périglaciaire). {voir chapitre 3.2.2}

Le secteur du Petit Mont est inclus dans l'*IFP 1504 Vanil Noir*, et la majeure partie du territoire communal est intégrée dans deux paysages d'importance cantonale : *Chaîne des Gastlosen et Hochmatt* au sud et *Lac Noir* au nord. {voir chapitre 3.2.3}

Analyse de situation des valeurs naturelles et paysagères

- **Résultats de l'autoévaluation des valeurs naturelles et paysagères (IBNL, 2019), {voir volume annexes, tableau complet IBNL 2019}**

Résumé des résultats des différents thèmes			
1. PAYSAGE D'ENSEMBLE, PERCEPTION GENERALE	(max. 21 points)	10	
2. GEOMORPHOLOGIE, GEOLOGIE	(max. 10 points)	10	
3. BIOTOPES, BIODIVERSITE	(max. 15 points)	11	
4. ELEMENTS HISTORICO-CULTURELS	(max. 10 points)	9	
5. QUALITE DU BÂTI	(max. 14 points)	11	
6. ATTEINTES MAJEURES	(max. -30 points)	0	
7. AUTRES ATTEINTES	(max. -23 points)	-5	
8. MORCELLEMENT DU PAYSAGE PAR LES DESSERTES (routes et chemins de fer)	(max. -6 points)	-2	



- **Flore et faune : biocénoses et espèces rares / particulières, espèces figurant sur la liste des espèces prioritaires au niveau national et sur les listes rouges**

Liste des espèces et des milieux prioritaires au niveau national, observations entre 2015 et 2020 :

- 20 espèces de priorité 1, très hautement prioritaire au niveau national. Parmi celles-ci, 17 espèces d'oiseaux, 2 chauves-souris et un autre mammifère.
- 22 espèces de priorité 2, hautement prioritaire au niveau national. Dont 10 espèces d'oiseaux, 5 papillons, 4 éphémères, pleco-et trichoptères, 2 champignons, 1 plante et 1 reptile.

Groupe	Nom Scientifique	Nom français	Liste rouge	Priorité suisse	Espèce cible	IE/UNA
Oiseaux	Alauda arvensis	Alouette des champs	NT	1		
Oiseaux	Alectoris graeca	Perdrix bartavelle	NT	1		IE
Oiseaux	Apus apus	Martinet noir	NT	1		
Oiseaux	Bonasa bonasia	Gélinotte des bois	NT	1	Forêt	
Oiseaux	Cuculus canorus	Coucou gris	NT	1	Forêt + Agriculture	
Oiseaux	Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	NT	1		
Mammifères : chauves-souris	Eptesicus nilssonii	Sérotine boréale	VU	1	Forêt	UNA 3
Oiseaux	Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NT	1	Agriculture	
Oiseaux	Lagopus muta	Lagopède alpin	NT	1		UNA 4
Mammifères	Lynx lynx	Lynx boréal	EN*	1	Forêt	UNA 4

Oiseaux	<i>Lyrurus tetrix</i>	Tétras lyre	NT	1	Forêt	
Oiseaux	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	LC	1	Agriculture	
Mammifères : chauves-souris	<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	VU	1	Forêt	IE + UNA 3
Oiseaux	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	NT	1	Forêt + Agriculture	
Oiseaux	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	VU	1		
Oiseaux	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	VU	1		
Oiseaux	<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	VU	1		IE + UNA 3
Oiseaux	<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	VU	1	Forêt	IE + UNA 3
Oiseaux	<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	VU	1		
Oiseaux	<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron	VU	1		
Oiseaux	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	VU	2	Agriculture	
Oiseaux	<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	VU	2		UNA 4
Plantes vasculaires	<i>Arenaria ciliata</i> subsp. <i>bernensis</i>	Sabline bernoise	NT	2		
Oiseaux	<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	NT	2	Agriculture	
Champignons	<i>Cortinarius aureopulverulentus</i>		CR	2		
Lépidoptères diurnes et zygènes	<i>Cupido osiris</i>	Azuré de la chevette	EN	2	Agriculture	
Ephémères, Pléco- et Trichoptères	<i>Ecdyonurus parahelveticus</i>		VU	2		UNA 1
Oiseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	VU	2		
Lépidoptères diurnes et zygènes	<i>Euphydryas aurinia aurinia</i>	Damier de la succise	EN	2	Agriculture	IE + UNA 4
Oiseaux	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	NT	2		
Oiseaux	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	NT	2		
Champignons	<i>Hodophilus micaceus</i>		CR	2		
Ephémères, Pléco- et Trichoptères	<i>Leptophlebia marginata</i>		EN	2		
Ephémères, Pléco- et Trichoptères	<i>Leuctra pseudorosinae</i>		EN	2		UNA 4
Oiseaux	<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	NT	2		
Oiseaux	<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	NT	2		

Lépidoptères diurnes et zygènes	Muschampia floccifera	Hespérie du marrube	EN	2	Agriculture	
Oiseaux	Pernis apivorus	Bondrée apivore	NT	2		
Lépidoptères diurnes et zygènes	Phengaris nausithous	Azuré des paluds	EN	2	Agriculture	
Lépidoptères diurnes et zygènes	Phengaris teleius	Azuré de la sanguisorbe	EN	2	Agriculture	
Ephémères, Pléco- et Trichoptères	Siphonurus aestivalis		EN	2		
Oiseaux	Sylvia borin	Fauvette des jardins	NT	2	Agriculture	
Reptiles	Vipera aspis	Vipère aspic	VU	2	Forêt + Agriculture	IE + UNA 4

➤ **Réseau écologique au sein du périmètre**

Les agriculteurs de Jaun ont mis en place un réseau écologique à l'échelle de la commune. Ils sont rattachés au projet de qualité paysage Jogne Intyamou mis en place avec l'appui du Parc.

➤ **Paysages et biotopes protégés, leur statut (Confédération canton communes particuliers) et leur proportion par rapport à la superficie de la commune {voir chapitre 3.2.4}**

Objet	Nombre d'objets	Surface (ha)	% de la surface communale
Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)	1	252	5%
Inventaire des paysages d'importance cantonale	2	3487	63%
Biotopes d'importance nationale : PPS	26	143.9	2.6%
Bas-marais d'importance nationale	1	12.9	0.2%
Bas-marais d'importance régionale		1	-
PPS d'importance régionale	5	3	-
Zones alluviales d'importance régionale	1	2.7	-
Site de reproduction des batraciens d'importance régionale	1	-	-

➤ **Possibilités de créer des réserves forestières naturelles (sur la base de la stratégie nationale sur les réserves forestières)**

Il existe déjà quatre réserves forestières et des îlots de sénescence.

➤ **Zones nationales et cantonales de protection et de tranquillité pour la faune sauvage**

District franc du Hochmatt Motélon (20% de la superficie communale), complété par une réserve de chasse cantonale. {voir chapitre 3.2.6}

Diverses zones sensibles au dérangement par les activités de loisirs ont été identifiées. {voir chapitre 3.2.7}

➤ **Corridors faunistiques**

Un axe de liaison d'importance nationale traverse le territoire de la commune de Jaun dans l'axe Jogne – col du Jaun. {voir carte des corridors faunistiques et axes de liaison, page 55}

➤ **Localités, sites et voies de communication inventoriés (p. ex. ISOS, IVS)**

Village de Jaun inscrit à l'*Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)*. Deux maisons particulières classées monuments d'importance nationale (PBC-A) et quatre objets sont classés monuments d'importance cantonale (PBC-B) dont un regroupe trois bâtiments autour de l'ancienne église.

Plusieurs chemins sont inscrits dans l'inventaire des voies et chemins historiques :

- la voie de communication historique d'importance nationale dans l'axe est-ouest (Bulle – Boltigen) le long de la Jogne vers le col du Jaun (avec substance entre Im Fang et Jaun et sur la bretelle du ReidigenPass)
- plusieurs voies d'importance régionale dans l'axe nord-sud lac Noir, EuschelPass, Jaun, col du Mittelberg
{voir carte des voies de communication historiques et patrimoine en page 60}

➤ **Objets inventoriés, dans la mesure où ils présentent un intérêt particulier pour le parc**

Les Gastlosen présentent un intérêt géomorphologique, naturel, esthétique et sportif particulier, emblématique des Préalpes fribourgeoises (et bernoises) et de la nature préservée.

Le village de Jaun est un site emblématique de la construction en bois avec une valeur patrimoniale exceptionnelle, outre ses chalets il faut noter l'importance de son église actuelle, avec son cimetière et son ensemble unique de crois en bois sculptées, et de l'ancienne église restaurée en *Cantorama*, avec à ses côtés la remarquable ancienne cure. La présence de plusieurs poiriers en espalier profitant de la protection et de la chaleur des façades sud des anciens chalets au cœur du village est une curiosité intéressante à cette altitude.

La sortie d'une source karstique dans le village sous forme de cascade est une des curiosités de la commune, considérée comme un haut lieu tellurique.

Les ruines du château de Bellegarde sur l'ancienne route conduisant au Simmental et la qualité des voies historiques soulignent la place de carrefour historique entre des cols qui sont restés à l'écart du développement du trafic du 20^e siècle.

Dans le domaine des traditions vivantes il faut mentionner la singularité de cette seule commune germanophone de la Gruyère et de son dialecte local, *le jùutütsch*, parlé par environ 700 locuteurs.

➤ **Atteintes graves actuelles ou prévues**

Pas d'atteinte majeure identifiée.

➤ **Mesures importantes déjà mises en œuvre en vue de protéger la nature et le paysage**

Inventaires existants, notamment les nouveaux paysages d'importance cantonale (2020).

Fiche projet PO507 du plan directeur cantonal, *Développement du site de Jaun / Gastlosen*.

➤ **Justification du périmètre**

Prolongation logique du Parc en amont de la vallée de la Jogne, pour d'évidentes raisons de dynamique régionale (touristique, économique, culturelle), malgré la différence linguistique. Les éléments paysagers et naturels de grande valeur renforcent l'intérêt de l'intégration de la commune dans le Parc. Il en va de même de la qualité de son patrimoine bâti.

Lien renforcé avec le Parc du Gantrisch et l'Office du tourisme du Lac Noir.

L'intégration de l'ensemble du massif des Gastlosen dans le Parc est une plus-value évidente pour son image comme pour la promotion de l'équilibre entre l'évolution des activités de loisirs dans ce secteur et les impératifs de conservation de ses patrimoines naturels et paysagers.

3.1.5.4 Abländschen, commune de Saanen (canton de Berne)

Superficie : Abländschen : 1'068 ha, soit 8.9% de la commune de Saanen (12'010 ha)

Altitude (Abländschen) : de 1170 m (le Jäunli à la limite communale avec Jaun) à 2236 m (Dent de Ruth)

Habitants au 31.12.2019, Abländschen : 39, soit 0.23% de la commune de Saanen (7'313 habitants)

Langue : Saanendeutsch, allemand

Emplois : essentiellement agricoles et touristiques (un hôtel restaurant)

Liens avec le Parc

Proposition d'intégration dans le périmètre adressée par le Parc à la commune de Saanen en 2018 (suite à la décision du conseil communal de Jaun de demander son adhésion au Parc, la commune de Saanen ayant déjà manifesté en 2009 son intérêt pour une telle intégration partielle).

Intégration comme commune candidate, pour le périmètre d'Abländschen, acceptée par le Gemeinderat de Saanen et par l'assemblée du Parc en 2018.

Participation de la commune au conseil et aux projets du Parc dès 2019.

Implication active, de la commune ou de partenaires domiciliés sur la commune, en rapport aux objectifs et projets du Parc, en particulier dans les domaines suivants :

- Trames vertes (contrats de plantations, pose de nichoirs)
- Lutte contre les plantes exotiques envahissantes, participation active au Groupe de coordination, relais des actions de sensibilisation sur l'ensemble du Saanenland (vallée supérieure de la Sarine)
- Tourisme (*Tour du Comté de Gruyère*)
- Energie (participation au projet *group it* 2021 pour les installations photovoltaïques sur les toits (offre étendue à l'ensemble de la commune)

La commune de Saanen a accepté le contrat de Parc en votation populaire le 13 juin 2021.

Description des différents types de paysages

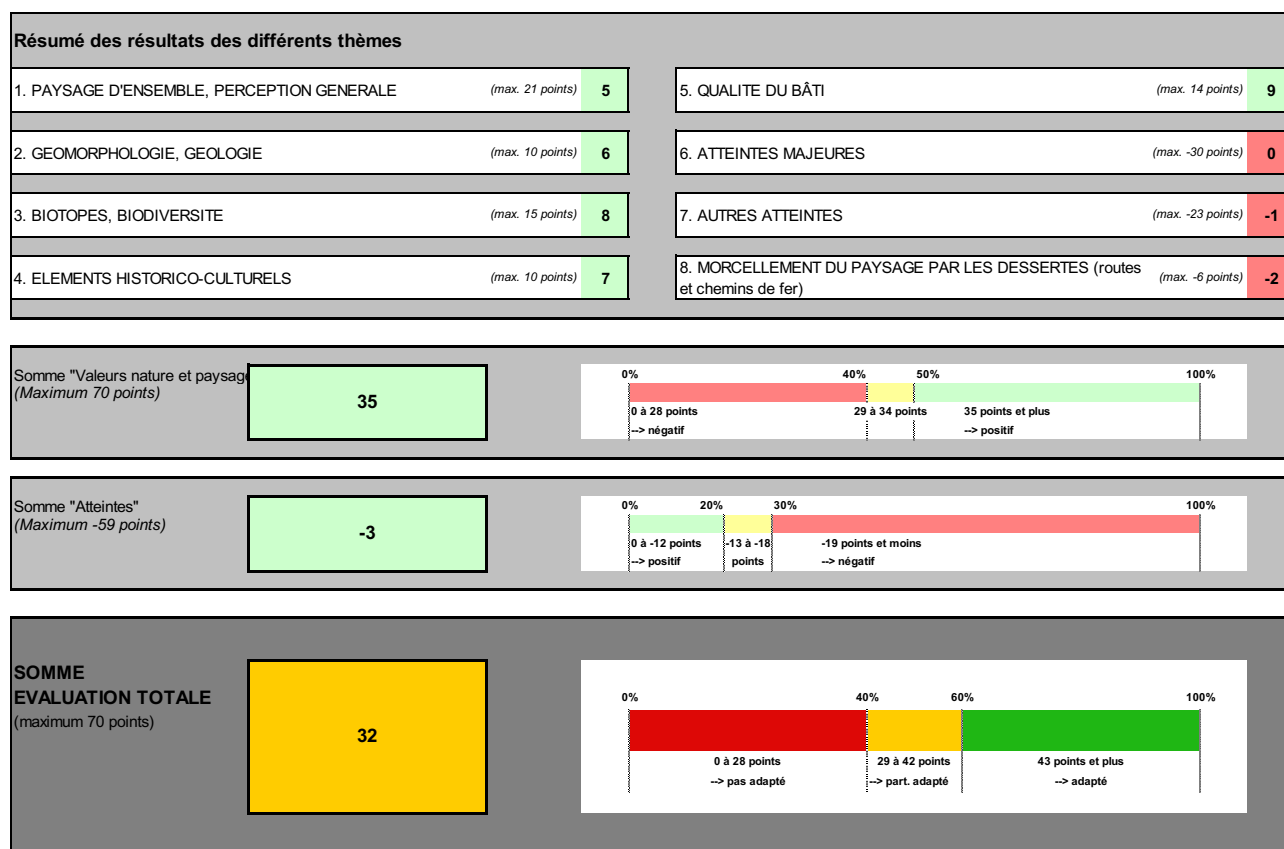
Le vallon d'Abländschen est typique des Préalpes et des *paysages montagnards calcaires des Alpes septentrionales* (*typologie des paysages de suisse*, OFEV 2011), le paysage de Flysch de la vallée et du Hundsrügg qui le borde en rive droite (commune de Boltigen) contraste de manière spectaculaire avec la chaîne effilée des Gastlosen qui le borde à l'est.

L'écaïlle monoclinale des Gastlosen est un géotope structural d'importance nationale. {voir chapitre 3.2.2}

L'*IFP 1504 Vanil Noir*, à cheval sur la frontière Vaud-Fribourg jusqu'à la Dent de Ruth, s'arrête curieusement à la frontière bernoise. Quoique d'une qualité exceptionnelle, également par la préservation de sa structure originelle d'habitat dispersé, le paysage d'Abländschen ne figure dans aucun inventaire fédéral ou cantonal {voir chapitre 3.2.3}

Analyse de situation des valeurs naturelles et paysagères (pour le secteur Abländschen)

➤ Résultats de l'autoévaluation des valeurs naturelles et paysagères (IBNL, 2019) {voir volume annexes, tableau complet IBNL 2019}



➤ Flore et faune : biocénoses et espèces rares / particulières, espèces figurant sur la liste des espèces prioritaires au niveau national et sur les listes rouges

Liste des espèces et des milieux prioritaires au niveau national, observations entre 2015 et 2020 :

- 13 espèces de priorité 1, très hautement prioritaire au niveau national. Parmi celles-ci, 10 espèces d'oiseaux, 2 chauves-souris et un autre mammifère.
- 10 espèces de priorité 2, hautement prioritaire au niveau national, dont 6 espèces d'oiseaux, 2 papillons, et 1 reptile.

Groupe	Nom scientifique	Nom français	Liste rouge	Priorité suisse	Espèce cible	IE / UNA
Mammifères (sans chauves-souris)	Lynx lynx	Lynx boréal	EN*	1	Forêt	UNA 4
Mammifères : chauves-souris	Eptesicus serotinus	Sérotine commune	VU	1	Forêt	
Mammifères : chauves-souris	Plecotus auritus	Oreillard brun	VU	1	Forêt	UNA 3
Oiseaux	Alauda arvensis	Alouette des champs	NT	1	Agriculture	
Oiseaux	Alectoris graeca	Perdrix bartavelle	NT	1		IE
Oiseaux	Cuculus canorus	Coucou gris	NT	1	Forêt + Agriculture	
Oiseaux	Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	NT	1		
Oiseaux	Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NT	1	Agriculture	

Oiseaux	Lagopus muta	Lagopède alpin	NT	1		UNA 4
Oiseaux	Lyrurus tetrix	Tétras lyre	NT	1	Forêt	
Oiseaux	Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc	NT	1	Forêt + Agriculture	
Oiseaux	Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis	VU	1		
Oiseaux	Saxicola rubetra	Tarier des prés	VU	1	Agriculture	IE + UNA 3
Oiseaux	Scolopax rusticola	Bécasse des bois	VU	1	Forêt	IE + UNA 3
Oiseaux	Turdus pilaris	Grive litorne	VU	1	Agriculture	
Oiseaux	Turdus torquatus	Merle à plastron	VU	1		
Lépidoptères diurnes et zygènes	Cupido osiris	Azuré de la chevrette	EN	2	Agriculture	
Lépidoptères diurnes et zygènes	Euphydryas aurinia aurinia	Damier de la succise (aurinia)	EN	2	Agriculture	IE + UNA 4
Lépidoptères diurnes et zygènes	Muschampia floccifera	Hespérie du marrube	EN	2	Agriculture	
Oiseaux	Anthus pratensis	Pipit farlouse	VU	2	Agriculture	
Oiseaux	Aquila chrysaetos	Aigle royal	VU	2		UNA 4
Oiseaux	Falco peregrinus	Faucon pèlerin	NT	2		
Oiseaux	Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	NT	2	Agriculture	
Oiseaux	Pernis apivorus	Bondrée apivore	NT	2		
Oiseaux	Sylvia borin	Fauvette des jardins	NT	2	Agriculture	
Reptiles	Vipera aspis	Vipère aspic	VU	2	Forêt + Agriculture	IE + UNA 4

➤ **Réseau écologique au sein du périmètre**

Les agriculteurs d'Abländschen sont intégrés au réseau écologique à l'échelle de la commune.

➤ **Paysages et biotopes protégés, leur statut (Confédération canton communes particuliers) et leur proportion par rapport à la superficie de la commune**

Objet	Nombre d'objets	Surface (ha)	% de la surface communale
Bas-marais d'importance régionale	5	9.9	1%
PPS d'importance régionale	2	-	-
Inventaire des objets naturels en forêt (WNI)	3	5.5	0.5%

➤ **Possibilités de créer des réserves forestières naturelles (sur la base de la stratégie nationale sur les réserves forestières)**

Le *Wald-Naturschutzerhebung in Kanton Bern* ne propose pas de création de réserve forestière dans les objets identifiés (WNI).

➤ **Zones nationales et cantonales de protection et de tranquillité pour la faune sauvage**

Trois zones de tranquillité de la faune concernent une part importante du secteur. {voir chapitre 3.2.6}

Le flanc des Gastlosen a par ailleurs été identifié comme zone sensible au dérangement par les activités de loisirs (cf. carte de sensibilité de la faune établie par le Parc). {voir chapitre 3.2.7}

➤ **Corridors faunistiques**

Pa de liaison d'importance nationale ou régionale.

➤ **Localités, sites et voies de communication inventoriés (p. ex. ISOS, IVS)**

L'axe nord – sud Jaun Saanen dans l'inventaire des voies et chemins historiques d'importance régionale. {voir des voies de communication historique IVS}

➤ **Objets inventoriés, dans la mesure où ils présentent un intérêt particulier pour le parc**

Les Gastlosen présentent un intérêt géomorphologique, naturel, esthétique et sportif particulier, emblématique des Préalpes fribourgeoises et bernoises et de la nature préservée.

La typicité et l'authenticité de l'habitat dispersé du vallon sont des éléments intéressants pour le développement d'un tourisme nature original, comme le montrent les initiatives déjà en cours à Abländschen.

➤ **Atteintes graves actuelles ou prévues**

Pas d'atteinte majeure identifiée.

➤ **Mesures importantes déjà mises en œuvre en vue de protéger la nature et le paysage**

Zones de tranquillité de la faune sauvage, fermeture du col du Mittelberg en hiver.

Le secteur des Gastlosen est cartographié comme zone prioritaire nature (Vorranggebiet Natur) dans la conception touristique régionale (Regionales touristisches Entwicklungskonzept Obersimmental-Saenenland / Kandertal, 2014).

Le plan directeur régional du paysage, Richtplan Landschaft Obersimmental Saanenland, RPL, 2018, affecte une partie d'Abländschen (secteurs correspondant aux zones de tranquillité de la faune, voir carte du chapitre 3.2.6) comme *zones sensibles à l'utilisation, Nutzungsempfindliche Gebiete*. Ces zones doivent être préservées des dérangements et perturbations : *In den 'Extensiverholungsgebieten' findet die Erholung im Einklang mit der Natur statt. Die landschaftlichen Werte werden sorgfältig gepflegt und vor Beeinträchtigung geschützt. Besuchende werden gelenkt und Informationen über die besonderen Werte des Ortes werden vermittelt. Die zulässigen Nutzungen und die besonderen Nutzungsauflagen sind mit den übergeordneten Bestimmungen abzugleichen.*

Die Nutzung und Nutzungsart erfolgen in Absprache mit den für den Schutz verantwortlichen Vollzugs- und Interessensvertretern.

Le reste du périmètre d'Abländschen est directement concerné par l'objectif du RPL concernant l'agriculture et la foresterie : *Die Region arbeitet eng mit den land-und forstwirtschaftlichen Betrieben zusammen und unterstützt Massnahmen zur Stärkung von Land-und Forstwirtschaft und hilft Instrumente des Kantons und des Bundes, welche die Zusammenarbeit und die Entwicklung stärken regional anzuwenden.*

➤ **Justification du périmètre**

Avec l'entrée de la commune de Jaun dans le Parc la prolongation dans la dernière portion de la vallée de la Jogne, situé sur la commune bernoise de Saanen, semblait tout à fait logique, pour d'évidentes raisons de cohésion paysagère, selon l'article 19, alinéa 2a de l'OParc : un grand territoire délimité naturellement est intégré dans sa totalité à la superficie d'un parc naturel régional. Et ceci d'autant plus que de l'autre côté du col du Mittelberg, la rive droite de la vallée des Fenils, ou Grischbachtal, se situe déjà dans le Parc, sur le territoire communal de Rougemont.

Du point de vue paysager l'inclusion du vallon préservé d'Abländschen est une plus-value évidente, ce d'autant plus qu'elle permet l'inclusion complète et cohérente des Gastlosen, haut lieu des valeurs naturelles et paysagères des Préalpes occidentales, point de jonction entre Fribourg, Berne et Vaud. L'intégration de l'ensemble des Gastlosen dans le Parc est une plus-value pour son image comme pour la promotion de l'équilibre entre l'évolution des activités de loisirs dans ce secteur et les impératifs de conservation de ses patrimoines naturels et paysagers.

Du point de vue socio-économique l'inclusion d'Abländschen semble aussi logique, les quelques familles de ce vallon étant naturellement orientées sur Jaun, par exemple pour l'école et la laiterie fromagerie, la route du Mittelberg les reliant à Saanen étant sensiblement plus longue et surtout fermée en hiver. La problématique linguistique ne se pose pas de manière particulière pour Abländschen, compte tenu de l'entrée de Jaun, germanophone, dans le Parc.

L'inclusion d'une commune bernoise est un réel défi pour le Parc, qui se situe ainsi sur trois cantons. Mais elle est aussi une chance pour rapprocher le Parc de Saanen, qui entretient de très forts liens historiques, culturels et économiques avec le Pays-d'Enhaut sur l'axe de la Sarine. C'est évidemment un clin d'œil à l'origine commune du Comté de Gruyère, divisé en 1555 entre Fribourg – l'actuelle Gruyère, et Berne - le Saanenland, auquel est associé Abländschen, et le Pays-d'Enhaut, qui deviendra vaudois en 1798. Une référence toujours très vivante dans l'identité régionale de cette *haute Gruyère* qui a constamment été à cheval sur deux régions linguistiques. C'est donc aussi une occasion de renforcer les liens entre le Parc et la commune de Saanen en tant que pôle touristique, Gstaad, équivalent d'une ville porte à l'amont du Parc dans la vallée de la Sarine.

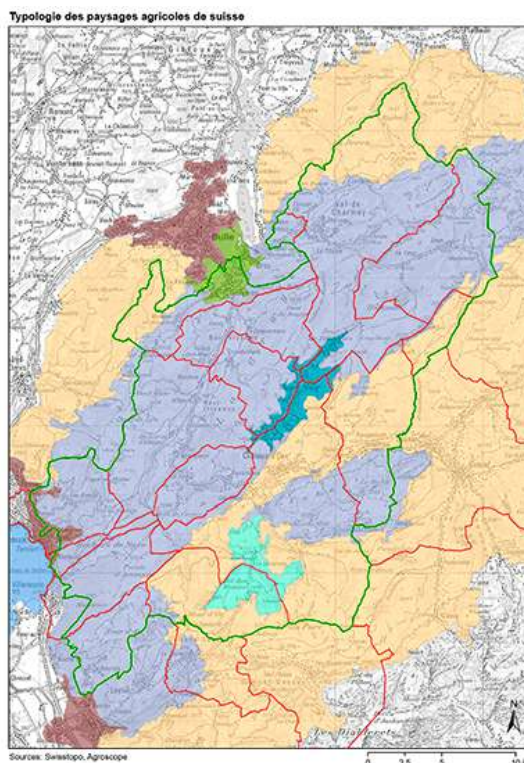
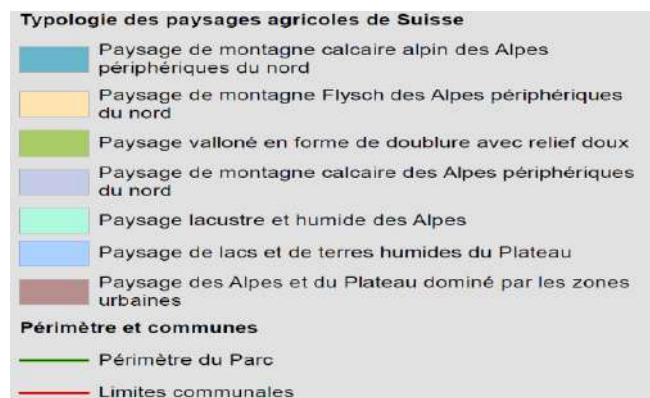
3.2. Biodiversité et paysage

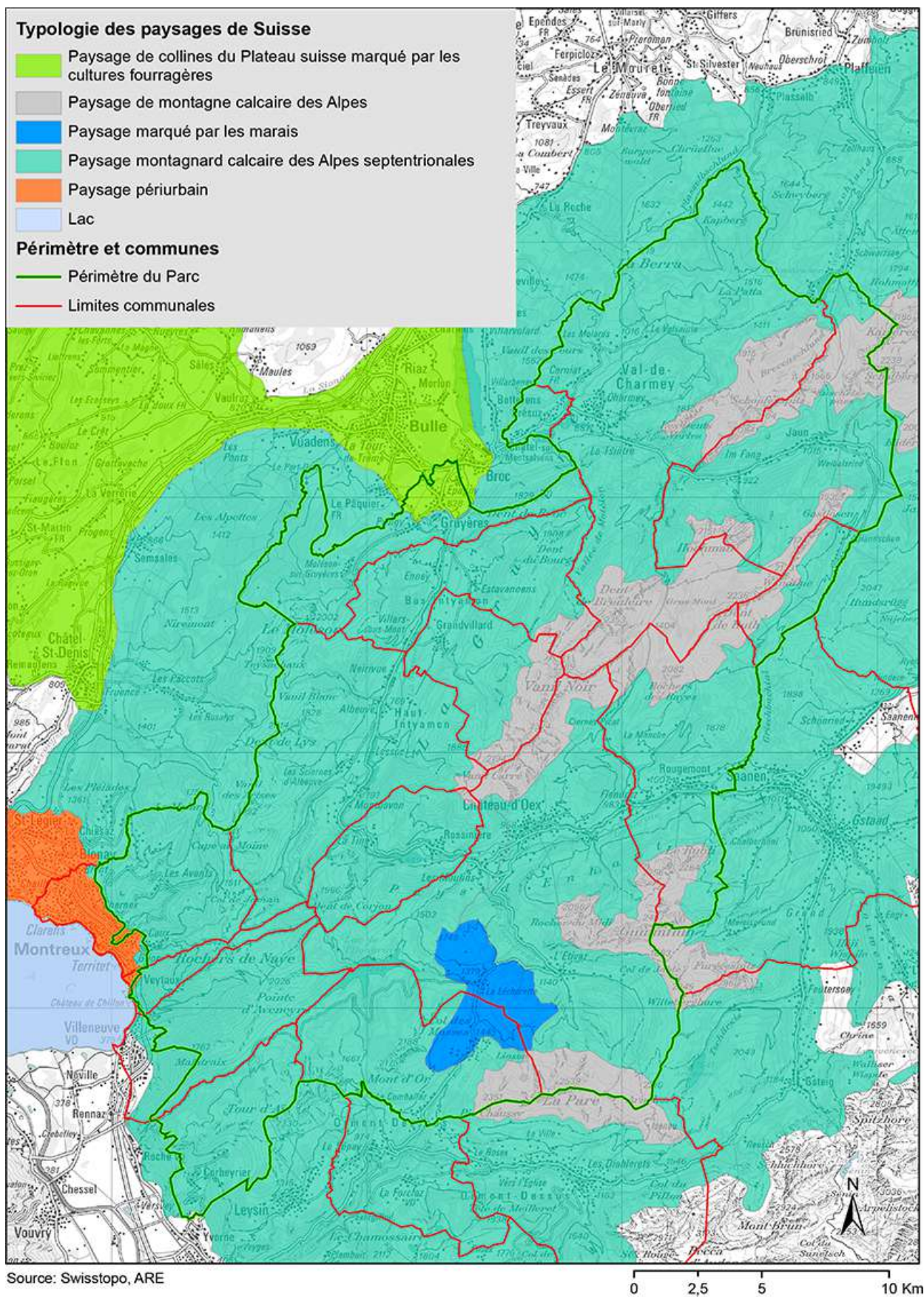
3.2.1 Région biogéographique et types de paysages

Selon les régions biogéographiques de Suisse (OFEV), le territoire du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut se situe entièrement dans le *versant nord des Alpes*, à cheval entre les subdivisions *Préalpes* et *Alpes du nord*. Selon la typologie des paysages de Suisse de l'OFEV {voir carte page 38} plus de 80% du périmètre du parc est caractérisée par un *paysage montagnard calcaire des Alpes septentrionales*, dont l'occupation du sol est une mosaïque de forêts et d'herbages, avec des éléments bâtis. A part dans l'Intyamou (jusqu'à Lessoc), l'habitat était généralement dispersé, les noyaux les plus concentrés dans les fonds des vallées et sur les versants bien desservis se sont progressivement transformés en villages. L'agriculture est encore caractérisée par une transhumance estivale comprenant plusieurs niveaux altitudinaux, sans que leurs limites ne soient clairement imbriquées dans le paysage : exploitation principale, gîtes, alpages. Dans les zones les plus élevées les *paysages de montagne calcaire des Alpes* couvrent environ 16% de la surface du parc, ils se distinguent des paysages montagnards par une part plus importante de rochers, pelouses d'altitude et d'éboulis, et une moindre proportion de forêts. Ce type de paysage est situé en dehors des zones habitées de façon permanente, en zone improductive (nature sauvage) avec une faible activité pastorale. On y trouve uniquement des chalets d'alpage et des cabanes de montagne isolées. Les processus naturels peuvent se dérouler sans obstacles en de nombreux endroits. La région du col des Mosses est caractérisée par un *paysage marécageux*, comprenant de nombreuses surfaces de haut-marais et bas-marais à l'inventaire des biotopes d'importance nationale.

Typologie des paysages de suisse (OFEV 2011)	Surface ha	% Parc
Paysage montagnard calcaire des Alpes septentrionales (type 20)	51'106	80,85
Paysage de montagne calcaire des Alpes (type 29)	10'114	16,00
Paysage marqué par les marais (type 37)	1'573	2,49
Paysage de collines du Plateau suisse marqué par les cultures fourragères	373	0,59
Paysage périurbain	38	0,06
Lac	1	0

Une typologie des paysage agricoles, a été développée par la station de recherche *Agroscope* à partir de la typologie des paysages de Suisse de l'OFEV. Les types de paysages obtenus s'appliquent aussi bien à la problématique agricole qu'à la problématique écologique et paysagère. D'un point de vue agricole, le paysage montagnard distingue les *paysages de montagne à Flysch* - marqués par des reliefs plus doux, plus boisés et avec davantage d'eau superficielle - et les *paysages de montagne calcaires* - plus secs, souvent karstiques avec de vastes pâturages.





La *Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage* (FP, 2014) a établi une liste des différents types de paysages culturels caractéristiques de Suisse. Ce catalogue est destiné à servir d'outil de travail, notamment pour la détermination d'objectifs de qualité du paysage et pour l'élaboration de projets de revalorisation du paysage. Sur cette base le Parc a défini 19 types de paysages sur son territoire, classés selon sept textures paysagères différentes.

La **stratégie paysage du Parc (2021)** sert de cadre au suivi de l'objectif stratégique sur le paysage. Elle prend en compte les différentes typologies et inventaires de paysages concernant le territoire du Parc, de même que les conceptions et politiques du paysage de la Confédération et des cantons. Elle définit le rôle du Parc et les objectifs conduisant ses actions :

- Renforcer les spécificités des paysages alpestres, agricoles et construits, en particulier les textures agricoles, contrastées, forestières et patrimoniales (selon typologie FP)
- Valoriser les paysages emblématiques du Parc (ex. inventaires fédéraux et cantonaux)
- Requalifier ou restaurer des éléments typiques de ces paysages
- Valoriser les traditions vivantes et les savoir-faire locaux (identité régionale)
- Contribuer à la biodiversité

Le Parc a réalisé des études de paysage dans le cadre des programmes de *contributions à la qualité du paysage (CQP)* pour l'agriculture. Ce travail a été réalisé d'une part pour l'ensemble des *Alpes vaudoises* et pour les vallées fribourgeoises de l'Intyamon et de la Jogne. Ainsi des unités paysagères ont été définies et des mesures spécifiques proposées pour valoriser les contributions de l'agriculture à la qualité du paysage (www.gruyerepaysdenhaut.ch/lien/87-publications/202-documents-de-parc, *Les paysages agricoles du Parc : unités paysagères*, 2016). Ces informations ont été reprises par les services cantonaux afin de définir les paiements directs en lien avec ces CQP. La vision et les objectifs concernant la qualité des paysages agricoles ont également été formellement adoptés par le conseil du Parc en 2015 (www.gruyerepaysdenhaut.ch/lien/87-publications/202-documents-de-parc, *Les paysages agricoles du Parc : analyse, vision et objectifs*, 2016).

Concernant **l'évolution de l'utilisation du sol**, les grandes composantes du paysage n'ont pas été modifiées durant la période de la charte. Cependant entre 2004 et 2013 les tendances générales du 20^e siècle ne semblent pas s'infléchir significativement par rapport à la décennie précédente (1992-2004), comme en témoigne l'évolution de l'utilisation du sol dans les communes entièrement dans le parc : accroissement des surfaces boisées d'environ 20 ha par an, principalement au détriment des alpages (moins 8 ha/an) et des surfaces improductives (moins 13 ha/an). Dans les deux cas ce sont principalement des prairies maigres potentiellement importantes pour la biodiversité qui disparaissent.

A noter que cette évolution doit être nuancée selon les régions : si elle est encore significative pour la Jogne, elle semble toujours peu représentative de l'évolution dans l'Intyamon (ce qui était déjà le cas la décennie précédente). Au Pays-d'Enhaut l'accroissement de la forêt au détriment des surfaces agricoles (y compris alpages) a diminué par rapport à la période précédente.

L'évolution de l'utilisation du sol fait l'objet de l'indicateur spécifique 3.2.1 de l'évaluation de la charte.

3.2.2 Inventaires des géotopes

Le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut est un territoire riche en géotopes qui sont des témoins concrets de processus géologiques ou géomorphologiques souvent peu perceptibles à l'échelle humaine. Encore actifs ou passifs, de tailles très variables ces objets permettent une lecture du paysage intégrant l'échelle temps des sciences de la terre.

Mis à part quelques géotopes structuraux d'origine géologique (chaîne des Gastlosen), l'essentiel des géotopes inventoriés dans le Parc sont liés à des processus d'érosion, que ce soit par les glaciers, par les cours d'eau, ou encore par la dissolution du calcaires (karst). Enfin quelques géotopes témoignent également des processus gravitaires (glissements de terrain). Souvent ces processus géomorphologiques se combinent et se superpose.

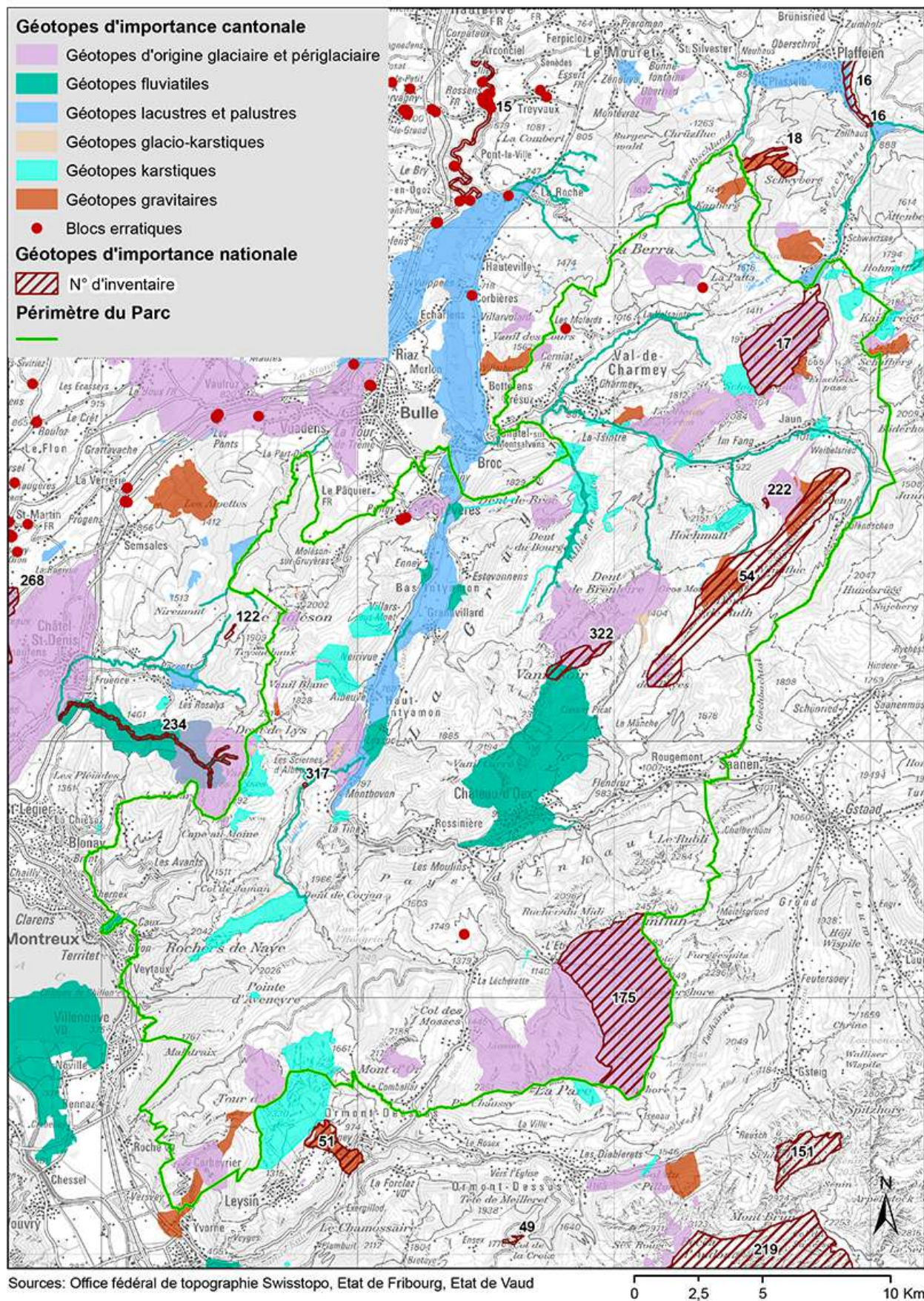
Inventaire des géotopes d'importance nationale

Objets dans le territoire du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut

N°	Nom	Description résumée du site
17	Vallée glacio-karstique du Breccaschlund (Charmey, Jaun, FR)	Imposante auge glaciaire, siège d'une importante activité karstique, présentant de nombreuses formes de dissolution telles que des dépressions glacio-karstiques, des bassins fermés, des champs de lapiés. Intérêt scientifique principal : géomorphologique.
222	Crétacé-Tertiaire de Roter Sattel (Jaun, FR)	Série stratigraphique continue du crétacé au tertiaire renfermant plusieurs événements anoxiques globaux (OAEs), ainsi que la limite crétacé-tertiaire. Intérêt scientifiques principaux : stratigraphique, paléontologique, sédimentologique, géochimique.
54	Chaîne des Gastlosen (BE, FR, VD)	Ce géotope structural (écaïlle monoclinale) illustre la relation entre stratigraphie (série réduite compétente) et tectonique. Il offre de bonnes coupes de la série briançonnaise de plate-forme et de bassin. Intérêt scientifique principal : structural.
322	Réseau des Morteys et gouffre des Diablotins (FR, VD)	Important réseau spéléologique totalisant plus de 10 kilomètres de galeries connues, d'altitude élevée (>2000 m) et contenant des remplissages de grande importance, dans les calcaires du Malm très redressés (Préalpes médianes). Intérêt scientifique principal : spéléologique.
317	Estavelle de l'Hongrin (Haut-Intyamon, FR)	L'estavelle, également connue sous le nom de <i>Perte de l'Hongrin</i> , est la plus connue de Suisse. En période de basses eaux, tout ou partie du débit de l'Hongrin s'y infiltre. En période de hautes eaux, elle devient temporairement émissive. Intérêt scientifique principal : hydrogéologique.
175	Vallées glaciaires de La Pierreuse - Gummfluh et de L'Etivaz (BE, VD)	Vallées glaciaires préalpines avec systèmes morainiques tardiglaciaires. Géologiquement, l'écaïlle de la Gummfluh, dans le lobe romand des Préalpes, appartient à la nappe des Préalpes médianes rigides tout en présentant une déformation interne plastique. Intérêts scientifiques principaux : structural, stratigraphique, géomorphologique.

Les géotopes d'importance nationale sont complétés par toute une série d'objets d'importance cantonale {voir carte page 41} listés dans la charte 2010 du Parc. Celle-ci contient également une description synthétique des aspects géologiques et géomorphologiques du paysage (charte du Parc, 2010, Territoire et fonctionnement, chapitre 1.2.1 et son annexe 4). Les nouvelles communes du périmètre du Parc sont toutes concernées par des géotopes d'importance nationale (Jaun) ou cantonale, à l'instar du célèbre éboulement de Luan à Corbeyrier.

Inventaire des géotopes



3.2.3 Paysages protégés

Inventaires des paysages d'importance nationale et cantonale

La qualité paysagère du Parc est attestée par la part prépondérante de son territoire comprise dans les inventaires nationaux et cantonaux {carte page 44} : 425 km², soit 67% du périmètre total. Cette proportion est identique entre les parties fribourgeoise et vaudoise, le paysage très préservé d'Abländschen (BE) n'étant pas inclus dans un tel inventaire. La documentation de base sur ces paysages a été révisée et complétée (*IFP*, 2017), élaborée (*PIC*, 2019) ou est en cours d'élaboration (*IMNS*). Par rapport à la charte du Parc 2012-2021 cela procure(ra) une base beaucoup plus solide à l'inscription de ces objets dans les plans directeurs cantonaux.

Types et surfaces des paysages d'importance nationale et cantonale dans le Parc			
Type d'inventaire	Nombre d'objets	Surface en ha	Part de la surface du Parc en %
IFP, inventaire fédéral des paysages	4	21 744	34%
Site marécageux d'importance nationale	1	1 588	3%
PIC (Fribourg)	6	17 419	28%
IMNS (Vaud)	9	17 577	28%
Paysages d'importance nationale et cantonale	20	42 532	67%

Les quatre paysages d'importance nationale du Parc (un tiers du territoire) regroupent des typologies bien différentes. Ils font l'objet de fiches descriptives avec la justification de leur importance nationale, le caractère du paysage, la géologie et la géomorphologie, les milieux naturels, le paysage historico-culturel et les objectifs de protection (*OFEV*, 2017).

Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP)		
N° IFP	Nom	Surface dans le Parc en ha
1504	Vanil Noir	6 316
1510	La Pierreuse – Gummfluh – Vallée de L'Étivaz	4 618
1514	Breccaschlund	703
1515	Tour d'Aï – Dent de Corjon	10 107
Total IFP, 4 objets, 34 % de la surface du Parc		21 744

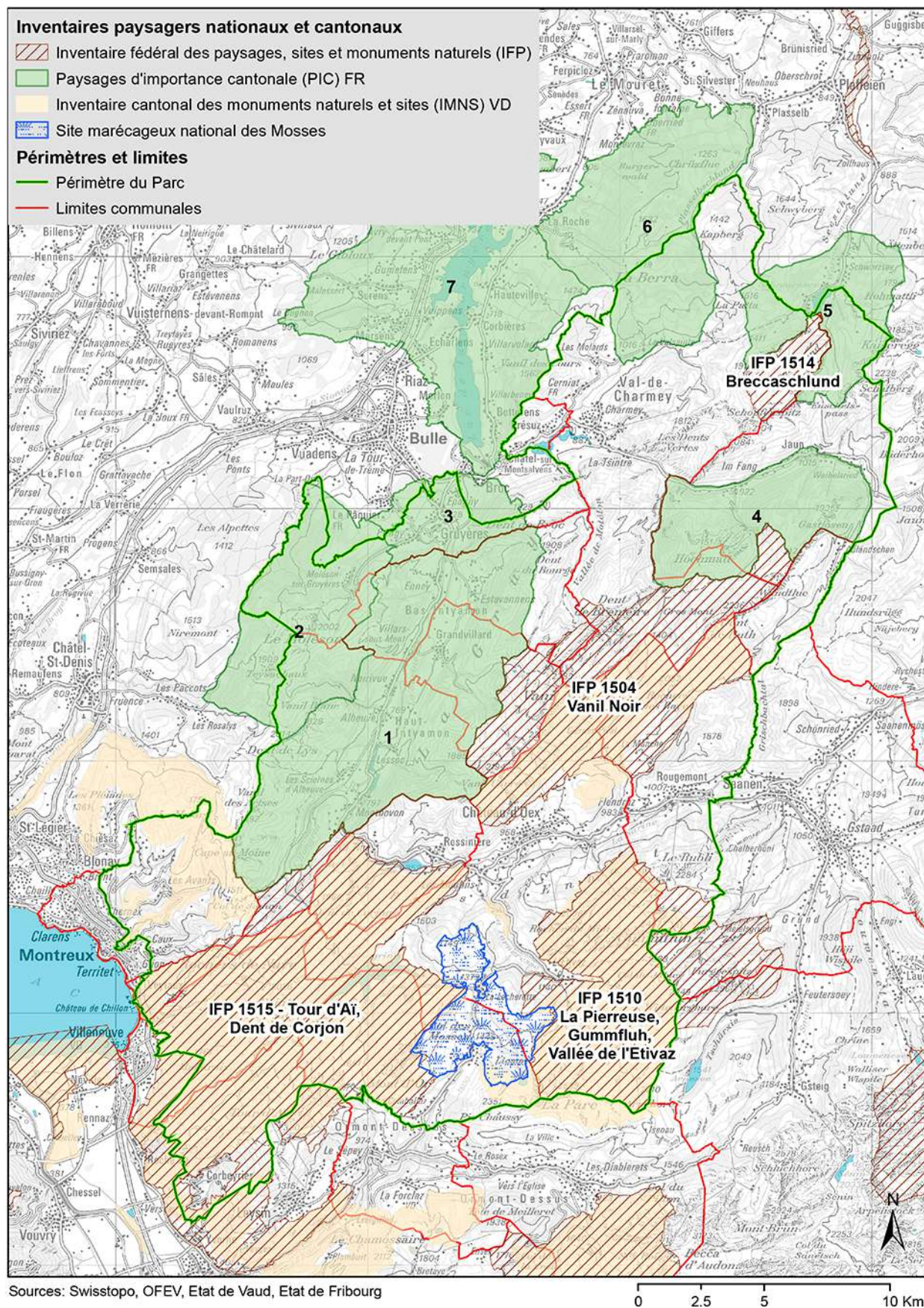
Ils sont complétés par le site marécageux d'importance nationale Les Mosses – La Lécherette régit par un plan d'affectation cantonal très détaillé (*PAC 292 A* du 25 mars 2015). Le Parc est représenté dans la commission paritaire mise en place pour le suivi du plan de gestion de ce site.

L'inventaire des paysages d'importance cantonale, *PIC*, du canton de Fribourg comprend 6 objets (sur un total de 12 pour l'ensemble du canton) qui couvrent 55% de la surface fribourgeoise du Parc. Les *PIC* ne se chevauchent pas avec les *IFP*. Chaque objet est décrit dans l'étude de base (fiches d'objets, *DIAF/SFN*, décembre 2019) avec la justification de l'importance (typicité et rareté par fonction paysagère), l'ambiance et les caractéristiques paysagères du périmètre, les atteintes constatées et les menaces éventuelles, les objectifs spécifiques et leur description.

Inventaire des paysages d'importance cantonale (PIC), canton de Fribourg		
N°	Nom	Surface dans le Parc, en ha
1	Vallée de l'Intyamon	8 161
2	Massif du Moléson et Teysachaux	2 697
3	Gruyères et alentours	911
4	Chaîne des Gastlosen et Hochmatt	2 875
5	Lac Noir	1 348
6	Massif de la Berra et du Cousimbert	1 426
7	<i>(Lac de la Gruyère, en-dehors du Parc)</i>	
Total PIC, 6 objets, 55 % de la surface fribourgeoise du Parc		17 419

L'inventaire des monuments naturels et sites, *IMNS*, du canton de Vaud comprennent 9 objets qui couvrent 58% de la surface vaudoise du Parc. La majeure partie se recoupe toutefois avec les *IFP*.

Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS), canton de Vaud		
N°	Nom	Surface dans le Parc, en ha
181	Hauts de Montreux, les Pléiades, Folly, Molard, Jaman, Gorges du Chauderon	1 137
181a	Le Cubly, Azot	75
196	Vallées de la Tinière, de Chaude, de l'Eau-Froide, Monts-d'Arvel, Flancs boisés : Grandes-Tanières,	8 910
203	Chaîne du Vanil-Noir, Dent-des-Bimis, partie supérieure de la Vallée des Ciernes-Picat, Rocher-des-Rayes	2 435
197	Lac Lioson, la Rionde	298
200	Gorges du Pissot	55
198	Vallée supérieure de la Torneresse, massif des Arpillés, la Tornette, Cape au Moine	2 068
199	La Pierreuse, Rocher-plat, Rocher-du-midi, Gummfluh, Tête de l'âne	2 164
202	La Laitemaire, Ciernes-Picat	435
Total IMNS, 9 objets, 58 % de la surface vaudoise du Parc		17 577



3.2.4 Biotopes protégés

Inventaires des biotopes d'importance nationale et cantonale

Le Parc comprend plus de 200 biotopes d'importance nationale et des dizaines de biotopes d'importance régionale {voir carte page 47} pour un total de plus de 3'700 ha, soit presque 6 % de la superficie du Parc.

Les prairies et pâturages secs sont les plus nombreuses, tant en nombre qu'en surface (2'300 ha, soit 62% des biotopes d'importance nationale et régionale), elles sont dispersées dans toutes les régions, principalement sur les versants ensoleillés des paysages de montagne calcaire. 95% de ces prairies et pâturages secs sont dans la catégorie d'importance nationale (les PPS d'importance régionale ne sont pas encore disponibles pour Vaud). Ils font l'objet de contrats d'exploitation avec les agriculteurs.

Les marais se retrouvent principalement dans les paysages de montagne à *Flysch*, en particulier dans le site marécageux des Mosses La Lécherette, dans la vallée des Ciernes Picat Gros Mont et dans le Plasselb. Ils représentent 23% des biotopes d'importance nationale et régionale, mais moins de 1,5% de la superficie du Parc, la plupart de ces milieux ayant été drainés pour favoriser l'exploitation agricole. Les quelques hauts-marais (67.5 ha) sont tous d'importance nationale, comme 75% des 848 ha de bas-marais. Ils font aujourd'hui l'objet de contrats d'exploitation avec les agriculteurs.

Les zones alluviales se retrouvent principalement le long de la Sarine, mais aussi du Javro, de la Torneresse, de la Jogne et de quelques affluents. Elles couvrent 476 ha, dont 76% classés d'importance nationale. Leur emprise et leur dynamique naturelle ont été historiquement fortement réduites par les endiguements et autres seuils, comme par les captages et autres barrages pour la production hydroélectrique. Leur dynamique alluviale peut être, est et doit encore être restaurée par des travaux de renaturation et la lutte contre les plantes exotiques envahissantes y est prioritaire.

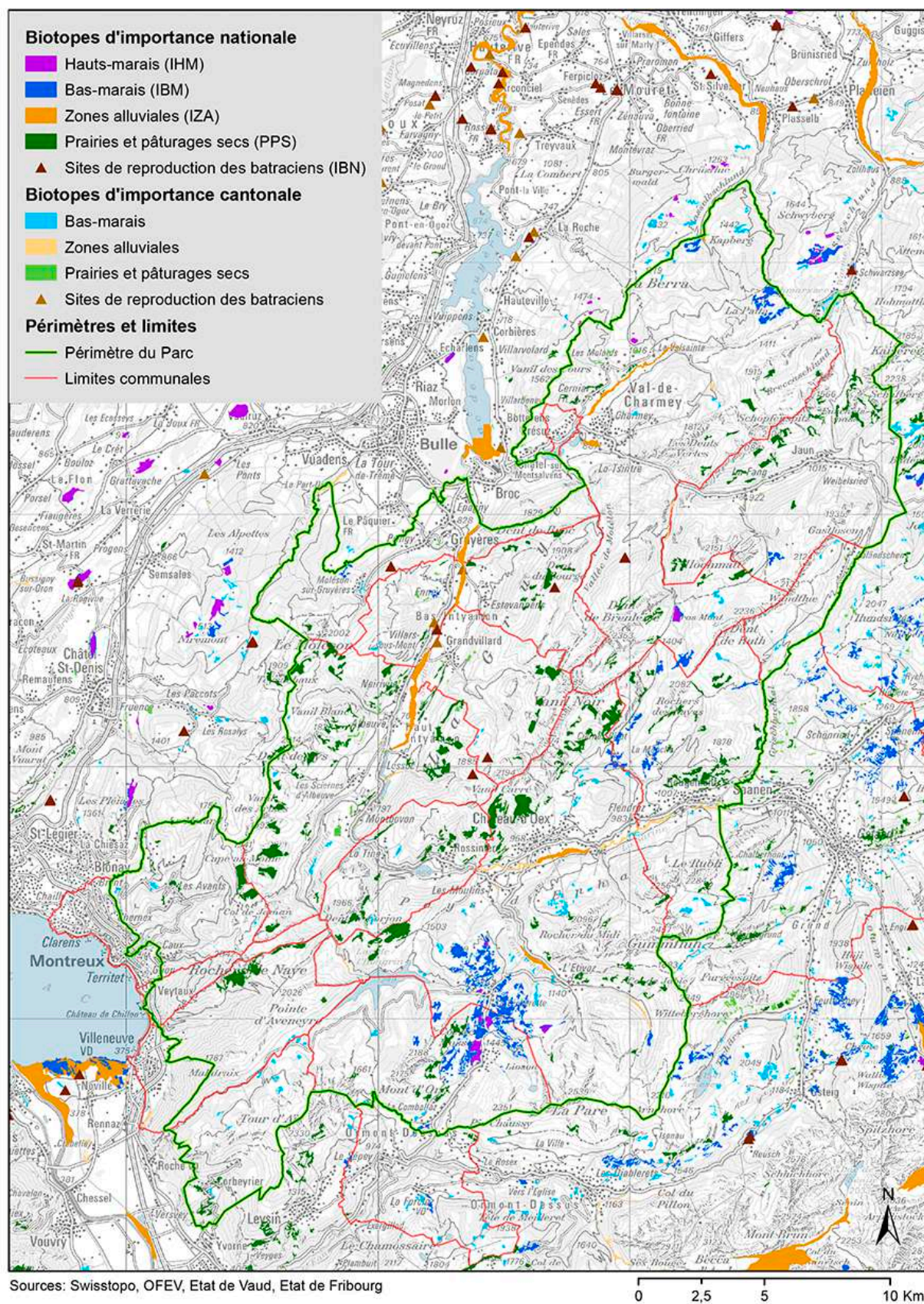
De faibles surfaces de sites de reproduction des batraciens complètent ce panel de biotopes d'importance nationale et régionale. Les biotopes d'importance locale sont progressivement intégrés dans les planifications communales, mais on ne dispose pas encore de vue d'ensemble les concernant.

Biotopes d'importance nationale, surfaces en ha dans le périmètre du Parc, par commune, 2020

Commune	Hauts-marais	Bas-marais	Zones alluviales	Sites batraciens	Prairies et pâturages secs	Total
Saanen (Abländschen)	-	-	-	-	-	-
Total canton de Berne	-	-	-	-	-	-
Jaun	-	12.9	-	-	143.9	157
Val-de-Charney	20.2	110.3	69.7	4.3	112.8	317
Châtel-sur-Montsalvens	-	-	-	-	-	-
Crésuz	-	-	-	-	-	-
Gruyères	-	7.8	-	3.3	3.6	15
Bas-Intyamon	-	3.7	28.3	1.2	77.5	111
Grandvillard	-	-	22.3	3.2	56.3	82
Haut-Intyamon	-	-	58.7	2.5	364.7	426
Total canton de Fribourg	20.2	134.7	179.0	14.5	758.8	1 107
Rossinière	-	-	-	-	100.7	101
Château-d'Œx	10.8	233.4	53.7	-	396.7	695
Rougemont	-	64.1	-	-	163.8	228
Ormont-Dessous	36.5	157.6	-	-	66.7	261
Corbeyrier	-	-	-	-	23.0	23
Montreux	-	-	-	-	59.1	59
Veytaux	-	-	-	-	-	-
Villeneuve	-	-	-	-	83.3	83
Total canton de Vaud	47.3	455.1	53.7	-	893.3	1 449
Total Parc	67.5	593.5	342.0	21.4	2 150.6	3 175
% de la surface du Parc	0.1%	0.9%	0.5%	0.03%	3.4%	5%

**Biotopes d'importance régionale, surfaces en ha dans le périmètre du Parc, par commune, 2020
(pour le canton de Vaud données provisoires)**

Commune	Bas-marais	Zones alluviales	Prairies et pâturages secs	Total Parc
Saanen (Abländschen)	9.9	-	1.8	11.7
Total canton de Berne	9.9	-	-	11.7
Jaun	1.0	2.7	3.0	6.7
Val-de-Charmey	30.8	10.0	7.7	48.5
Châtel-sur-Montsalvens				-
Crésuz			1.4	1.4
Gruyères	2.6	5.8	2.0	10.4
Bas-Intyamon	2.5		4.7	7.3
Grandvillard	3.2		6.7	9.9
Haut-Intyamon	12.5	5.8	42.5	60.8
Total canton de Fribourg	52.6	24.3	68.0	144.9
Rossinière	7.3	0.8		8.1
Château-d'Œx	69.9	54.7		124.6
Rougemont	25.4	27.3		52.7
Ormont-Dessous	9.9			9.9
Corbeyrier	21.2			21.2
Montreux	9.3			9.3
Veytaux		0.4		0.4
Villeneuve	2.2	0.4		2.6
Total canton de Vaud	145.3	83.7	-	228.9
Total Parc	207.3	107.9	69.8	385.5
% de la surface du Parc	0.3%	0.2%	0.1%	0.6%



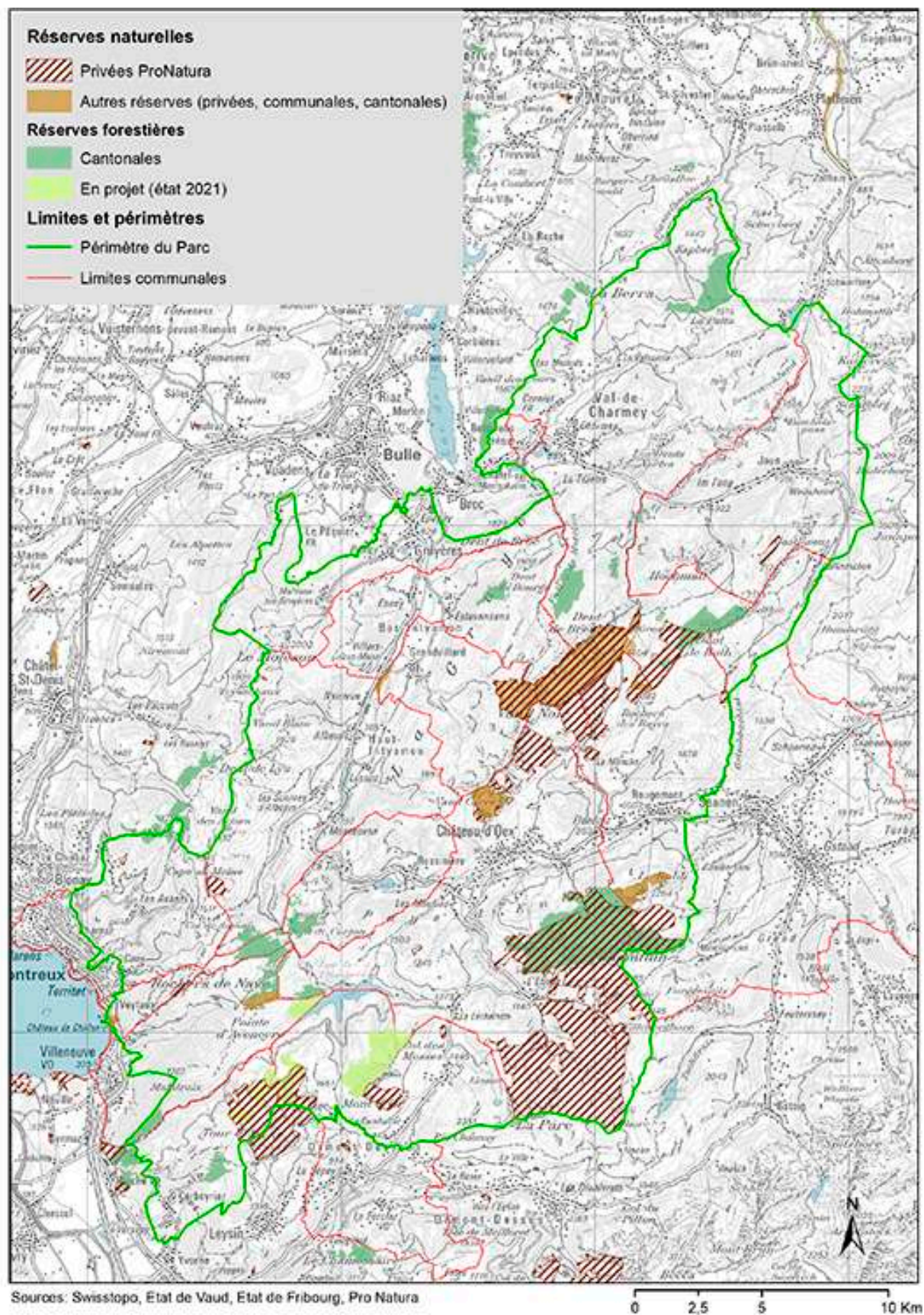
3.2.5 Réserves naturelles et réserves forestières

Le Parc a une longue histoire avec les réserves naturelles. Celle de la Pierreuse, créée sur une initiative privée (les frères Sandoz), a été officialisée par la commune de Château-d'Œx en 1945 déjà, avant que sa gestion ne soit confiée, en 1958, à la *Ligue vaudoise pour la protection de la nature* (aujourd'hui *Pro Natura*). Ces grandes et anciennes réserves de *Pro Natura* ont joué un rôle historique indéniable dans la protection de la biodiversité des Préalpes vaudoises et fribourgeoises. Cette politique d'achat de parcelles ou de création de servitudes en faveur de la protection de la nature s'est développée jusqu'à ce que ces réserves naturelles atteignent plus de 5'700 ha, soit une proportion du territoire du Parc de 9%, conférant à *Pro Natura* un rôle important de propriétaire et gestionnaire de milieux naturels particuliers, mais aussi de forêts et d'alpages. Comme c'est le cas pour les deux réserves naturelles les plus emblématiques du Parc : celle de La Pierreuse (3'356 ha, sur Château-d'Œx et Rougemont) et celle du Vanil Noir (1'700 ha, sur Val-de-Charmey, Grandvillard, Château-d'Œx et Rougemont).

Aujourd'hui la plupart des réserves naturelles privées sont des paysages ou biotopes d'importance nationale ou cantonale protégés, indépendamment du statut de leur propriétaire. Le cas de la Pierreuse (au sens strict, soit sa partie située au nord de la Gummfluh) est à ce titre emblématique du mille-feuille réglementaire qui s'y applique : réserve privée (réserve *Pro Natura* par propriété ou servitude) elle est aussi communale et cantonale (son règlement a été adopté par le Conseil d'Etat vaudois en 1960), district franc fédéral, *IMNS*, *IFP*, réserve forestière et zone cantonale de tranquillité de la faune.

La carte {voir carte page 49} regroupe ces différents types de réserves définis en dehors (ou en amont ou en complément) des inventaires cantonaux et fédéraux. L'évolution de la dernière décennie concerne principalement les réserves forestières, intégrales ou particulières, qui recouvrent aujourd'hui plus de 3'000 ha, soit près de 5% du territoire du Parc, cette surface correspond à environ 14% de la surface forestière du Parc, mais elle comprend aussi quelques secteurs d'altitude non boisés.

Type de réserve	Nombre d'objets	Surface en ha	% du Parc
Réserves <i>Pro Natura</i>	14	5 742	9.1%
Autres réserves naturelles	16	1 158	1.8%
Réserves forestières cantonales	28	2 430	3.8%
Projets de réserves forestières cantonales	3	636	1%



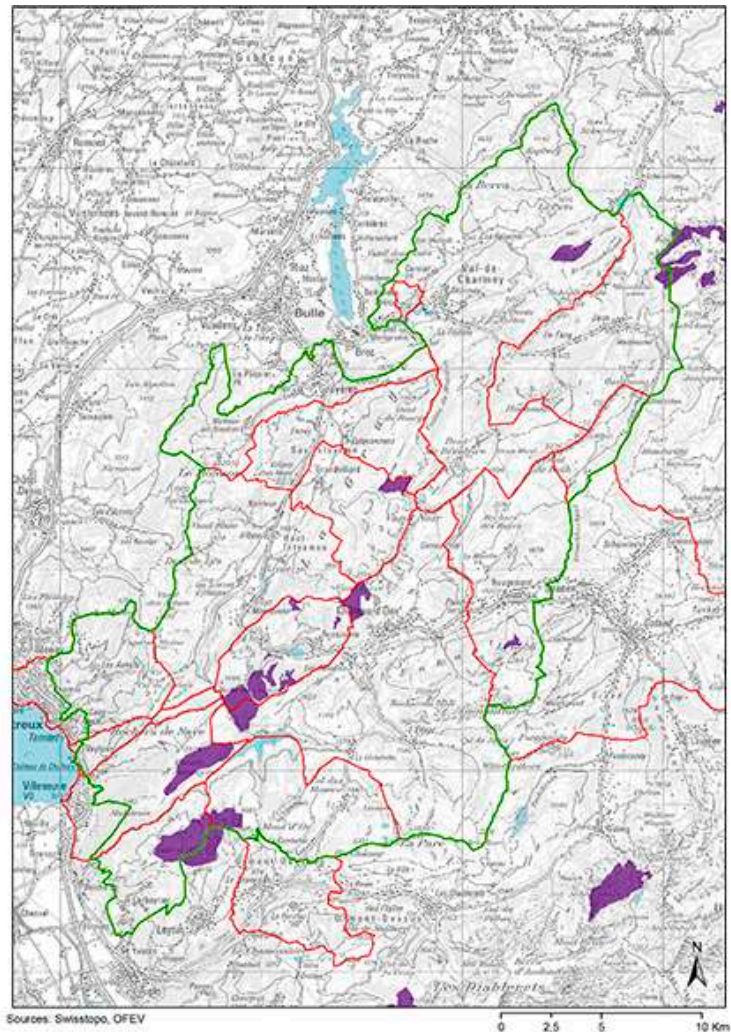
3.2.6 Réserves de faune et zones de tranquillité

Les trois districts francs fédéraux du Parc ont longtemps été les seuls périmètres de protection de la faune réglementant non seulement la chasse mais aussi les dérangements induits par les loisirs. Le plus important district franc est Hochmatt Motélon (FR) – Les Bimmis Ciernes Piccat (VD) qui couvre une zone préservée de 4'248 ha. Celui de La Pierreuse Gummfluh compte 1'010 ha et celui de la Dent de Lys 946 ha.

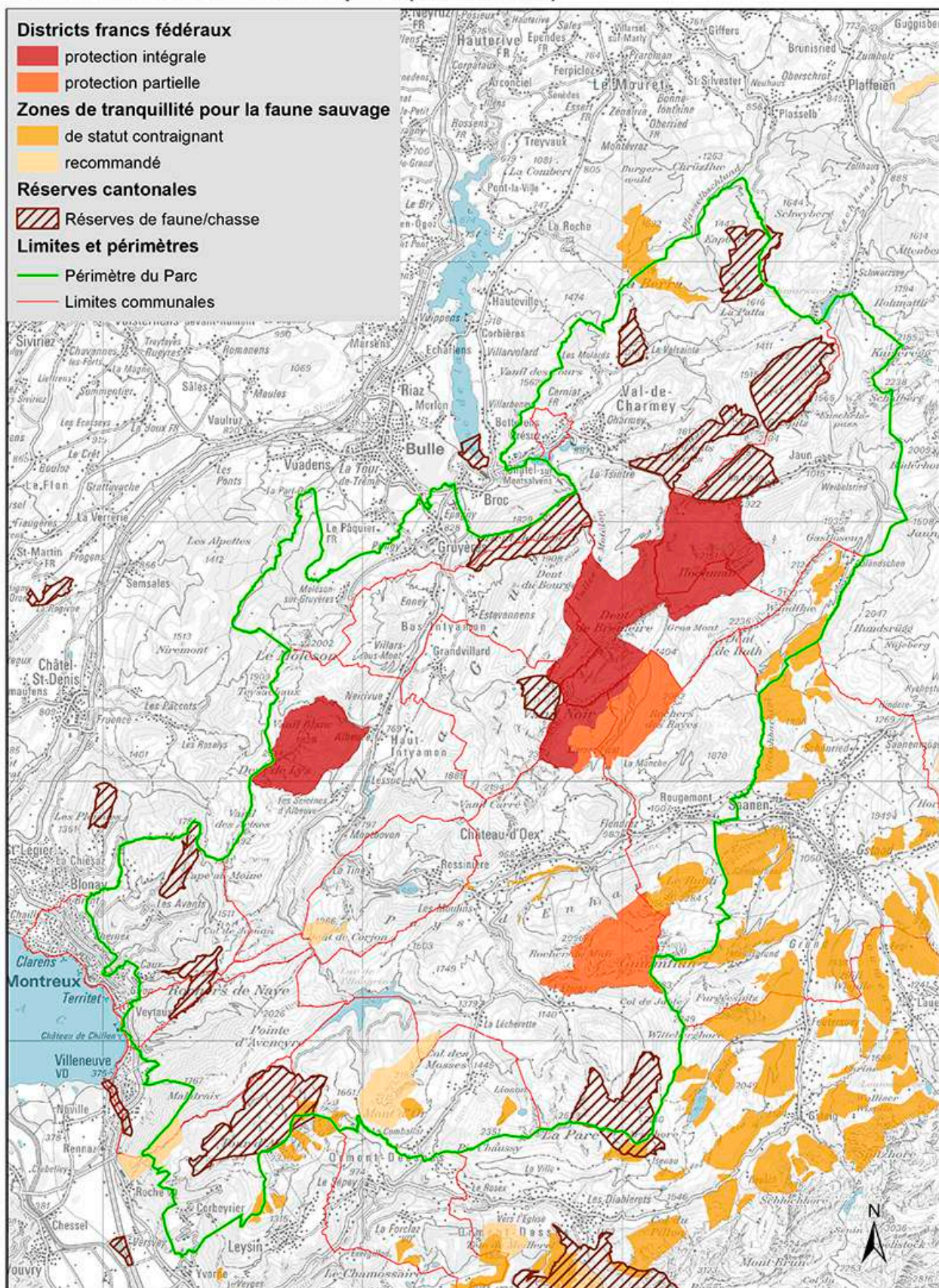
La protection de la faune a été complétée par l'instauration de zones de tranquillité de la faune sauvage (ZTFS). {voir carte page 51} Les ZTFS ont été mises en place dès 2012 dans le canton de Berne, avec deux secteurs dans le Parc, avec des restrictions annuelles. Sur le canton de Fribourg une seule ZTFS a été instaurée à la Berra, depuis 2017, avec des restrictions entre le 1^{er} décembre et le 30 juin (accès autorisés uniquement sur les pistes ou les chemins et itinéraires indiqués, obligation de tenir les chiens en laisse). Dans les Alpes vaudoises le projet de mise en place des ZTFS, élaboré de manière participative parallèlement au plan directeur touristique, devrait entrer en vigueur en 2021. Dans la partie vaudoise du Parc ces ZTFS contraignantes peuvent concerner différentes périodes : en cas de neige (interdiction de pratiquer des sports d'hiver en dehors des itinéraires indiqués, ou interdiction d'accès), du 1^{er} janvier au 30 juin (accès autorisé uniquement sur les chemins ou itinéraires indiqués), ou de début mai à fin juillet pour le rafting et les sports en rivière (interdiction d'aborder et de s'arrêter). Elles sont complétées par des ZTFS assorties de recommandations (en cas de neige, merci de ne pas quitter les itinéraires et les chemins indiqués, tenir les chiens en laisse, ou merci de ne pas entrer dans cette zone sensible).

Les districts francs fédéraux sont par ailleurs complétés par des réserves cantonales, qui concernent la chasse et l'obligation de tenir les chiens en laisse, et par des réserves cantonales réglementant la pêche.

La présence du lynx a incité les teneurs de (grands) troupeaux de moutons à s'équiper de chiens de protection, qui devraient également être utiles pour la prévention des attaques du loup. Dans certains secteurs ces chiens posent problème par rapport au tourisme pédestre ou au VTT. La cohabitation de ces activités avec les troupeaux de vaches allaitantes peut également poser des problèmes, qui deviendront probablement plus aigus avec une présence régulière du loup dans l'environnement de ces troupeaux.



Réserves de faune et zones de tranquillité (état mars 2021)



Sources: Swisstopo, OFEV, Etat de Vaud, Etat de Fribourg

3.2.7 Zones de sensibilité de la faune aux dérangements

La carte des zones de sensibilité de la faune au dérangement touristique {voir carte page 53} est l'outil de gestion que le Parc s'est créé dès 2010 pour éviter d'être lui-même à l'origine d'une augmentation de ce dérangement, par les activités de sensibilisation et les offres touristiques qu'il propose. Depuis lors cette démarche interne au Parc s'est étendue à différents partenaires dans le cadre du projet *Respecter nos zones protégées et nos espèces sensibles*.

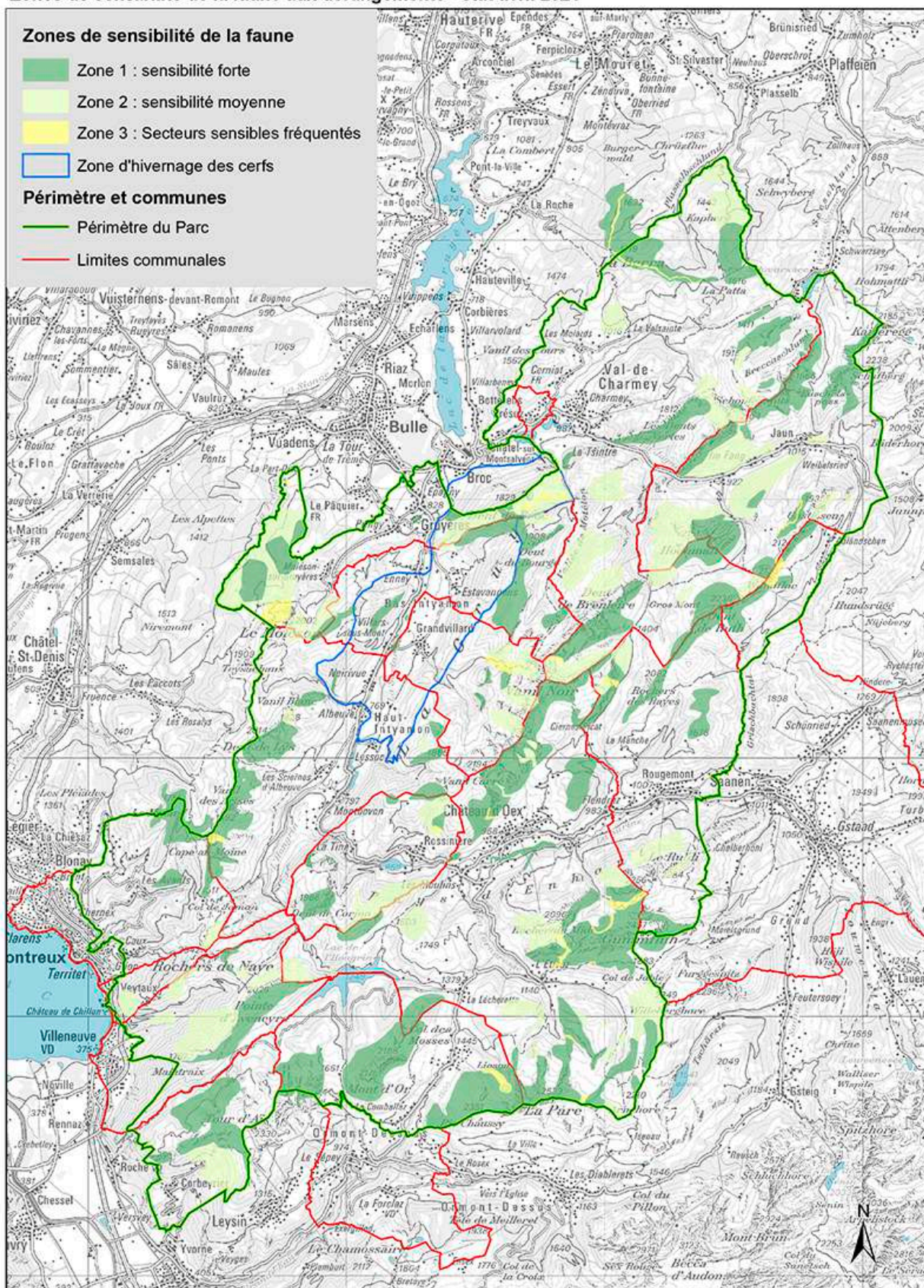
Respecter nos zones protégées : le Parc fournit à différents publics une synthèse de l'information sur les restrictions incluses dans les divers règlements des zones protégées. D'une part des fiches d'information avec carte et informations pratiques essentielles sont tenues à jour et disponibles sur le site internet du Parc. Six fiches *activités* ont été élaborées : randonnée pédestre, activités avec des chiens, vélo/VTT, drones, sports aériens, ski de randonnée et raquettes à neige. D'autre part une fiche a été élaborée pour présenter chaque (type de) zone protégée : carte, restrictions des loisirs de plein air (avec références aux règlements), éventuelles recommandations. 9 fiches sont disponibles, une dixième est prévue concernant les zones de tranquillité de la faune sauvage (VD et BE).

Respecter nos espèces sensibles : la carte des zones sensibles a été élaborée par la Parc sur la base des connaissances des biologistes et garde faunes concernant les populations d'ongulés, les tétraonidés et les rapaces des falaises, en distinguant le degré de sensibilité et la saison, avec une méthodologie commune pour l'ensemble du Parc. Les zones sensibles, indicatives, ont ainsi été définies indépendamment de leur éventuel statut de protection.

Les signataires de la charte d'engagement du Parc *Respecter nos zones protégées et nos espèces sensibles* s'engagent d'une part à respecter et diffuser l'information concernant les contraintes relatives aux zones protégées, et d'autre part à tenir compte des zones sensibles dans la planification de leurs propres offres relatives aux activités de plein air, selon la procédure définie par le Parc, incluant une concertation avec les surveillants de la faune. La Gruyère Tourisme - Charmey Tourisme, Pays-d'Enhaut Tourisme, Montreux-Vevey Tourisme et l'Office du tourisme les Mosses - La Lécherette sont signataires de cette charte, et à notre connaissance tous les accompagnateurs régulièrement actifs dans le Parc la respectent. Depuis 2021, cet engagement est aussi proposé à d'autres partenaires touristiques, ce qui permettra de renforcer les actions de prévention au dérangement de la faune sauvage, alors que ce problème devient toujours plus aigu (notamment avec l'accélération de l'augmentation des loisirs de plein air engendrée par la pandémie du COVID-21 : il y a toujours plus de monde partout). La liste des signataires est publiée sur le site internet du Parc (29 signataires en mars 2021). Le Parc assure par ailleurs l'intégration de la campagne nationale *Respecter c'est protéger* dans toute sa communication sur cette thématique.

Le nombre de signataires de la charte d'engagement volontaire contre le dérangement de la faune est un indicateur spécifique du Parc (cf. rapport d'évaluation, 2020, indicateur 2.1.2).

Zones de sensibilité de la faune aux dérangements - état avril 2021



Sources: Swisstopo, Drosera écologie appliquée SA, Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut

0 2 4 8 Km

3.2.8 Infrastructure écologique, flore et faune

L'infrastructure écologique synthétise et structure l'ensemble des données concernant les zones protégées. Elle définit comme zones nodales (les *aires centrales* selon *Infrastructure écologique*, guide de travail pour la planification cantonale, OFEV, 2020), les surfaces de valeur biologique particulière bénéficiant ou non d'une protection contraignante. {voir carte page 56}

La synthèse de l'état existant de l'infrastructure écologique dans le Parc est la suivante (données 2018, en référence au territoire du Parc sans les nouvelles communes) :

- 8'854 ha (17.6 % du territoire) sont des surfaces de valeur biologique particulière bénéficiant d'une protection contraignante, garantie pour au minimum une quinzaine d'années (catégorie A).
- 3'618 ha (7.2 % du territoire) sont des surfaces de valeur biologique particulière ne bénéficiant pas d'une protection contraignante (hotspots hors catégorie A). Le 57% de ces hotspots bénéficient toutefois d'un statut limité de protection ou de gestion des valeurs naturelles (catégorie B)
- 23'698 ha (47.2 % du territoire) sont des surfaces d'aires de mise en réseau bénéficiant d'un statut limité de protection (catégorie B : leur gestion n'est pas strictement associée aux valeurs naturelles, ou elle l'est sur une durée inférieure à 15 ans).

Cette représentation de l'infrastructure écologique sert de guide aux actions du Parc, en particulier la localisation des zones nodales. Plus de 70% de la superficie du Parc étant couverte par les aires de l'infrastructure écologique, les actions sont orientées par une analyse plus fine du contexte local, selon les recommandations de mesures par trame ou sous-réseau et les caractéristiques propres à la parcelle.

A noter que la cartographie des prairies à narcisses réalisée en 2017-2019 par le Parc est considérée comme un indicateur intéressant concernant la qualité des surfaces de mise en réseau des milieux agricoles et des alpages de moyenne altitude.

Le rapport de synthèse de l'infrastructure écologique pour le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut (BEB SA, Etat de Vaud / DGE – BIODIV, 1 mars 2018) décrit la méthodologie de cette analyse, le diagnostic de l'état existant, l'état souhaité et les mesures proposées. Ce rapport est établi en fonction de six regroupements de sous-réseaux : milieux humides et aquatiques, milieux secs, milieux ouverts d'altitude et milieux rocheux, forêts, milieux agricoles (SAU) et milieux bâtis.

Depuis 2018, on note divers besoins de mise à jour : nouvelles réserves forestières, instauration des zones de tranquillité de la faune sauvage dans le canton de Vaud, actualisation des données concernant l'extension du périmètre du Parc, etc. Ces compléments et ajustements seront apportés par les planifications cantonales de l'infrastructure écologique. Le projet de recherche *ValPar.CH* (2020-2022) sur l'infrastructure écologique dans les parcs suisses livrera également une analyse ciblée sur le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut.

Les espèces de la faune et de la flore menacées et devant être prioritairement sauvegardées du point de vue du Parc a été élaborée en 2012. C'est la liste des espèces cible du Parc (cf. document de parc, janvier 2013). Cette liste est en cours de révision.

Les corridors à faune permettent d'assurer la perméabilité du paysage et les déplacements à large échelle. Dans le contexte relativement perméable de son paysage pour les déplacements de la faune terrestre le Parc est concerné par deux corridors d'importance suprarégionale, en bordure de son périmètre : le passage de la vallée de la Sarine entre Rougemont et Saanen et au sud de Gruyères. La circulation de la faune aquatique est par contre limitée par divers obstacles.

Axe de liaison

- importance nationale
- importance régionale

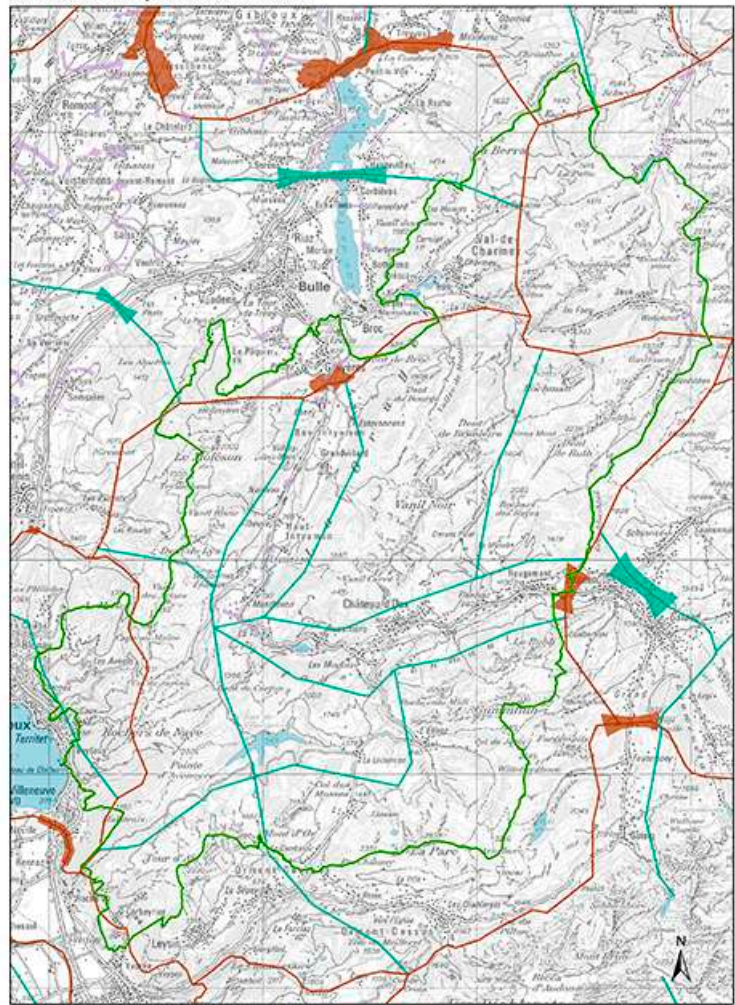
Corridors à faune

- importance suprarégionale
- importance régionale
- importance locale

Périmètre et communes

- Périmètre du Parc

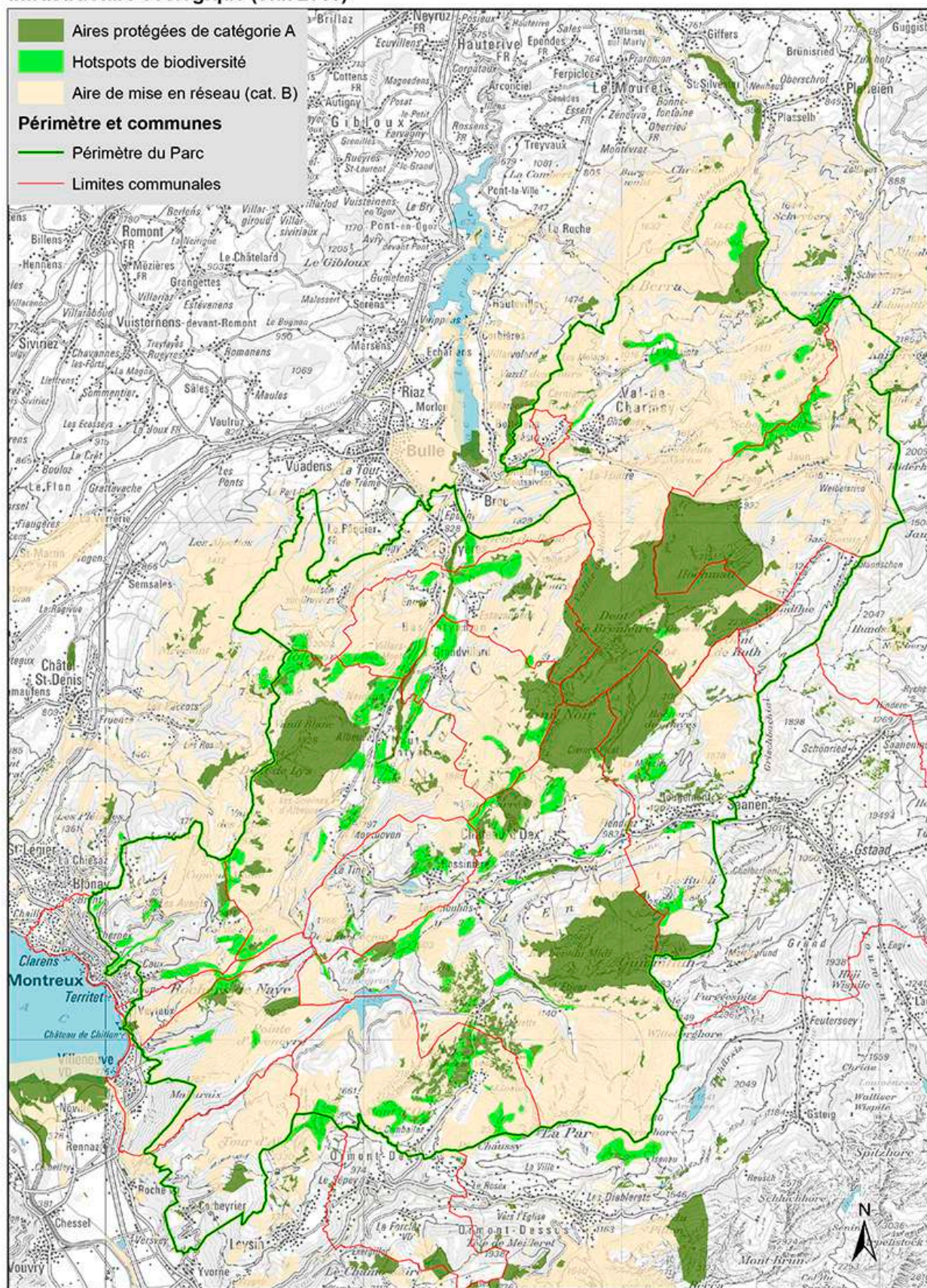
Corridors faunistiques et axes de liaison



Sources: Swisstopo, OFEV, Etat de Vaud, Etat de Fribourg

0 2.5 5 10 Km

Infrastructure écologique (état 2018)



Sources: Swisstopo, OFEV, OFAG, Etat de Fribourg, Etat de Vaud, Bureau BEB SA

0 2,5 5 10 Km

3.2.9 Voies de communications historiques et patrimoine

Le Parc se caractérise par un riche patrimoine bâti, fierté de ses habitants. Les prestigieux châteaux de Chillon et de Gruyères, ou le Grand Chalet de Rossinière, ne sont pas des monuments d'importance nationale isolés. Ils s'intègrent dans un ensemble remarquable de sites protégés et bâtiments qui témoignent de l'histoire et des savoir-faire dans toutes les régions du Parc. Ces éléments sont reliés par des voies historiques qui expliquent la structure du bâti actuel ou de l'économie rurale et du commerce qui est à l'origine de la richesse de ce patrimoine {voir carte page 60} : 16 sites /SOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse), 33 biens culturels d'importance nationale (PBC-A) et 73 d'importance régionale (PBC-B) eux-mêmes complétés par de nombreux bâtiments classés monuments historiques dans les inventaires cantonaux.

Sites /SOS du Parc		
1613	Estavannens (Bas-Intyamon)	Village préalpin sur le flanc est de l'Intyamon. Articulation en deux noyaux organisés chacun autour d'une boucle de voirie en triangle. Position dominante de l'église sur un éperon en front du quartier supérieur. Orientation des rangées de maisons dans la ligne de pente. Ecole à mi-chemin des noyaux.
1615	Grandvillard	Village le plus étendu de l'Intyamon. Extraordinaire complexité du réseau de rues et de ruelles. Principaux points d'articulation mis en exergue par l'église et une triple grange. Effets de contraste, notamment le long de la rue aval en partie adaptée à un canal. Maisons gothique tardif en pierre.
1616	Gruyères	Petite ville médiévale figurant parmi les sites les plus visités de Suisse. Paysage fascinant dominé par le Moléson. Bâti en tension ouverte sur la crête d'une colline en dos d'âne barrant l'Intyamon. Ancien château comtal isolé à l'extrémité supérieure du bourg. Implantation latérale de l'église.
1620	Jaun	Voralpines Dorf, das den Eingang zum Jognetal flussaufwärts markiert. Eindrückliche hierarchische Gliederung der Ortsteile auf den ersten Hangterrassen. Kleine, dichte Häusergruppen entlang des alten Säumerwegs, Quartier aus dem Ende des 19. Jahrhunderts an der Kantonsstrasse.
1621	Lessoc (Haut-Intyamon)	Village préalpin très compact sur un cône de déjection du versant est de l'Intyamon. Remarquable structure en étoile centrée sur l'une des rares places villageoises du canton, ornée d'une fontaine couverte d'un bulbe. Position plus ou moins isolée de l'église sur un crêt. Petite forêt de protection.
1625	Montbovon (Haut-Intyamon)	Localité marquant l'entrée sud de l'Intyamon. Paysage préalpin en forme de cirque, grêlé de cellules linéaires. Entité principale avec l'église au fond du relief, dans l'axe du sentier muletier montant au col de Jaman. Petite station touristique du début du 20 ^e siècle, deux lignes ferroviaires, hôtels.
1628	Neirivue (Haut-Intyamon)	Village préalpin sur la frange occidentale de l'Intyamon. En grande partie reconstruit après l'incendie de 1904. Rare et originale subdivision du bâti en deux entités de niveaux différents, réparties sur et au pied d'un cône de déjection. Image austère des alignements de petites maisons cubiques.
1630	La Part Dieu (Gruyères)	Ancienne chartreuse sur une terrasse du Moléson dominant la Trême. Etroite interaction entre la forme rectangulaire de l'enceinte et la découpe quasi à angle droit de la plateforme. Paysage intact. Conservation partielle du monastère enchâssé dans un vaste parc au charme romantique.
1642	La Valsainte (Val-de-Charmey)	Dernière chartreuse en activité en Suisse. Implantation retirée dans le vallon du Javro, sur une terrasse déterminant la forme polygonale de l'enceinte. Remarquable silhouette caractérisée par les toits des cellules alignées en longues rangées, église au centre d'une cour d'honneur.
1645	Villars-sous-Mont (Bas-Intyamon)	Village préalpin sur une étroite terrasse au pied du versant ouest de l'Intyamon. Brève structure linéaire extrêmement compacte, marquée par l'église en position de seuil. Contraste entre habitations gothique tardif à pignon frontal et carrées baroques. Petit quartier de la gare isolé. (Substance historique du village en partie détruite lors de l'incendie du 17 janvier 2017)
4730	Château d'Œx	Ancien bâti villageois, marqué au sud-ouest par la butte de l'église, établi selon des structures linéaires horizontales. Composante urbanisée. Développement touristique qui a marqué la partie nord du site construit

		avec l'établissement d'infrastructures hôtelières et de nombreux chalets de villégiature.
4732	L'Etivaz (Château-d'Œx)	Groupement au centre d'un habitat dispersé dans la vallée de l'Etivaz, composé de trois noyaux distincts : le premier avec l'église et la cure, le deuxième proche du cours d'eau avec un hôtel et la cave des fromages AOC, le troisième constituant un groupement lâche de maisons paysannes à l'orient.
4738	Rossinière	Bâti villageois pris en tenaille entre la butte ayant servi d'élément défensif au sud-ouest et celle de l'église au nord. Architecture de maisons paysannes en bois et éléments de haute valeur, dont l'église d'origine médiévale, la cure, ou encore l'exceptionnel Grand-Chalet de 1754.
4739	Rougemont	Site balisé au sud-ouest par un ancien prieuré établi sur une terrasse. Organisation linéaire des constructions traditionnelles le long de la rue principale avec, dans sa partie supérieure, un noyau lié à un croisement routier. Important développement de chalets de villégiature contre le versant nord.
4760	Caux (Montreux)	Site d'origine hôtelière développé à la Belle-Epoque, installé sur une croupe haut perchée dominant Montreux et le Léman, lui offrant un panorama splendide. Variété d'hôtels, dont l'ancien Caux-Palace, le plus grand et le plus luxueux de Suisse à son ouverture. Divers équipements, dont deux chapelles.
4763	Château de Chillon (Veytaux)	Célèbre château d'origine médiévale, dont la silhouette massive et minérale dominée par le donjon du 12 ^e siècle se détache au ras des flots sur un arrière-plan de forêts bien préservées.

Monuments d'importance nationale (PBC-A) dans le Parc, Fribourg

Châtel-sur-Montsalvens	A	Barrage de Montsalvens
Grandvillard	A	Maison de Marmet Currat et fils
Grandvillard	A	Maison dite des Comtes
Grandvillard	A	Maison du Banneret de Montsalvens Pierre Delatena
Grandvillard	A	Maison paysanne de François et André Decrind puis Musy
Grandvillard	A	Maisons paysannes Baudevin-Delatena
Gruyères	A	Ancienne Chartreuse de la Part-Dieu avec porterie et chapelle, ancienne maison des frères et ruines du moulin
Gruyères	A	Château des comtes de Gruyère
Gruyères	A	Château des comtes de Gruyères puis résidence baillivale, avec conciergerie, chapelle Saint-Jean et enceinte
Gruyères	A	Fortifications (enceinte urbaine, tour de Chupyâ-Bârba, Charrière des Morts, Belluard)
Gruyères	A	Grange domaniale du Laviau
Gruyères	A	Gruyères, occupation gallo-romaine / bourg avec château médiéval-temps modernes
Gruyères	A	Maison Castella
Gruyères	A	Maison dite de Chalamala
Gruyères	A	Maison Gachet
Gruyères	A	Mesures à grains
Gruyères	A	Porte et maison forte des Saint-Germain, act. Musée HR Giger
Haut-Intyamont	A	Chalet d'alpage, En Lys
Haut-Intyamont	A	Fontaine couverte du village, Lessoc
Haut-Intyamont	A	Maison de François Fracheboud
Haut-Intyamont	A	Anc. Auberge de la Croix-Blanche dite le Vieux Chalet, Montbovon
Jaun	A	Bauernhaus in Oberbach
Jaun	A	Haus Buchs, sog. Statthalterhaus

Val-de-Charmey	A	Les Arolles et Petit Mont, abri mésolithique et points de découvertes
Val-de-Charmey	A	Chartreuse de la Valsainte
Val-de-Charmey	A	Chalet d'alpage, Le Lappé
Val-de-Charmey	A	Chalet d'alpage, La Monse

Monuments d'importance nationale (PBC-A) dans le Parc, Vaud

Château-d'Œx	A	Les Ciernes-Picat, abri mésolithique
Montreux	A	Caux, Palace-Hôtel
Rossinière	A	La Maison de la Place
Rossinière	A	Le Grand-Chalet
Rougemont	A	Eglise réformée Saint-Nicolas de Myre
Veytaux	A	Château de Chillon avec pavillon extérieur
Veytaux	A	Viaduc autoroutier de Chillon sur la N9, Veytaux - Villeneuve

Inventaire des sites construits ISOS

- Villes et petites villes/bourg
- Villages et hameaux
- Cas particuliers

Inventaire des biens culturels

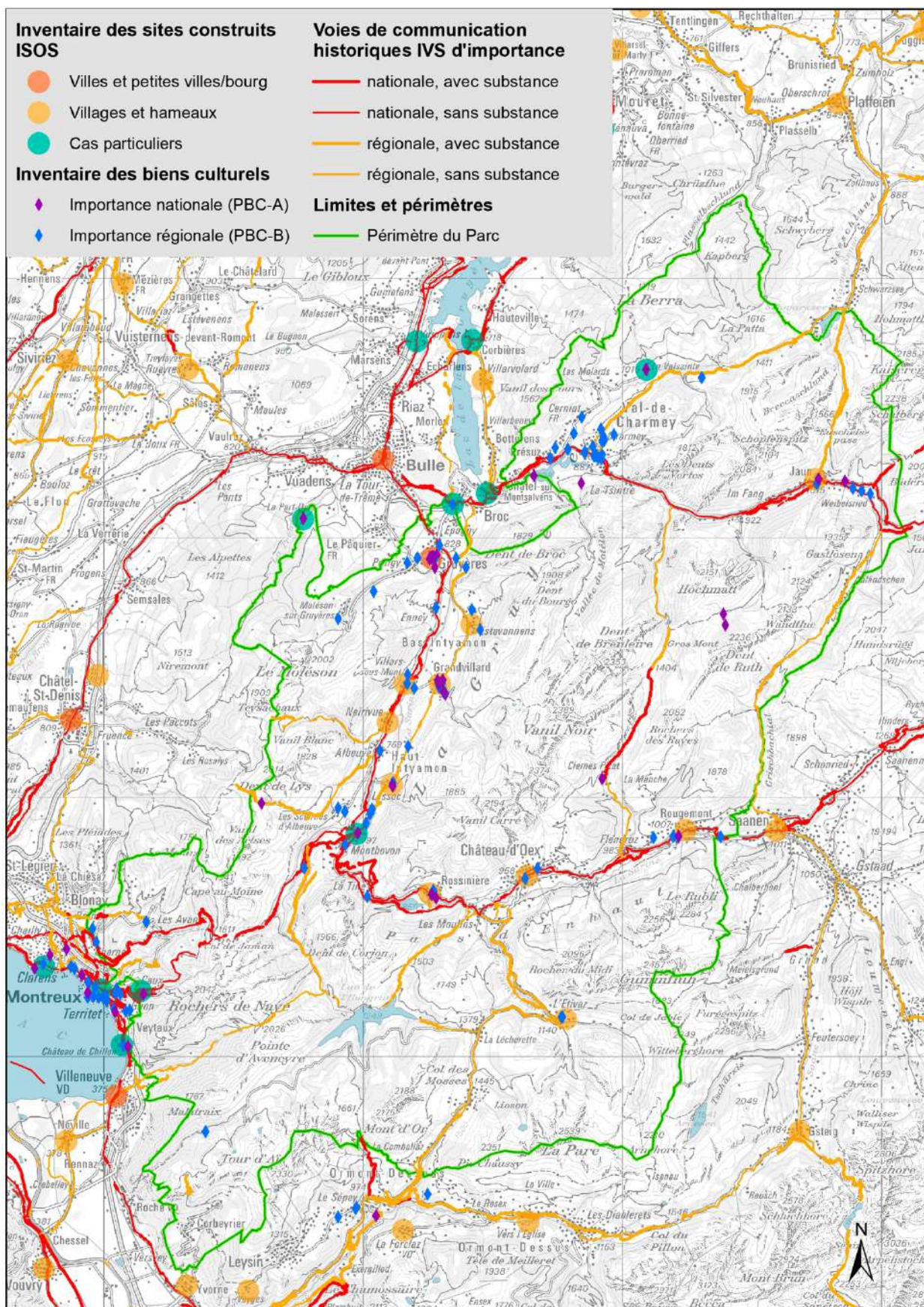
- ◆ Importance nationale (PBC-A)
- ◆ Importance régionale (PBC-B)

Voies de communication historiques IVS d'importance

- nationale, avec substance
- nationale, sans substance
- régionale, avec substance
- régionale, sans substance

Limites et périmètres

- Périmètre du Parc



Sources: Swisstopo, OFC, OFROU, OFPP (PBC)

0 2,5 5 10 Km

3.2.10 Atteintes graves actuelles ou prévues

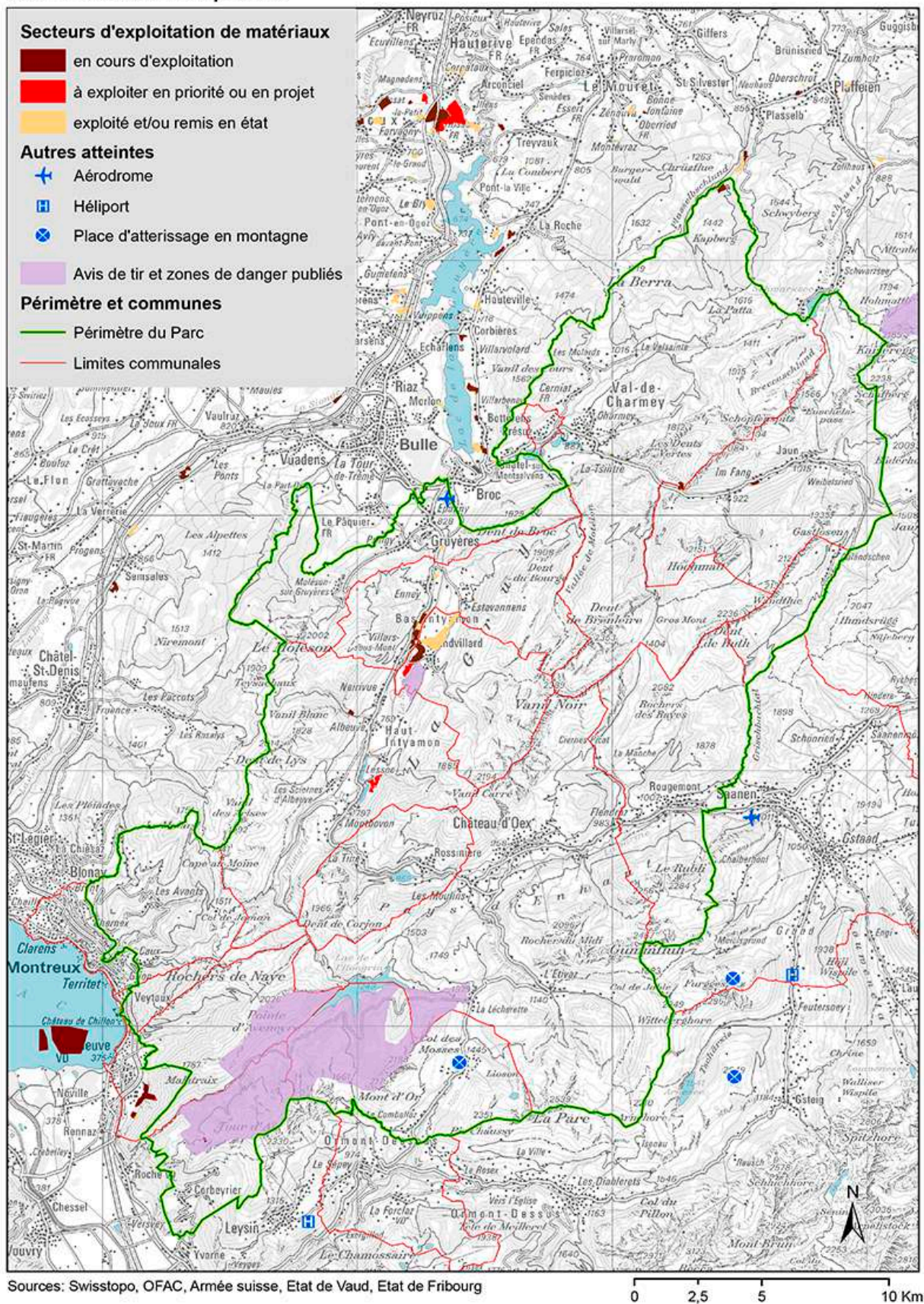
Les atteintes ordinaires à la qualité des valeurs naturelles et paysagères selon l'*IBLN* sont principalement liées à l'emprise et l'extension des zones construites, des voies de communication ou des infrastructures touristiques. L'évolution de la législation fédérale (*LAT, loi sur les résidences secondaires*) et des plans directeurs cantonaux limite fortement les risques d'une évolution significative de ces atteintes, par ailleurs relativement modestes dans le périmètre du Parc (cf. analyse *IBLN* des communes du Parc, 2010 et 2020). Dans toutes les communes, les révisions des plans d'affectation intègrent ces nouvelles normes (réduction des zones à bâtir, etc.). Les plans directeurs touristiques régionaux, qui sont en phase finale d'élaboration (Gruyère) ou d'adoption (Alpes vaudoises), définissent quant à eux le cadre de développement des secteurs à vocation touristique, en tenant compte des autres objectifs d'aménagement du territoire (notamment la protection de la nature et du paysage).

Concernant le développement de la production d'énergies renouvelables le périmètre du Parc ne comporte aucun site prioritaire pour le développement de parcs éoliens. Il n'y a pas non plus de nouveau projet d'aménagement hydroélectrique important (la réhabilitation du lac de rétention de Rossinière nécessite cependant de gros travaux). L'application de la loi fédérale sur la protection des eaux concernant les débits résiduels minimaux présente au contraire une amélioration dans ce domaine.

La carte des atteintes {voir carte page 62} montre l'importance des carrières et gravières dans l'Intyamon. Elles sont un élément constitutif de son paysage (Grandvillard, Bas-Intyamon) et présentent certains avantages pour la biodiversité (diversification des biotopes lors des remises en état). L'ouverture de nouveaux sites (Lessoc) est toutefois considérée comme potentiellement conflictuelle avec les objectifs paysagers du Parc.

La cohabitation du Parc avec les places de tir du Petit Hongrin et de Grandvillard n'a posé aucun problème. Avec l'adhésion de la commune de Corbeyrier, le Parc s'étend sur la partie est de la première, ce qui a impliqué l'adoption d'un article spécifique à la place de tir du Petit Hongrin dans les contrats de parc des communes concernées. {voir contrat de Parc en page 5 et fiche spécifique Corbeyrier en page 17}

Atteintes actuelles ou prévues



3.2.11 Autoévaluation des valeurs naturelles et paysagères

L'évaluation des valeurs naturelles et paysagères des entités communales à l'aide de la méthode *IBLN* est un préalable à la définition du périmètre du Parc. L'évaluation de l'évolution de ces valeurs est également requise lors de l'évaluation de la charte, à l'aide du même outil, adapté pour saisir l'évolution de ces valeurs (IBVLN).

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des valeurs initiales des communes du périmètre de création du Parc, selon auto-évaluation en 2010, de l'évolution 2010-2020 dans ces communes et la synthèse des valeurs initiales (2020) des nouvelles communes (pour Saanen uniquement le secteur d'Abländschen).

Autoévaluation des valeurs naturelles et paysagères des communes du Parc, selon méthode *IBLN* (OFEV)

anciennes communes : valeurs 2010 et évolution 2010-2020

nouvelles communes : valeurs 2019-2020

Région	Commune	Valeurs naturelles et paysagères (max 70 pts)	Atteintes (max -59 pts)	Autoévaluation IBLN	Evolution IBVLN 2010-2020
Vallée de la Jogne	Charmey	49	-8	41	+22
	Cerniat	41	-3	38	
	Châtel-sur-Montsalvens	26	-7	19	+6
	Crésuz	18	-10	8	+7
	Jaun	50	-7	44	
	Abländschen (Saanen)	34	-3	32	
Gruyères et Intyamont	Bas-Intyamont	46	-8	38	+4
	Grandvillard	49	-11	38	+10
	Haut-Intyamont	49	-9	40	+13
	Gruyères	46	-16	32	
Pays-d'Enhaut	Château-d'Œx	57	-13	44	+10
	Rossinière	52	-6	46	+19
	Rougemont	55	-6	49	+5
	Ormont-Dessous	53	-8	45	+13
Versant lémanique du Parc	Montreux	50	-10	40	+9
	Veytaux	41	-12	29	+17
	Villeneuve	38	-4	34	+21
	Corbeyrier	42	-9	33	

L'analyse IBLN complète des nouvelles communes est présentée en annexe. Les données de base pour la charte 2012-2021 sont dans le dossier des annexes de cette charte, l'évolution 2010-2020 est saisie dans l'outil en ligne de l'*IBVLN* (cf. Réseau des parcs suisses).

Ces données sont développées dans l'évaluation de la charte [*indicateur 1-20a Mise en place et valorisation de surfaces consacrées à la biodiversité et 2-20a Modification de surfaces consacrées à la biodiversité*].

Compte tenu des limites méthodologiques de l'instrument *IBVLN* la modification des valeurs naturelles et paysagères du Parc et la discussion des mesures mises en place pour améliorer la situation ont été développées dans le chapitre 5.1 de l'évaluation (pages 55-57). Les conclusions de ce chapitre concernant les mesures et adaptations nécessaires (page 58 de l'évaluation) sont complétées par celles concernant *les questions d'évaluation sur la garantie territoriale et les activités ayant un effet sur l'organisation du territoire (art. 26 et 27 OParcs)* (rapport d'évaluation page 66).

Ces éléments de l'évaluation ont été pris en compte pour l'élaboration des points forts/faibles et potentiels/risques et des objectifs stratégiques du *Plan de gestion 2022-2031* (cf. chapitres 4 et 5).

3.3 Renforcement du développement économique durable

3.3.1 Situation socio-économique

3.3.1.1 Evolution démographique par région du Parc

Communes / régions	1990	2000	2009	2020	Evolution 1990 - 2009	Evolution 2009- 2020	Evolution 1990- 2020
Cerniat	330	347	327	--	-1%	--	--
Charmey	1'431	1'574	1'816	--	+27%	--	--
Val-de-Charmey*	1761*	1921*	2143*	2'550	+22%	+18%	+44%
Châtel-sur-Montsalvens	117	190	248	295	+112%	+19%	+152%
Crésuz	203	199	281	398	+38%	+42%	+96%
Jaun	716	737	700	643	-2%	-8%	-10%
Saanen (Abländschen)	--	--	--	39	--	--	--
JOGNE	2'797	3'047	3'372	3'925	+28%	+17%	+40%
Bas-Intyamou	856	903	1'087	1'549	+27%	+42%	+81%
Grandvillard	565	586	681	847	+21%	+24%	+50%
Gruyères	1393	1512	1797	2'212	+29%	+23%	+59%
Haut-Intyamou	1'426	1'342	1'429	1'559	+0%	+9%	+9%
INTYAMON	4240	4343	4994	6167	+18%	+23%	+45%
Château-d'Œx	3'110	2'949	3'178	3'468	+2%	+9%	+11%
Ormont-Dessous (Les Mosses et La Comballaz)	--	--	300	370	--	+23%	--
Rossinière	479	507	501	548	+5%	+9%	+14%
Rougemont	827	901	910	858	+10%	-6%	+4%
PAYS D'ENHAUT	4'416	4'357	4'889	5'244	+11%	+8%	+19%
Corbeyrier	308	326	377	437	+22%	+16%	+42%
Montreux (Caux, Les Avants, Villard-sur-Chamby)	--	--	1'750	1'750	--	+0%	--
Veytaux (Zone incluse dans le périmètre)	--	--	27	119	--	+41%	--
Villeneuve (Zone incluse dans le périmètre)	--	--	50	437	--	+74%	--
VERSANT LEMANIQUE	--	--	1'827	2'743	--	--	--
TOTAL PARC			12'585**	18'079			

Pour les communes partiellement intégrées, les données pour les zones situées dans le Parc ont été fournies par les communes.

* Fusion de Cerniat et Charmey

** Ce résultat ne prend pas en compte les nouvelles communes du Parc (Jaun, Gruyères, Corbeyrier, Saanen)

Sources : *Annuaire statistique des cantons de VD et FR, portraits des communes.*

L'évolution démographique des régions du Parc a été marquée par un exode rural dans la seconde moitié du 20^e siècle jusqu'en 1980. Dès 1990, une reprise s'est amorcée, significative dans la partie gruérienne (avec une croissance proche de la dynamique cantonale pour la vallée de la Jogne), elle est plus fragile au Pays-d'Enhaut. Cette reprise se confirme depuis la création du Parc (2009 phase de candidature) et s'affirme ces dernières années particulièrement en Gruyère avec entre autres la construction de la route d'évitement de Bulle (H189). Cette évolution générale ne doit cependant pas cacher une gradation très marquée en remontant les vallées de la Jogne et de la Sarine, jusqu'à Jaun et Rougemont qui ont connu une dégradation significative de leur évolution démographique lors de la dernière décennie. Il en va de même du vieillissement de la population, mais celui-ci touche aussi des communes résidentielles attractives pour les retraités. Il est par ailleurs intéressant de rappeler qu'avec l'évolution de la mobilité l'évolution démographique à l'échelle communale est de moins en moins corrélée à celle de l'emploi : en 2018 la commune de Crésuz compte 168 actifs pendulaires sortants pour 5 entrants, alors que celle de Jaun compte plus d'actifs entrants, 199, que de sortants.

Répartition de la population par groupe d'âge, en %, 2000 et 2020

	2000	2020	2000	2020	2000	2020
	0 – 19 ans	0 – 19 ans	20 – 64 ans	20 – 64 ans	65 ans et plus	65 ans et plus
Bas-Intyamon	23,6	23,2	60,6	61,7	15,9	15,1
Cerniat	21,7	--	62	--	16,3	--
Charmey	26	--	55,3	--	18,7	--
Val-de-Charmey*	25*	19,8	56,5*	56,2	18,5*	24
Châtel-sur-Montsalvens	23,4	21	62	62,2	14,6	16,8
Crésuz	14,8	18,6	59,8	55,8	25,3	25,7
Grandvillard	27,6	26	57,2	58	15,2	16
Gruyères	30	24,8	55	60	15	15,2
Haut-Intyamon	25,3	22,3	54,9	59	19,8	18,7
Jaun	30	21,3	51	55	19	23,8
Canton de Fribourg	25,6	22,3	61,5	61,9	12,9	15,7
Château-d'Œx	23,9	20	54,6	55,6	21,5	24,4
Corbeyrier	15	17,8	52	50,5	33	31,7
Rossinière	28,8	22,3	51,5	56,2	19,7	21,4
Rougemont	18,6	17,5	57,2	54,8	24,2	27,8
Canton de Vaud	23,3	22	61,8	61,6	14,9	16,4
Total Parc	25	21,3	55,5	57,4	19,5	21,3

* Fusion de Cerniat et Charmey

Sources : *Annuaire statistique du canton de VD et FR, Portrait des communes.*

Ce tableau ne prend en compte que les communes intégralement comprises dans le périmètre. La part de la population âgée s'est sensiblement accentuée ces 20 dernières années au détriment des jeunes. Toutefois la part de la population active (20 – 64 ans) s'est malgré tout améliorée se rapprochant des moyennes cantonales.

Part de la population étrangère, en %, 2008 et 2019

Commune	Population étrangère 2008	Population étrangère 2019
Bas-Intyamont	12	19.8
Cerniat	6	--
Charmey	13	--
Val-de-Charmey	--	17
Châtel-sur-Montsalvens	22.8	21.7
Crésuz	17	19.5
Grandvillard	8	12.5
Gruyères	14.6	21
Haut-Intyamont	11	17.3
Jaun	3.5	4.5
Canton de Fribourg	17.7	22.8
Château-d'Œx	19	26
Corbeyrier	8	8
Rossinière	13.2	13.8
Rougemont	25.1	36
Canton de Vaud	29.6	33.2

Sources : *Annuaire statistique du canton de VD et FR, portrait des communes*

Ce tableau ne prend en compte que les communes intégralement comprises dans le périmètre. Malgré la nécessité d'une main-d'œuvre étrangère pour certains secteurs économiques (hôtellerie, restauration, santé, construction), cette population est nettement moins présente dans les communes du Parc que dans les cantons (à l'exception de la commune de Rougemont). Cela s'explique, entre autres, par l'existence de travaux saisonniers dont les employés étrangers ne sont pas pris en compte dans les recensements. La diversité des situations communales relative à la population étrangère est toutefois impressionnante : moins de 5% à Jaun et 36% à Rougemont.

En 2020, l'évolution démographique des communes du Parc révèle une relative faiblesse économique qui entraîne de manière générale une capacité fiscale limitée. Cela entraîne une lourde charge fiscale par habitant, un endettement relativement élevé et une marge d'autofinancement réduite. Les différences cantonales ne permettent pas de faire une comparaison de cette capacité fiscale entre les communes, mais là aussi les disparités sont impressionnantes, engendrées par exemple par des revenus fiscaux liés à de riches contribuables venus s'installer dans certaines communes (ou à des quartiers de résidences secondaires avec une valeur immobilière très élevée) ou à des activités extractives comme les gravières. La valeur du point d'impôt 2019 par habitant est par exemple de 25.- à Rossinière et de 100.- à Rougemont.

3.3.1.2 Secteurs économiques, emplois et pendularité

Emplois par commune et par secteur d'activité, en valeur absolue et en %, 2008

Commune / région	Total des emplois	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Secteur primaire [%]	Secteur secondaire [%]	Secteur tertiaire [%]
Cerniat	55	35	8	12	64	15	22
Charmey	750	92	240	418	12	32	56
Châtel-sur-Montsalvens	20	7	5	8	35	25	40
Crésuz	19	1	4	14	5	21	74
JOGNE	844	135	257	452	16	30	54
Bas-Intyamon	245	45	58	142	18	24	58
Grandvillard	144	34	32	78	24	22	54
Haut-Intyamon	387	83	183	121	21	47	31
INTYAMON	776	162	273	341	21	35	44
Château-d'Œx	1'498	234	252	1'012	16	17	68
Rossinière	187	44	43	100	24	23	53
Rougemont	294	79	70	145	27	24	49
PAYS-D'ENHAUT	1'979	357	365	1'257	18	18	64
TOTAL PARC	3'599	654	895	2'050	18	25	57
Nombre d'établissements	784	251	150	383			
Emplois par établissement	4.6	2.6	6.0	5.4			

Sources : OFS, Recensement des entreprises 2008

Ce tableau faisait partie du document *Territoire et fonctionnement* de la charte du Parc 2012-2021.

Emplois par commune et par secteur d'activité, en valeur absolue et en %, 2018

Commune / région	Total des emplois	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Secteur primaire [%]	Secteur secondaire [%]	Secteur tertiaire [%]
Val-de-Charmey	1'103	138	309	656	12.5	28	59.5
Châtel-sur-Montsalvens	23	7	1	15	30	4	66
Crésuz	19	2	6	11	10.5	31.5	58
Jaun	251	70	65	116	28	26	46
JOGNE	1'396	217	381	798	16	27	57
Bas-Intyamon	716	43	440	233	6	61	33
Grandvillard	202	43	45	114	21.5	22	56.5
Gruyères	1'184	44	469	671	4	40	56
Haut-Intyamon	369	89	145	135	24	39	37
INTYAMON	2'471	219	1'099	1'153	9	44.5	46.5
Château-d'Œx	1'260	172	259	829	13.7	26.6	65.8
Rossinière	128	21	41	66	16.4	32	51.6
Rougemont	283	47	68	168	16.6	24	59.4
PAYS-D'ENHAUT	1671	240	368	1'063	14	22	64
Corbeyrier	85	5	6	74	5.9	7.1	87.1
VERSANT LEMANIQUE	85	5	6	74	5.9	7.1	87.1
TOTAL PARC	5'623	681	1'854	3'088	12	33	55
Nombre d'établissements	1'340	263	269	808			
Emplois par établissement	4.2	2.6	6.9	3.8			

Sources : *Annuaire statistique des cantons de VD et FR, Portrait des communes.*

Les deux tableaux ci-dessus (ils ne concernent que les communes entièrement dans le Parc) permettent de constater l'évolution des emplois par commune et par secteur d'activité de 2008 à 2018.

Prédominance relativement stable du secteur tertiaire dans le Parc (57% en 2008 et 55% en 2018). Par contre si le solde s'équilibrait en 2008 entre le primaire et le secondaire (respectivement 18% et 25%), ce n'est plus le cas en 2018 où le secondaire 33% distance le primaire (12%), même si dans ce secteur les chiffres absolus montrent une progression des postes (681 contre 654), due à l'arrivée de Jaun dans le Parc (70 postes dans le secteur primaire).

Le secteur primaire, essentiellement agricole, procure plus de 680 emplois et conserve une importance régionale, avec 12% des emplois. Dans la Jagne et l'Intyamon la situation est stable (une augmentation en 2018 due à l'arrivée de Jaun et Gruyères). Par contre dans le Pays-d'Enhaut, les postes du primaire sont en nette baisse de 357 à 240 (-32%), une baisse qui se répercute sur le nombre total des emplois qui passe de 1'979 à 1'671 avec une diminution importante des postes du tertiaire (-194).

Le secteur secondaire est en évolution favorable depuis 2008 (de 895 postes à 1'854). Cela est particulièrement probant dans l'Intyamon, où ce secteur a la plus grande importance, avec l'arrivée de Gruyères et sa zone artisanale et surtout de Bas-Intyamon dont la récente zone artisanale connaît un grand succès d'implantation d'entreprises (de 58 postes à 440).

Le secteur tertiaire a connu pendant ces dix ans de nombreuses secousses avec la fermeture du domaine skiable de Château-d'Œx et d'importantes perturbations pour celui de Charmey qui augmentent toutefois ses postes du secteur (de 452 à 798 avec l'arrivée de Jaun). Avec l'arrivée de Gruyères et sa station de Moléson, l'Intyamon connaît un bond en avant (de 341 à 1'099 postes).

A l'échelle du Parc, on remarque une baisse constante, depuis vingt ans, dans l'agriculture, comme le prévoit la politique agricole. Ces dernières années le secteur secondaire connaît une expansion qui sera limitée par des zones d'artisanat non extensibles. Le secteur tertiaire connaît des difficultés économiques. Toutefois le nombre d'emplois dans le Parc est en augmentation depuis 2008.

Bilan des pendulaires et des actifs occupés, 2000

Commune	Actifs domiciliés dans la commune	Actifs au lieu de domicile	Pendu- laires entrants	Pendu- laires sortants	Actifs travaillant dans la commune	Emplois / actifs	Sortants/ actifs [%]	Actifs au lieu de domicile [%]
Bas-Intyamon	483	117	128	351	260	0.5	72	28
Cerniat	168	55	13	113	68	0.4	67	33
Charmey	728	389	226	339	615	0.8	47	53
Château-d'Œx	1'372	1'106	238	266	1'344	1	19	81
Châtel-sur-Montsalvens	104	16	7	88	23	0.2	85	15
Crésuz	103	21	7	82	28	0.3	80	20
Grandvillard	290	115	40	175	155	0.5	61	39
Haut-Intyamon	621	248	178	373	426	0.7	60	40
Rossinière	227	105	35	122	140	0.6	54	46
Rougemont	425	251	78	174	329	0.8	41	59
TOTAL PARC	4'521	2'423	950	2'083	3'388	0.7	46	54

Source : OFS

Ce tableau faisait partie du document *Territoire et fonctionnement* de la charte du Parc 2012-2021.

Bilan des pendulaires et des actifs occupés, 2018

Commune	Actifs domiciliés dans la commune	Actifs au lieu de domicile	Pendulaires entrants	Pendulaires sortants	Actifs travaillant dans la commune	Emplois/actifs	Sortants/actifs [%]	Actifs au lieu de domicile [%]
Bas-Intyamon	767	196	471	571	667	0.9	75	25
Val-de-Charmey	1183	526	502	657	1028	0.9	55	44
Château-d'Œx	1'572	1'007	364	565	1'371	0.8	36	64
Châtel-sur-Montsalvens	150	15	14	135	29	0.1	90	10
Corbeyrier	141	36	61	105	97	0.6	74	25
Crésuz	182	14	5	168	19	0.1	92	8
Grandvillard	451	129	69	322	198	0.4	71	29
Gruyères	1130	370	861	760	1231	1	67	33
Haut-Intyamon	754	232	124	522	356	0.5	69	30
Jaun	294	145	199	149	344	0.8	50	49
Rossinière	264	104	63	160	167	0.5	60	39
Rougemont	376	193	129	183	322	0.7	49	51
TOTAL PARC	7264	2'967	2'862	4'297	5'829	0.8	59	40

Sources : OFS, Personnes actives occupées selon la commune de domicile et la commune du lieu de travail, en 2018

Les mouvements pendulaires sont en augmentation constante. Aucune commune n'offre plus d'emplois qu'elle n'a d'actifs, le ratio demeure bien équilibré entre les emplois et la population active : 0.8 emploi par actif sur l'ensemble du Parc. Plusieurs communes (Bas-Intyamon, Val-de-Charmey, Gruyères, Château-d'Œx et Jaun) voient ce ratio se situer entre 0,8 et 1 alors que Châtel-sur-Montsalvens, Crésuz et Grandvillard connaissent un taux d'emploi local très faible avec un ratio respectif de 0,1 et 0,4.

Sur 7'264 actifs domiciliés dans le Parc en 2018, 2'967 travaillent dans leur commune de domicile, soit 40%. La pendularité est relativement faible à Château-d'Œx (36%), moyenne à Val-de-Charmey (55%), Rougemont (49%) ou Jaun (50%). Pour les autres communes, la pendularité devient plutôt importante (de 60 à 90%). Les communes du Parc semblent attirer plus de nouveaux habitants venus chercher calme et campagne et travaillant à l'extérieur de leur commune de domicile.

3.3.1.3 Tourisme

Le tourisme s'est imposé dès la première moitié du 19^e siècle. Son développement est parallèle à celui des transports publics (diligence Bulle – Château-d'Œx, construction d'un pont en bois sur le Javro en 1850, train Montreux – Oberland Bernois, chemin de fer de la Gruyère). Le tourisme sera d'abord estival, romantique et alpestre, à la recherche d'une civilisation pastorale idyllique avec chalets et armailis aux mœurs rudes. Progressivement se développe une industrie hôtelière qui s'accompagne d'infrastructures touristiques. Après la Seconde Guerre Mondiale, cette activité s'affirmera avec l'essor et la popularisation des sports d'hiver et la construction de remontées mécaniques, particulièrement à Château-d'Œx, Rougemont, Moléson, Charmey et Jaun. Elle provoque alors l'éclosion des résidences secondaires, qui alimentent une économie touristique polarisée sur les stations, avec des circuits commerciaux relativement performants. Cependant l'évolution du tourisme mondial entraîne le déclin de l'hôtellerie familiale, l'évolution d'une économie touristique immobilière de plus en plus déconnectée des infrastructures touristiques et une charge toujours plus importante pour les collectivités locales. Avec leur impact sur le paysage et sur le tourisme local, les résidences secondaires sont progressivement mises en cause. En 2012, le peuple suisse a accepté de limiter à 20% le nombre de résidences secondaires dans les communes (la loi est entrée en vigueur en 2016). En 2014, la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire est entrée en vigueur. Cela provoque dans les communes du Parc (comme ailleurs en zone touristique) de nouveaux soucis pour les communes lors de la mise en zone de certains terrains (dézonage) et de l'adaptation de leur plan d'affectation communal.

A l'aube du 21^e siècle, l'économie touristique est bouleversée par la globalisation. La demande évolue rapidement : mutation des modes de consommation, concurrence fortement accrue, mondialisation des destinations. Les communes ont le souci de promouvoir l'économie touristique et de la diversifier, tout en étant confrontées à des problèmes de restructuration, de regroupement des efforts de promotion et de financement des équipements touristiques. Les changements climatiques viennent encore durcir les contraintes auxquelles sont confrontés les domaines skiables préalpins, situés entre 900 et 2100 m d'altitude. Et à cela s'ajoute plus récemment la pandémie (Covid) qui, dès mars 2020, a fortement perturbé l'économie touristique, prise en tenaille entre une éventuelle transition écologique et durable et une volonté de retrouver les comportements et les publics d'avant la crise sanitaire.

Le document *Territoire et fonctionnement* de la charte du Parc 2012-2021 décrivait avec précision les diverses stations et leurs offres dans le Parc. Nous nous concentrerons donc sur ce qui a changé au cours de cette première période de 10 ans, l'arrivée de nouvelles communes et les défis à relever dans un avenir immédiat.

Dans la vallée de la Jogne, le domaine skiable a connu de nombreux problèmes qui ont mené la *Société de la Télécabine Charmey – Les Dents Vertes SA* à la faillite en mars 2019 avec la fermeture de la Télécabine en été 2019. Dès l'hiver 2019, le domaine skiable a nouveau ouvert ses pistes avec une nouvelle société *TéléCharmey SA* qui, depuis et malgré la pandémie connaît un certain succès et a su convaincre de nouveaux investisseurs. Cette société s'est rapprochée récemment du Parc pour la création à Vounetse d'un projet d'accueil quatre saisons et de tourisme durable qui devrait voir le jour en partie déjà en été 2021. En 2020, la commune de Val-de-Charmey a mis fin à son exploitation indépendante d'un office du tourisme par une société de développement, confiant sa gestion à *La Gruyère Tourisme*. L'arrivée de Jaun dans le Parc amène un nouveau pôle touristique avec des pistes de fonds, un télésiège, le tour des Gastlosen, sans oublier certaines remontées du Lac Noir situées sur la commune de Jaun.

L'illustration



Jaun avec son village typique sur fond de Gastlosen (cimetière aux croix sculptées, Cantorama, cascade) se profile vers un tourisme quatre saisons. Son télésiège relie le sommet des pistes à 1540 m d'altitude. En hiver 25 km de pistes de ski, une piste de luge. En été le tour des Gastlosen, plusieurs buvettes et restaurants de montagne, une piste de trottinette et un sentier géologique. A proximité du village, en hiver le Centre Nordic-Jogne enchante les amateurs de raquettes à neige et de ski de fond.

Le Parc propose deux étapes de son Grand Tour des Vanils (Brecca -Chalet du Soldat – Les Marrindes) ainsi qu'une randonnée autour des Gastlosen au départ de Jaun à pied ou en télésiège.

Au Pays-d'Enhaut, le tourisme a connu une période agitée avec des difficultés économiques et un changement structurel depuis 2010 et la reconstruction de la télécabine du domaine skiable de la Videmanette. En 2012, les trois offices du tourisme fusionnent en une association *Pays-d'Enhaut Tourisme* afin de rationaliser la gestion du tourisme et d'entreprendre une nouvelle stratégie quatre saisons avec diversification des offres. En 2019, le développement régional (*Pays-d'Enhaut Région* actif depuis 1975) s'allie au tourisme et crée *Pays-d'Enhaut Région, Economie et Tourisme* qui gère aussi bien le développement touristique que la marque régionale *Produits authentiques du Pays-d'Enhaut*. Le domaine skiable de la Braye (Château-d'Œx), après plusieurs années difficiles a vécu sa dernière saison hivernale en 2018. Actuellement *Edelweiss Paradise* tente de lancer un projet quatre saisons qui maintient le ski, mais s'appuie sur de nombreuses synergies (dont le Parc) pour développer une offre diversifiée à la conquête d'une montagne apprivoisée. Le domaine de la Videmanette, rattaché aux remontées mécaniques de Gstaad, se retrouve exclu du *Magic Pass* qui semble être une bouée de sauvetage pour de nombreuses stations de moyenne montagne.

L'illustration



Une offre de *Pays-d'Enhaut Tourisme* caractéristique de cette diversification avec une combinaison de randonnées et de produits du terroir. Le forfait propose quatre itinéraires à choix (un sommet), un pique-nique et un couteau suisse spécial Pays-d'Enhaut. *Une fois le soleil couché derrière les montagnes, redescendez de votre sommet grâce à votre lampe frontale ou si le temps le permet, simplement à la lueur des étoiles.*

Le Parc, en collaboration avec *Pays-d'Enhaut Tourisme* et la commune de Rougemont, organise depuis 2018 un spectacle *La lumière des moines*, une visite théâtrale du site clunisien de Rougemont.

Avec l'adhésion au Parc de la commune de Gruyères, un important pôle touristique cantonal fribourgeois y fait son apparition emmenant un certain tourisme de masse absent jusqu'ici du territoire. La cité médiévale de Gruyères attirait avant la pandémie environ 1 million de visiteurs annuellement. Le château était l'un des plus fréquentés de Suisse avec une moyenne de 180'000 visiteurs par an (derrière le château de Chillon aussi situé dans le Parc et ses 300'000 visiteurs). La cité comtale offre encore deux musées consacrés à Giger (créateur des décors du film *Alien*) et à l'art tibétain. Interdite aux voitures, elle présente un ensemble bâti exceptionnel {voir chapitre 3.2.9} le long de sa rue principale pavée. A 5 km du château de Gruyères, le village de Moléson s'affirme depuis 1980 comme un espace touristique avec son funiculaire et son téléphérique qui mène au sommet du Moléson (2002 m). En hiver, la station propose 30 km de pistes de ski, une piste de luges, de nombreux parcours de raquettes à neige ; en été elle se transforme en une montagne de loisirs avec ses pistes de bob-luge et de dévalkart ou encore une via ferrata, un minigolf, une fromagerie de démonstration. Moléson réalise l'équilibre financier entre ses saisons touristiques, à tel point qu'elle est souvent citée en exemple dans cette course à la diversification.

L'illustration

L'association *Les plus beaux villages de Suisse* existe depuis 2015 et promeut quelques 45 villages qui ont adhéré à cette charte de mise en valeur du patrimoine bâti.



Dans le Parc trois villages en font partie : Grandvillard, Gruyères et Rougemont. L'an dernier, ils ont reçu une délégation belge des plus beaux villages wallons et le président de la fédération internationale des *Plus beaux villages de la terre*.

Suite au confinement partiel de la population pour cause de covid-19 au printemps 2020, une forte affluence a été constatée dans les Préalpes avec notamment de nouveaux usagers visiblement peu au courant des bons comportements à adopter vis à vis de la faune, la flore et l'agriculture de montagne. D'autre part, le Parc a attiré un public citoyen provenant de partout en Suisse (plus particulièrement Lausanne, Genève et les grandes villes de Suisse allemande) et se déplaçant en camping-car ou en van aménagé. Cela a provoqué dans plusieurs communes (Château-d'Œx, Gruyères, Val-de-Charmey) la nécessité d'en canaliser le flux et surtout créé des zones de parquage afin d'en éviter la dispersion dans le territoire. Ce type de tourisme, provoqué par la pandémie, est un nouveau défi pour le Parc tant cela provoque des tensions auprès des populations et des pressions sur la biodiversité. Les cantons de Fribourg et Vaud par leur organe cantonal du tourisme ont créé des programmes de durabilité (*plan climat Fribourg*, *taskforce durabilité Lausanne - Riviera*) auxquels participe le Parc.

L'illustration



En été 2020, au Col des Mosses, le Parc a organisé plusieurs journées de sensibilisation lors de fortes affluences. Un accompagnateur en montagne accueillait les randonneurs (en direction du lac de Lioson) à son stand d'informations. Ce dernier était constitué d'une table avec matériel didactique (crânes, empreintes, jeux, livres sur la nature), le matériel d'information du Parc (fiches *Respectez nos espèces sensibles et zones protégées*). Une longue vue y était également installée pour observer le faune à distance. Des sujets sensibles ont pu être abordés,

notamment concernant la cohabitation entre les activités humaines et les écosystèmes préalpins, les bons comportements à adopter en nature, la nouvelle loi sur la chasse, la problématique des chiens errants, le retour des grands prédateurs, etc.

En 2011, nous pouvions avoir accès à des statistiques assez précises sur la capacité hôtelière du Parc (voir document *Territoire et fonctionnement* de la charte du Parc 2012-2021), ce n'est plus le cas aujourd'hui pour des raisons de globalisation des statistiques par région ou district et pour des raisons de protection des données. Les seules statistiques fiables concernent l'hôtellerie au sens strict (plus de données précises pour les chambres d'hôtes, la location de chalet ou d'appartement et l'hébergement collectif).

Capacité hôtelière par commune et région, en lits, 2009 et 2019

Communes / régions	Hôtellerie, 2009	Hôtellerie, 2019
Val-de-Charmey	184	288
Châtel-sur-Montsalvens	--	--
Crésuz	10	--
Jaun	34	54
Saanen (Abländschen)	--	--
JOGNE	228	342
Bas-Intyamou	4	--
Grandvillard	80	31
Gruyères	256	235
Haut-Intyamou	95	70
INTYAMON	435	336
Château-d'Œx	238	176
Ormont-Dessous (Les Mosses, La Combballaz)	300	165
Rossinière	37	40
Rougemont	24	96
PAYS D'ENHAUT	599	477
Corbeyrier	--	--
Montreux (Caux, les Avants)	68	14
Veytaux (zone incluse dans le périmètre)	--	--
Villeneuve (zone incluse dans le périmètre)	--	--
VERSANT LÉMANIQUE	68	14
TOTAL PARC	1330	1169

Sources : OFS, Hôtel et établissements de cure : offre et demande par commune, 15.01.2021

La capacité en lits des hôtels du Parc subit une baisse conséquente ces dix dernières années (-14%). Le secteur hôtelier a poursuivi sa mutation (concentration et fermeture) face à l'accroissement de la parahôtellerie. Ces dernières années, un nouveau phénomène a fait son apparition : la location de chambres ou appartement par le biais de plateforme informatique (*airbnb* en particulier, mais aussi *booking* ou *ebookers*). Cela rend difficile l'estimation des nuitées totales dans le Parc. En 2009, on en comptait 401'442, il est fort à parier que ce chiffre n'a pas connu une augmentation depuis 10 ans, mais bien plutôt une stagnation voire une légère baisse. L'actuelle pandémie a évidemment provoqué une crise dans ce secteur dont il est prématuré de tirer des conclusions, mais il est probable que cela modifiera la donne touristique dans le secteur de l'hébergement pour le Parc et cela même si cela peut constituer une nouvelle chance pour le tourisme de proximité. Les parcs suisses ont connu à l'évidence un regain d'intérêts en été et hiver 2020.

Une riche offre de restauration se situe dans le Parc, à la fois dans les villages, mais aussi dans les zones alpestres avec les pintes et buvettes (ouverture estivale). Un accent est mis sur les produits du terroir et la gastronomie locale. La spécificité du Parc liée à la production alpestre se retrouve dans l'offre de restauration avec les buvettes d'alpages (parfois directement liées à une production) fortement appréciées des randonneurs et habitants. Depuis 2015, plusieurs restaurants ont été remarqué le guide *Gault et Millau* (l'hôtel Cailler à Charmey ; la Pinte des Mossettes à Cerniat ; les Jardins de la Tour à Rossinière ; l'hôtel Valrose, le Cerf et l'hôtel de Rougemont à Rougemont) sans oublier l'étoile *Michelin* du restaurant Nova (hôtel L'Etoile à Charmey).

Bien qu'aucune donnée ne permette d'évaluer la fréquentation globale d'excursionnistes dans le Parc, des indications peuvent être fournies à partir des résultats de sites touristiques particuliers. *Les Bains de la Gruyère* à Charmey, inaugurés en 2006, connaissent une fréquentation annuelle d'environ 180'000 visiteurs. Ces visiteurs sont avant tout des excursionnistes d'une journée, le solde se compose de touristes en séjour. Une autre source de tourisme journalier provient de l'utilisation des remontées mécaniques en hiver et en été. Une part importante de cette fréquentation est constituée de visiteurs journaliers, provenant en majorité des zones de proximité. Cas particulier, les châteaux de Chillon et Gruyères comptent près de 500'000 visiteurs annuellement. Bien que se situant dans le Parc, il est difficile d'extrapoler le potentiel de transfert et de circulation de ce pôle sur les autres régions du Parc. Au-delà de ces sites touristiques, un élément important de l'excursionnisme est constitué par les randonneurs, d'autant plus que les accès en transports publics favorisent ce potentiel. La pandémie a aussi accentué ce phénomène de proximité pour les randonnées mettant en difficulté les sites visités principalement par des touristes étrangers.

Le tourisme dans le Parc (projets et objectifs fait l'objet des indicateurs spécifiques 4.1.1, 4.1.2, 4.2.1, 4.3.1, 4.4.1, 4.4.2, 4.5.1 et 4.6.1 de l'évaluation de la charte 2012-2021.

3.3.1.4 Agriculture et économie alpestre

L'économie alpestre est au cœur du Parc, de son histoire, de son identité culturelle et paysagère et de l'organisation de son économie agricole. Ce sont l'étendue et la productivité des alpages de la haute Gruyère (y compris le Pays-d'Enhaut et le Gessenay – Saanenland) qui ont été déterminantes pour la spécialisation précoce de son agriculture autour de l'élevage bovin et de la production fromagère. Ce phénomène imprègne le paysage actuel. L'extension de la surface agricole utile (SAU) des vallées et versants du Parc est relativement limitée, elle est classée en zone de montagne 2 à 4 (à l'exception de Gruyères et d'une petite partie de Montreux et de Villeneuve). Corolaire : la surface d'estivage peut commencer dès 800 mètres d'altitude (dans l'Intyamon) et est tellement imbriquée à la SAU qu'il n'est quasiment pas possible de lire dans le paysage la séparation entre les deux. Historiquement toute l'agriculture a donc évolué de manière à optimiser le potentiel de production des alpages (habitat décentralisé caractéristique des peuplements liés à l'élevage, spécialisation en production laitière, apport de bétail extérieur à la région durant la saison d'estivage, subtils systèmes de remue à l'intérieur des vallées – jusque dans les années 1970 également en hiver autour des fenages, structure foncière et évolution du mode de tenue des alpages, intensification des prairies dans les vallées, investissements dans les améliorations foncières, etc.). Aujourd'hui encore il n'est pas possible, à l'échelle régionale, de penser l'évolution de l'agriculture sans tenir compte de l'économie alpestre, et vice et versa.

L'agriculture dans le Parc se caractérise par une agriculture familiale de montagne. Principalement axées sur l'élevage, les exploitations varient en termes de taille, de fonctionnement, de production. Outre nourrir la population et entretenir le paysage, cette diversité de modèles et les filières qui leur sont associées constituent le cœur de l'économie régionale et du peuplement de nos vallées.

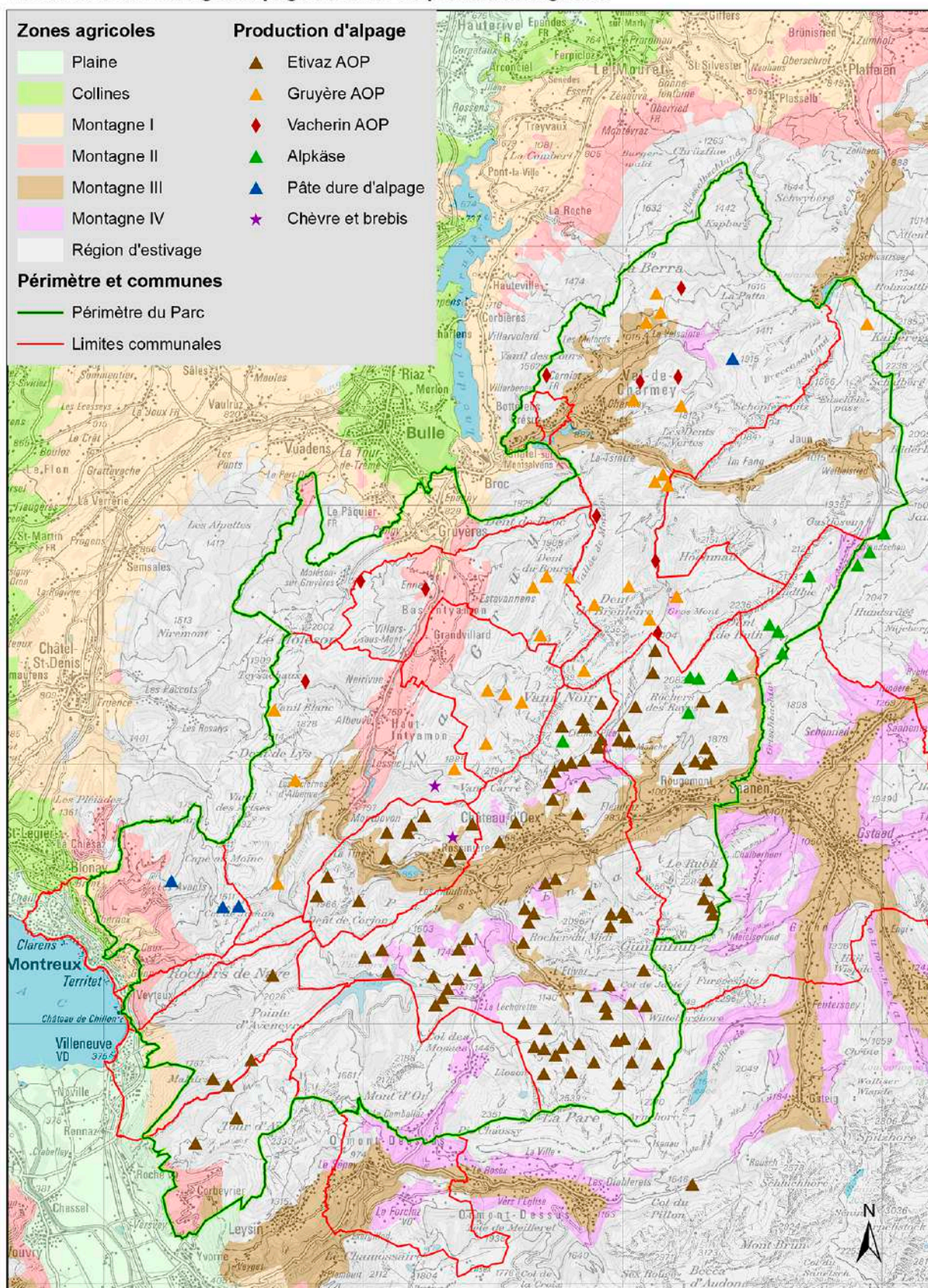
L'importance des AOP fromagères dans le Parc, *Gruyère AOP*, *L'Etivaz AOP*, *Vacherin Fribourgeois AOP* et *Berner Alpkäse AOP*, et plus particulièrement lorsqu'elles concernent des productions d'alpage, témoigne de cette situation. En 2020, la fabrication de fromage d'alpage se pratique ainsi dans plus de 150 chalets d'alpage. {voir carte page 77 qui ne comprend pas les fabrications hors du périmètre du Parc}

Les quelque 200 exploitations agricoles que compte le territoire du Parc offrent plus de 600 emplois. 43 exploitations se sont converties en production biologique (2018, soit 21%, plus que la moyenne suisse).

Selon les régions du Parc, 70 à 90% des agriculteurs·trices ont volontairement intégré des programmes complémentaires comme les réseaux écologiques (uniquement sur la SAU) ou les projets de qualité du paysage dans l'agriculture (qui concernent aussi la zone d'estivage). Les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) couvrent ainsi 17 à 28% de leurs surfaces agricoles (alors que le minimum requis est de 7%). Quatre organisations régionales d'agriculteurs créées ou développées avec l'appui du Parc sont à la base de ces programmes : Rochers de Naye (qui déborde le périmètre du Parc dans la zone de montagne de Blonay et Saint-Légier-La-Chiesaz), Jogne, Intyamon et Pays-d'Enhaut (qui intègre la partie d'Ormont-Dessous sise dans le périmètre du Parc). Les nouvelles communes ne sont pas intégrées dans ces organisations et leurs projets (à l'exception de Jaun dans le projet qualité paysage de la Jogne). Il est prévu de discuter de leur intégration dans le cadre de la mise en place des stratégies agricoles régionales annoncées dans la politique agricole régionale (initialement PA 22+).

Divers indicateurs de l'évaluation de la charte présentent de manière plus détaillée l'évolution de l'agriculture et de ses réseaux écologiques, voir en particulier : 3.1.1 *Evolution du nombre d'exploitations et d'emplois agricoles par commune et situation de la relève*, 3.1.2 *Evolution du nombre d'exploitations Bio*, 3.2.2 *Mesures des réseaux agro-écologiques*.

Production de fromage d'alpage et zones de production agricole



Sources: Swisstopo, OFAG, Coopérative l'Etivaz AOP, Coopérative fribourgeoise de fromage d'alpage

A horizontal number line with tick marks at 0, 2, 4, and 8 Km.

3.3.1.5 Entreprises partenaires du Parc

Durant la première décennie de gestion du Parc le label *Parc Produit* a été le principal outil de mise en valeur des produits et entreprises correspondant aux valeurs des parcs suisses et aux objectifs de la charte. Il a par conséquent été aussi le principal outil dont disposait le Parc pour la promotion de la durabilité dans ces entreprises. En 2021 plus de 160 produits proposés par les 24 partenaires suivants sont certifiés Parc. {voir carte page 80}

Entreprises partenaires avec des produits certifiés *Parc* (état avril 2021) :

1. Bergerie du Liderrey (viande de mouton bio)
2. Pascal Tercier (viande de bœuf bio)
3. Coopérative fribourgeoise des fromages d'alpage (Gruyère d'alpage AOP et Vacherin fribourgeois d'alpage AOP)
4. Fromagerie de Grandvillard (Gruyère AOP, Vacherin fribourgeois AOP et autres fromages et produits laitiers)
5. Fromagerie Delacombaz (Gruyère AOP, Vacherin fribourgeois AOP et autres fromages et produits laitiers)
6. Le Sapalet Sàrl (fromages et produits laitiers bio – brebis, chèvre et vache, viande de mouton bio)
7. Herbolanne (hydrolats et huiles essentielles bio)
8. Tchivra Sàrl (fromages s'alpage bio, chèvre)
9. Fromagerie bio Les Moulins (Gruyère AOP bio et autres fromages et produits laitiers bio)
10. Ferme des Chables (viande de bœuf bio)
11. Ferme de la Rosette (viande de bœuf bio, viande de cabri bio)
12. Le Chalet, Fromagerie de démonstration (fromages bio)
13. Ferme biologique Votre Cercle de Vie (viande de bœuf bio, lait bio)
14. Fromagerie Fleurette Sàrl (fromages et produits laitiers – vache et chèvre)
15. Ferme de la Sciaz (fromages)
16. Coopérative des producteurs de fromage d'alpage L'Etivaz AOP (L'Etivaz AOP, bio et conventionnel)
17. Ferme du Plan de l'Ouge (fromages bio, viande de bœuf bio)
18. Le Serpolait Esther et Jean-Claude Ginier (fromage)
19. Alpes en Fleurs, Fanny et Sébastien Henchoz (herbes aromatiques bio et dérivés)
20. Miellerie de l'Alliaz (miel bio)
21. Le Potag'Oex (légumes bio)
22. La Consommation SA (viande de bœuf)
23. Fromagerie de Charmey (Gruyère AOP, Vacherin fribourgeois AOP et autres fromages et produits laitiers)
24. Bergerie du Prareman (viande de mouton)

Le label *Parc Produit* a cependant montré ses limites, notamment parce qu'il n'est dans les faits pas applicable à d'autres catégories de produits. Une approche alternative a été développée avec la filière bois {voir carte page 79} et l'exploration lancée avec des entreprises du tourisme. Le projet entreprises partenaires est développé avec le *Réseau des parcs suisses* pour tenter de palier à ces limites.

La certification avec le label *Parc Produit* fait l'objet d'un indicateur standard traité dans l'évaluation de la charte (1-21b) et un indicateur spécifique concerne les entreprises partenaires (indicateur 6.5.1), qui précise cette analyse.

Dans le domaine de la filière bois, la démarche du Parc a été de promouvoir dans un premier temps le certificat Bois suisse permettant d'engager le processus de valorisation des circuits courts autour de cette ressource renouvelable, excellente alternative comme matériau de construction. En 2021 les 17 entreprises suivantes sont labellisées *Bois suisse*, et 8 ont fait le pas de se concentrer sur le Bois du Parc. Cette labellisation a permis à 16 communes du Parc de s'engager en faveur d'une utilisation prioritaire de bois suisse.

Entreprises

-  Labellisée Bois suisse
-  Partenaire Bois du Parc, labellisée Bois suisse
-  Partenaire Bois du Parc, non labellisée Bois suisse

Périmètre et communes

-  Périmètre du Parc
-  Limites communales

Entreprises labellisées Bois suisse (état avril 2021)

Chalet Schuwey SA, construction de chalets, Im Fang

EPF Grandjean Sàrl, exploitation forestière et bois-énergie, Neirivue

Forêt d'Enhaut, partenaire spécialisé, Rossinière

Florian Despond, tavillonneur, Chailly-Montreux

Freddy Oguey, scierie charpente menuiserie, Le Sépey

Gachet-Ruffieux SA, menuiserie, Charmey

Genoud Frères Sàrl, exploitation forestière, Charmey

Louis-Philippe Oguey, menuiserie, Le Sépey

Maurice Beaud Fils Constructions SA, Albeuve

MJL Rossier Charpente-Menuiserie Sàrl, processus, Les Moulins

Tavillon-Bois, Hervé Schopfer, Château-d'Œx

Tavillon Bardeaux, François Krummenacher, Montbovon

Schwitzguebel Bois, commerce de bois, Rougemont

Scierie Blum, Gérignoz

Scierie Borcard, Grandvillard

Scierie des Avants, Montreux

Scierie Geinoz, Enney

Entreprises partenaires Bois du Parc (état avril 2021)

EPF Grandjean, Sàrl, Neirivue

Scierie Blum, Gérignoz

Scierie des Avants, Montreux

Tavillon-Bois, Schopfer, Château-d'Œx

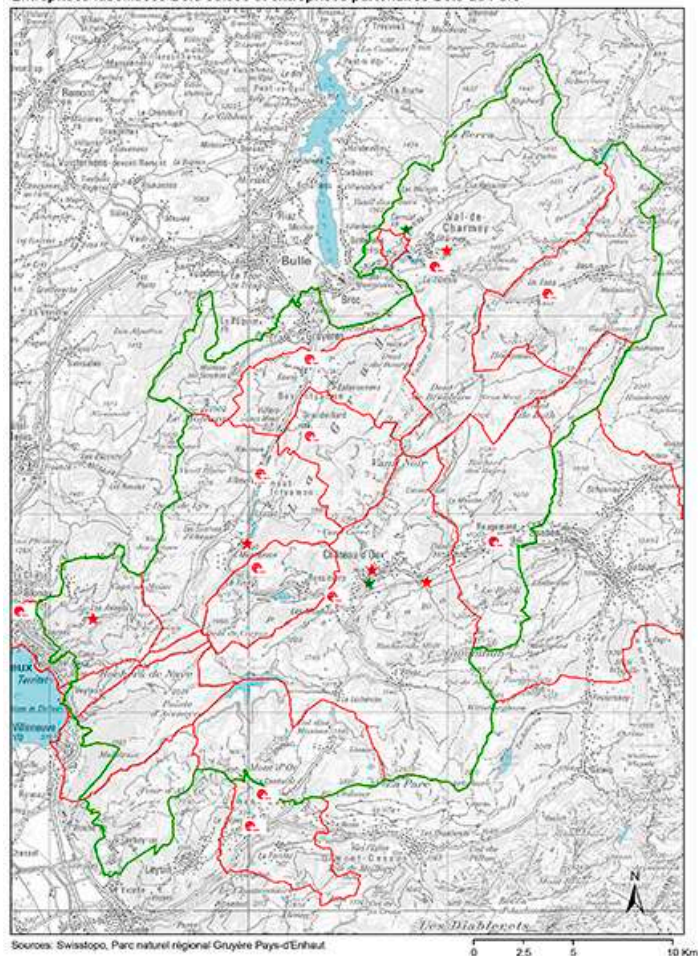
Tavillon Bardeaux, Krummenacher, Montbovon

Colin Karlen – Tavillonnage, Château-d'Œx

Genoud Frères Sàrl, exploitation forestière, Charmey

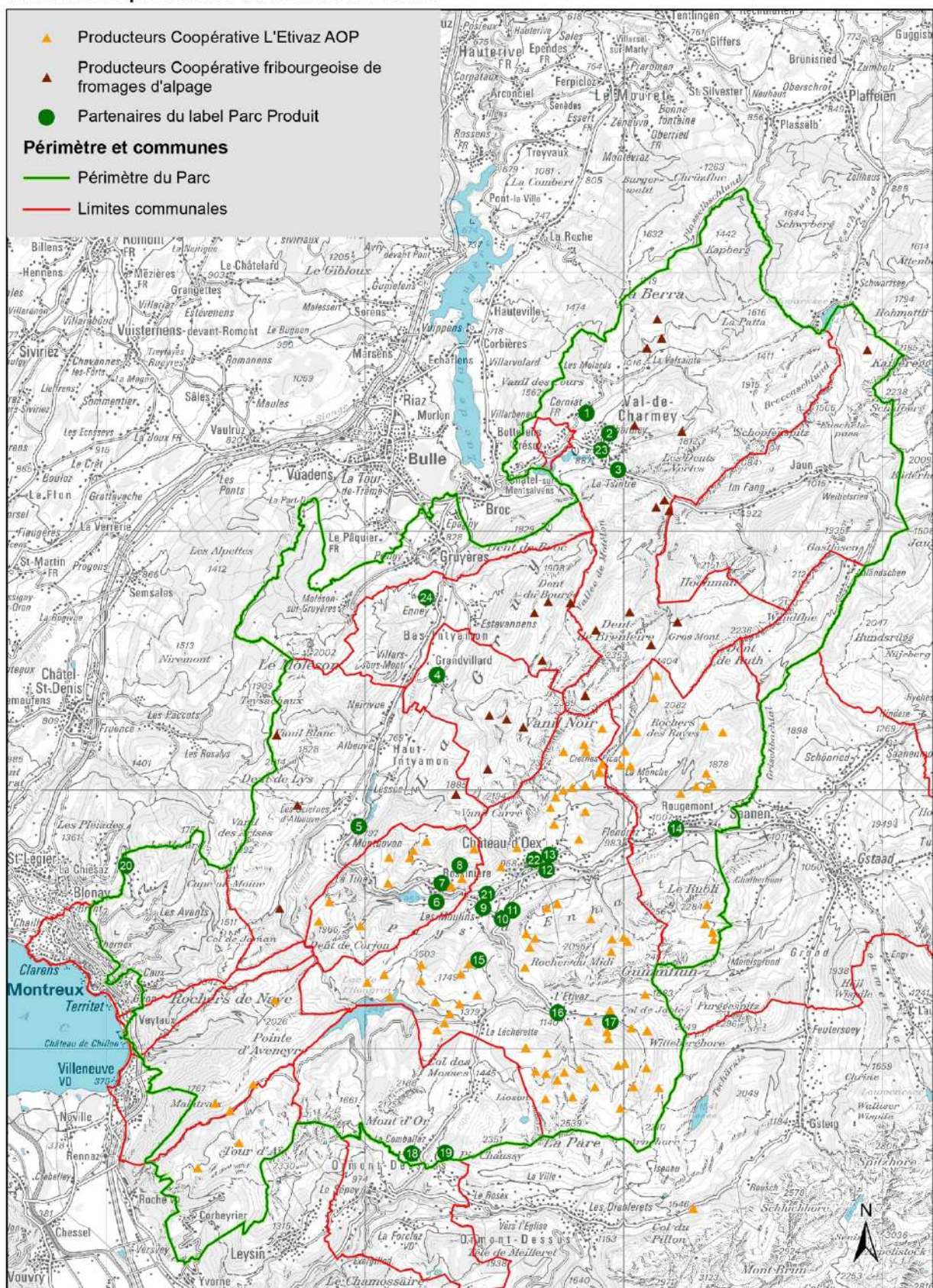
Vincent Gachet – Tavillonneur, Cerniat

Entreprises labellisées Bois suisse et entreprises partenaires Bois du Parc



L'indicateur spécifique 5.1.1 de l'évaluation de la charte concerne les partenaires bois suisse et bois du Parc. Les indicateurs 5.1.2, 5.2.1 et 5.3.1 complètent les informations sur la filière bois.

Producteurs partenaires du label Parc Produit



Sources: Swisstopo, Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut

0 2,5 5 10 Km

3.3.1.6 Commerces de proximité

Dans les principaux villages du Parc (Albeuve, Charmey, Enney, Grandvillard, Gruyères, Château-d'Œx, Rossinière et Rougemont), un réseau de commerces de proximité (alimentation notamment en lien avec une production fromagère, bouchère ou boulangère) permet la diffusion des productions locales et offre aussi bien aux habitants qu'aux visiteurs des produits du terroir et les produits de première nécessité. Depuis environ 5 ans, on constate l'arrivée d'épiceries en vrac exploitées par des privés, mais aussi des coopératives. Ce phénomène a débuté à Enney, en 2017, avec la reprise d'une épicerie en voie de fermeture par un jeune exploitant (La Sieste) privilégiant le vrac, la proximité et la durabilité (panier de légumes). Le mouvement s'est accentué avec l'apparition de nombreux commerces alimentaires privilégiant les produits locaux ou biologiques autant dans l'Intyamon, dans la Jogne que dans le Pays-d'Enhaut ou à Corbeyrier. On peut en avril 2021 les estimer à une dizaine dans le Parc.

L'illustration



Faire ses courses au magasin du village quand bon lui semble, c'est possible à Cerniat où Val-Marché est désormais ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Un concept mis en place par la coopérative *Concordia*, de la commune et de *l'Aide suisse à la montagne*. Le magasin reste un haut lieu de la vie villageoise qu'il est nécessaire de maintenir, la poste et les écoliers ayant déjà été délocalisés. Trop peu de chiffre et des frais de personnel conséquents, l'affaire n'était plus viable pour l'ancienne tenancière. La coopérative réagit et se tourne vers un système de caisse automatisée, histoire d'optimiser les heures de présences et d'ouverture ainsi que l'inventaire

quotidien. Chaque détenteur d'une carte d'entrée – confiée sur demande à toute personne âgée de plus de 18 ans – peut faire ses courses quand bon lui semble. Une fois son panier rempli, le client scanne ses achats à une borne et choisit son paiement, par carte, ou sur facture.

3.3.2 Visiteurs

Le Parc s'adresse à des groupes cibles spécifiques qu'il convient de caractériser selon deux axes : fonctionnel et typologique.

Axe fonctionnel

- Les visiteurs existants et actuels des destinations touristiques du Parc représentent un potentiel majeur.
- Les visiteurs d'autres parcs suisses et des parcs naturels régionaux des pays limitrophes, comme la clientèle française, coutumière du label *parc naturel régional*.
- Les visiteurs de proximité proviennent des agglomérations voisines, qui représentent une zone de chalandise conséquente pour la Gruyère et le Pays-d'Enhaut (plus d'un million d'urbains se situant à moins de deux heures de transport).
- Les courts séjours et itinérants viennent pour des séjours de moins d'une semaine (souvent d'une journée) en famille ou groupes d'amis. Un phénomène qui s'accroît avec la pandémie.
- La population du Parc, un groupe cible dans cet axe de découverte, d'échange entre les régions du territoire ; cette circulation à l'intérieur du Parc est une volonté affichée.
- Les résidents secondaires du Parc, un groupe cible privilégié.

Axe typologique

Selon des caractéristiques socio-économiques, les attentes et besoins perçus, les groupes suivants sont prioritaires.

- **Familles avec enfants**
Cible principale du tourisme régional, les familles sont un groupe majeur pour les activités proposées dans et par le Parc (randonnée, découverte accompagnée de la nature et des patrimoines, tourisme nature hivernal, propositions culturelles). Au-delà de la famille jeune classique (parents et enfants), des groupes familiaux intergénérationnels (grands-parents et petits-enfants) ou recomposés en constituent une déclinaison avec des attentes particulières (hébergement, confort, diversité de l'offre).
- **Plus de 50 ans**
Disposant de plus de moyens et de temps, ce groupe cible est privilégié pour les longs séjours, mais aussi pour de nouvelles formes de tourisme (expérience, culture). Les propositions d'accompagnement pour les randonnées ou les combinaisons avec les transports publics sont des offres plus particulières à ce groupe.
- **Ecoles**
Avec la présence de nombreux centres d'hébergements collectifs et de colonies de vacances dans le Parc, il s'agit d'un groupe prioritaire pour les activités de randonnées guidées, de découverte et sensibilisation à la nature et au patrimoine.

Les visiteurs actuels des destinations touristiques du Parc représentent un potentiel majeur. Il n'est pas prévu de s'orienter vers un tourisme de masse, mais de viser une optimisation de la qualité, de la durée, de la diversité de l'offre de séjours et des activités. L'enjeu est d'amener ces visiteurs de lieux spécifiques connus (Château-d'Œx, Charmey, Gruyères, Rougemont) à visiter d'autres régions du Parc, soit favoriser la circulation interne des visiteurs.

Les visiteurs de proximité proviennent des agglomérations voisines, qui représentent une zone de chalandise conséquente pour la Gruyère et le Pays-d'Enhaut (Arc lémanique, Fribourg – Berne et Yverdon – Neuchâtel, soit plus d'un million d'urbains se situant à moins de deux heures de transport). Cette tendance connaît une rapide progression avec la pandémie, le besoin de plein air et d'activités. Les courts séjours et itinérants viennent pour des séjours de moins d'une semaine (souvent d'une journée) en famille ou groupes d'amis. Ils proviennent d'agglomérations importantes en Suisse.

Lors de l'évaluation de la charte 2012-202, les acteurs du tourisme (voir *Rapport d'analyse des questionnaires d'effets à 10 ans*) reconnaissaient que le Parc participe activement à la visibilité touristique de son territoire et qu'il concerne une clientèle adepte de nature.

Le *Grand Tour* (devenu le *Grand Tour des Vanils* en 2017) est la première offre touristique spécifique du Parc (un itinéraire et des forfaits) créée en 2008. Ces randonnées plutôt montagnardes et sportives ont connu rapidement un assez bon succès, autant d'estime (reportages, articles dans la presse, présence sur le web, téléchargement sur le site du Parc) que de résultats. Avec plus de 37'000 dépliant (fr-de) distribués et une fréquentation estimée à plus de 7250 randonneurs, le *Grand Tour des Vanils* est considéré comme un atout du tourisme nature par les offices du tourisme.

L'illustration



En 2020, création de trois forfaits pour trois tours. *A la découverte de la Jagne* (3 jours / 2 nuits) offre aux curieux de patrimoine une rencontre avec les savoir-faire et traditions de ce coin de terre. Le *Tour du Comté de Gruyère* (2 jours / 1 nuit) est accessible avec un vélo à assistance électrique à tout adepte de la petite reine et traverse des paysages typiques classés d'importance nationale. Traversée d'altitude (3 jours / 2 nuits) s'adresse aux marcheurs bien entraînés, amoureux de la montagne et de la nature. Ces forfaits sont assortis d'une offre spéciale en transport public : sur présentation d'un titre de transport remboursement d'un billet ½ tarif depuis le domicile en Suisse ; avec une prolongation de séjour dans le Parc le billet plein tarif est remboursé.

Les *Vias du fromage* ont succédé en 2014 aux *chemins du Gruyère*. Le Parc a créé une application (pour téléphone mobile en français, allemand, anglais) qui propose deux itinéraires (via du Gruyère et via de l'Etivaz) qui peuvent être parcouru à pied, mais aussi en transports publics, une offre plus destinée aux familles. Avec 3200 téléchargements de l'application, une fréquentation de plus de 5400 randonneurs et plus de 20'000 flyers distribués, cet itinéraire contribue aussi au positionnement du Parc dans le tourisme nature.

Le *tour du Comté de Gruyères* (un itinéraire ebike entre Charmey, Gstaad et Château-d'Œx) a été créé en 2018 avec des forfaits. Ils ont connu une vente appréciable en 2019 et 2020 avec près de 50 forfaits.

Il faut ajouter à ces trois tours, des propositions de randonnées et transports publics proposées depuis 2016 dans la brochure *Parc à la carte* et dans *Objectif Parc* (newsletter). Ces offres se sont concrétisées en août 2019 avec la publication en collaboration avec *Suisse Rando* d'une brochure (allemand – français) distribuée à 40'000 exemplaires en Suisse par *Suisse Rando* et à 6'000 exemplaires par le Parc dans son territoire.

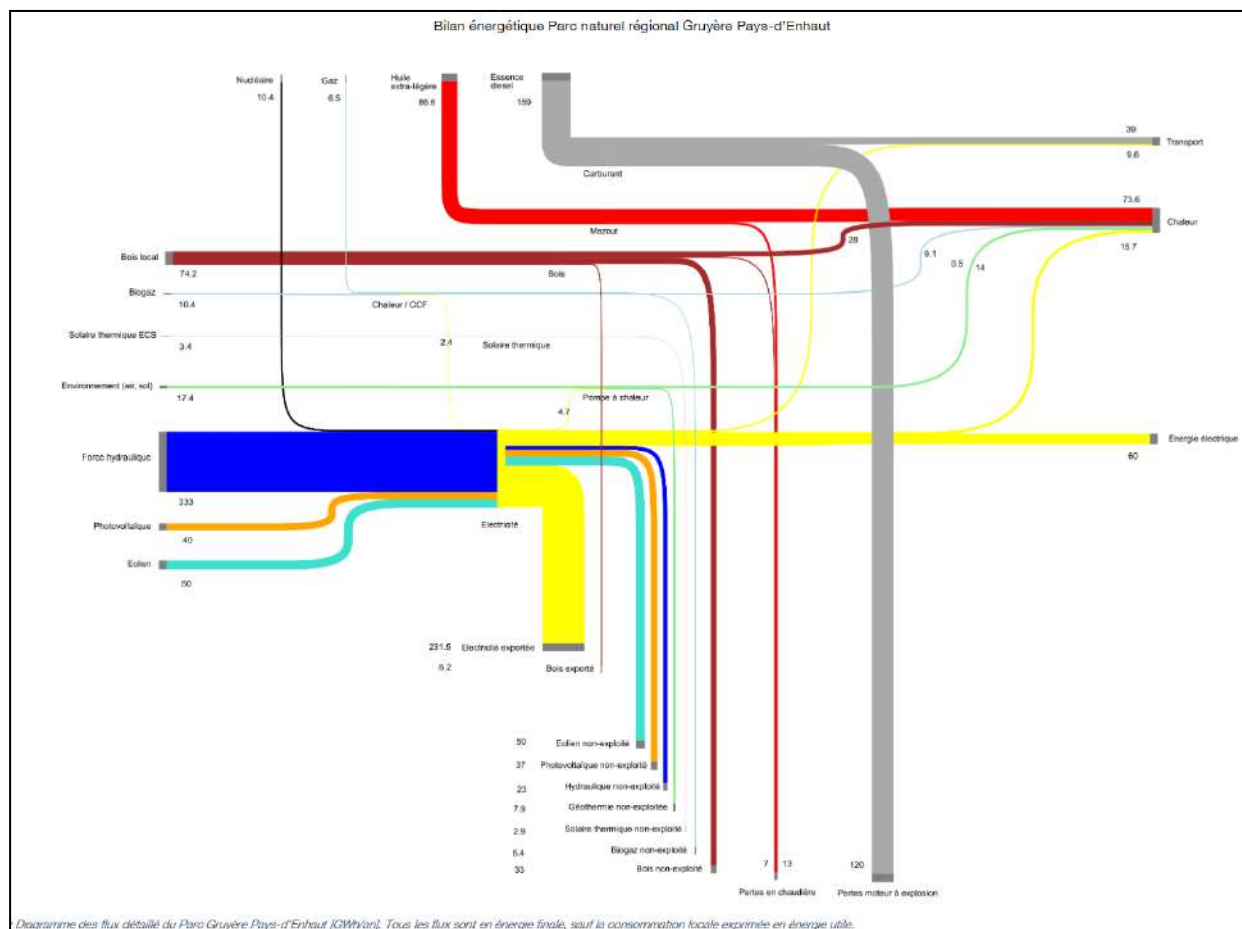
L'indicateur spécifique 4.5.1 de l'évaluation de la charte concerne les offres touristiques développées par saison, le 4.1.2 les offres spécifiques développées et leur succès. L'indicateur standard 1-21C (les participants) complète les informations sur les visiteurs du Parc.

3.3.3 Dessertes et voies de communication, mobilité et énergie

Pas de grands changements dans le domaine des dessertes routières, si ce n'est l'installation de bornes de recharge électrique dans différents villages, notamment à Charmey et Château-d'Œx. Concernant les voies ferroviaires le *RER Fribourg Bulle* a été inauguré fin 2011. Divers travaux d'entretien lourd ont été réalisés sur les lignes, mais ce sont les réaménagements complets des gares (accessibilité universelle) qui concernent les voyageurs, notamment à Château-d'Œx (2015), aux Sciernes d'Albeuve et à Montbovon (2019). La réalisation de projets structurants pour les transports publics est attendue pour ces prochaines années : mise en place d'une ligne directe Montreux Interlaken par le *MOB*, et réalisation d'une nouvelle ligne Moléson, Pringy, Broc, Charmey, col de Jaun, avec la prolongation du *RER* jusqu'à Broc. Encore pas d'amélioration significative dans le domaine des pistes cyclables ou autres aménagements en faveur de la mobilité douce (en dehors du tourisme pédestre, des parcours *VTT* et autres offres *e-bike* qui concernent les loisirs).

Concernant les dessertes locales la croissance de la fréquentation des espaces naturels ou proches de l'état naturel, qui a connu encore un bond quantitatif avec la pandémie de *COVID 19*, pose différents problèmes d'accessibilité. Des initiatives originales ont été mises en place pour tenter d'y répondre, notamment par la commune de Val de Charmey en coopération avec le Parc : expérience de *Bus alpin* entre Charmey et la Valsainte (qui a engendré un renforcement de la ligne régulière sur les fins de semaine) et mise en place progressive (en cours) de mesures prévues dans le concept de mobilité et d'accès au Gros Mont (réserve du Vanil Noir, etc.).

L'évolution des mouvements pendulaires montre les tendances persistantes d'une mobilité toujours accrue, sans compter la mobilité des loisirs (43% pour le canton de Fribourg). Le bilan énergétique du Parc (2017) montre la part prépondérante de la mobilité dans la consommation énergétique et sa dépendance quasi complète des énergies fossiles



La mobilité (incluant les transports) s'est confirmée comme un enjeu majeur du développement durable, au niveau local comme au niveau global. Il est difficile de prédire les impacts durables de la pandémie de COVID-19 sur la mobilité : place du télétravail et des visio-conférences, modification de la relation entre transports publics et transport individuel motorisé, modification du rapport entre destinations lointaines et destinations de proximité dans le domaine touristique, etc. Toutefois la volonté des pouvoirs publics d'infléchir les habitudes et pratiques de mobilité vers plus de durabilité par des mesures d'aménagement et de politiques publiques va continuer de se concrétiser dans différentes mesures. D'autant plus que la crise climatique se conjugue avec des problèmes de développement territorial liés à la mobilité. Les politiques de mobilité locale s'inscrivent dans ce contexte. Au niveau régional la mobilité, notamment touristique, est un élément central des plans directeurs régionaux des Alpes vaudoises et de la Gruyère (tous deux en phase d'approbation en 2021).

Au niveau du Parc la mobilité est un chapitre du *Programme de politique énergétique 2021-2030* et du *plan d'action énergie 2021-2025* qui lui est lié. Ces documents ont été approuvés par les communes et le conseil du Parc en mars 2021, dans la perspective de la labellisation *Cité énergie* du Parc (prévue en juillet 2021). Voir volume annexe.

3.3.4 Biens et services issus du territoire, valorisés par le Parc

Des fromages emblématiques, ambassadeurs du Parc

Les productions fromagères originaires de la région du Parc sont reconnues et se profilent comme des ambassadrices. *L'Etivaz AOP*, première appellation d'origine contrôlée de Suisse, est un produit de haute qualité issu des alpages du Pays-d'Enhaut et des Alpes vaudoises. Son aire de production se situe presque totalement dans le Parc, exporté dans toute la Suisse et à l'étranger, mais aussi bien implanté sur le marché local (*Maison de L'Etivaz* et réseau de vente développé), il témoigne d'un lien avec ce terroir. *Le Gruyère AOP*, originaire de la région du même nom, mais dont l'aire de production est actuellement bien plus vaste, possède un fort ancrage dans le Parc aussi bien par les productions des laiteries des villages fribourgeois et vaudois que par les productions d'alpage. *Le Gruyère d'alpage AOP* possède de fortes attaches dans le Parc et se présente comme un produit de niche unique. Enfin le *Vacherin Fribourgeois AOP* est également une production significative de la partie fribourgeoise. D'autres productions fromagères d'alpage, villageoises ou fermières, incluant des produits au lait de chèvre ou de brebis connaissent également le succès sur le marché local (et pour certains national) et diversifient l'offre proposée aux visiteurs.

Des artisanats et savoir-faire singuliers

Les tavillons (emblème du Parc reproduit sur le logo) et anseilles sont une caractéristique architecturale distinctive. Leur fabrication et leur pose, le tavillonnage, sont un savoir-faire et une profession vivante fortement implantée. Plus de la moitié des tavillonneurs actifs en Suisse Romande sont situés dans les communes du Parc. Les artisanats du bois sont également représentatifs avec des biens liés à l'histoire de l'économie alpestre. Par exemple, dans le Pays-d'Enhaut, l'art des papiers découpés et la dentelle sont remarquables et encore pratiqués.

L'illustration



Le *Relais Infos* de Charmey est installé à la laiterie fromagerie du village sur le thème de la saison d'alpage. Il présente quinze idées d'excursions sur le thème de la saison d'alpage, de la forge de Charmey au chemin de remue de Sonchaux, en passant par les traditions vivantes incontournables que sont la fabrication de tavillons, les poyas et les Désalpes. Au total, le visiteur est invité à découvrir en quinze lieux les savoir-faire et traditions liés à la saison d'alpage, tradition elle-même retenue par la Confédération comme devant figurer prochainement dans le patrimoine culturel immatériel de l'*UNESCO*. Chaque *Relais* se compose d'une table tactile sous forme de carte topographique et d'un journal propre à la thématique traitée que le visiteur peut emporter, le tout en trois langues (français, allemand, anglais).

Une filière du bois potentiellement intégrée

Ancrée dans l'histoire du territoire, le travail du bois est très présent. Le Parc recèle de nombreuses ressources forestières. La construction en bois et ses secteurs intégrés (scieries, charpentes, menuiserie) sont une caractéristique régionale importante, comme en témoigne le patrimoine bâti. D'autres valorisations sont emblématiques : ébénisterie, boissellerie, autant d'applications et de produits à forte valeur ajoutée régionale.

Un tourisme lié à l'histoire et aux paysages de la région

Le Parc possède une tradition touristique hivernale bien que l'offre estivale se soit considérablement accrue ces dernières années dans un concept *quatre saisons*. Elle s'inscrit dans l'histoire de ce territoire et propose la découverte de ses paysages. Des infrastructures existantes dans les domaines de l'hôtellerie, des loisirs (ski, bains, etc.) et de la culture permettent d'accueillir un public familial. S'intégrant au paysage, l'agritourisme, notamment dans les alpages, offre une immersion dans ce monde singulier. Des itinéraires de randonnées pédestres bien entretenus permettent d'en découvrir la diversité.

D'autres informations sur les marchés du tourisme (voir page 72), des entreprises partenaires (voir page 79), des produits du Parc (voir page 79), du marché du bois (voir page 79). La certification avec le label *Parc Produit* fait l'objet d'un indicateur standard traité dans l'évaluation de la charte (1-21b) et les indicateurs spécifiques 6.2.2, 6.2.3 et 6.5.1 donnent des informations sur les marchés, les marchandises et les partenariats

3.4 Sensibilisation et éducation à l'environnement

La sensibilisation dans les plans de gestion du Parc (2012-2015, 2016-2019 et 2020-2024) repose sur plusieurs thèmes centraux définis dans un concept réalisé en 2011 (voir volume annexe à la charte 2012-2021). Le pilier central en est la dimension transversale, une sensibilisation non restreinte aux seuls projets proprement dits, mais ouverte et pratiquée sur tous les projets du Parc et pour tous les publics (endogène et exogène).

Thèmes centraux de la sensibilisation

La *journée du Parc* propose annuellement une manifestation festive et thématique de sensibilisation aux patrimoines et au développement durable (l'énergie, les traditions vivantes, de l'herbe à l'assiette, les femmes dans le Parc, etc.).

Parc à la carte est un projet qui cumule la réalisation annuelle d'une cinquantaine d'offres de sensibilisation autour de la nature et du patrimoine (randonnées, enfants, patrimoine et traditions vivantes, conférences du Parc, expériences et création, découvertes et observation) et la publication d'un programme annuel largement illustré.

Le *projet école* développe une thématique d'éducation à la nature et au développement durable par année, qui est proposée à l'ensemble des classes primaires (1H-8H) des écoles situées dans le périmètre du Parc. Un projet exploratoire sur l'éducation en plein air est développé avec un groupe d'enseignants et le *Centre de compétence en outdoor education* de la *Haute Ecole Pédagogique du canton de Vaud*.

L'illustration



Les écoliers du Parc sont sensibilisés aux patrimoines et au développement durable. Sur un cycle de 10 ans les classes sont sensibilisées aussi bien sur des thèmes liés à la nature, à la culture et surtout aux relations homme-nature (50%). La participation des classes est en progression avec quelques variations annuelles en fonction des thématiques choisies. En moyenne 50 classes par an et 930 élèves sont touchés chaque année (maximum 65 classes et 1172 élèves en 2020, minimum 34 classes et 544 élèves en 2010). Environ 60% des classes participent en plus de manière volontaire à des actions concrètes (inventaire de nid d'hirondelle ou d'arbres, confection d'hôtel à insectes, création de jardin ou bac de jardinage, plantation d'arbres ou d'arbuste)

Avec le *forum des jeunes*, le Parc sensibilise les jeunes du Parc au travers de diverses actions et événements.

Respecter les zones protégées et les espèces sensibles, le Parc réalise et met à disposition des partenaires locaux une vue d'ensemble des objets protégés du Parc et en vulgarise les principaux éléments à communiquer aux usagers de l'espace naturel (activités de loisirs en plein air) via son site internet. Le Parc encourage de nouveaux partenaires touristiques à s'engager en faveur de la charte *Respectez nos espèces cible et nos zones protégées* et assure le suivi de ces engagements (formation des partenaires et suivi de la garantie des engagements), en collaboration avec les gardes faune.

Animations nature et paysage, le Parc s'est engagé dans des actions régulières de sensibilisation sur la nature (nuits des chauves-souris, passeports vacances de la Gruyère et du Pays-d'Enhaut, *Festival au Pays des Enfants*).

Les supports de communication du Parc permettent de sensibiliser les habitants ou sympathisants du Parc, principalement adultes, aux valeurs naturelles de leur environnement proche et à la problématique de leur conservation. Les contacts avec les médias permettent la reprise de ces thèmes vers un public plus large.

Dans l'évaluation de la charte 2012-2021, les indicateurs spécifiques 2.1.1, 2.1.2, 2.2.1, 2.2.3, 9.1.1, 9.3.1, 9.4.1, 9.5.1 et 9.7.1 donnent de nombreuses informations sur la sensibilisation dans le Parc.

3.5 La recherche (facultatif)

Le Parc répond aussi souvent que possible positivement aux sollicitations des instituts de recherche et universités, par la mise à disposition de collaborateurs pour la présentation du Parc et de ses activités et l'organisation de visites de terrain. Plusieurs collaborations ont eu lieu depuis 2010 et sont précisées dans l'indicateur spécifique 12.4.1 *Echange avec les instituts de recherche* de l'évaluation de la Charte 2012-2021. La rédaction d'un plan directeur de recherche est prévue afin de définir les champs d'activité et les thèmes prioritaires de la recherche pour le Parc.

La collaboration avec l'*Université de Lausanne* est favorisée par l'intégration de la partie vaudoise du territoire du Parc dans la zone d'étude du groupe de recherche en écologie spatiale *ECOSPAT*. La plateforme transdisciplinaire de soutien à la recherche *RECHALP*, initiée par l'*Université de Lausanne* en 2013 et dont les activités ont été reprises en 2017 par le *Centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne (CIRM)*, offre une base de données scientifiques pour les Alpes vaudoises, soutien et encourage la recherche disciplinaire, interdisciplinaire et transdisciplinaire, allant des sciences naturelles aux sciences humaines et sociales couvrant divers domaines thématiques. Le Parc collabore depuis 2016 à l'élaboration de cette base de données. Il est partenaire du *CIRM* et membre de son conseil depuis 2018, ce qui renforce les collaborations potentielles autour de projets de recherche avec l'université de Lausanne. Le projet de recherche sur la formation à la durabilité *D-Game* a été initié dans ce cadre en 2021.

Depuis 2020, le Parc est intégré dans le projet interdisciplinaire *ValPar.CH*. Ce dernier examine, sur mandat de l'*Office fédéral de l'environnement (OFEV)*, l'état actuel de l'infrastructure écologique et ses valeurs sociales, économiques et écologiques dans les parcs suisses. L'équipe *ValPar.CH* se concentre sur certains sites qui font l'objet d'une étude de cas. Il s'agit de quatre parcs d'importance nationale : le Parc du Jura argovien, le Parc naturel Beverin, le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut et le Parc naturel Pfyn-Finges. Ce projet de recherche correspond à l'une des trois mesures partielles du projet pilote *Valorisation de l'infrastructure écologique dans les parcs*.

Dans l'évaluation de la charte 2012-2021, l'indicateur spécifique 12.4.1 donne de nombreuses informations sur la collaboration du Parc avec les instituts de recherche

3.6 Gestion, communication, garantie territoriale

3.6.1 Gestion

3.6.1.1 Prestation de la gestion du Parc

Le fonctionnement du Parc a été pensé et mis en place afin d'une part d'assurer la maîtrise des décisions par les communes et d'autre part de maintenir une gestion participative. Les statuts assurent ce double objectif au travers d'un certain nombre d'organes qui jusqu'ici ont pu jouer leur rôle. La production d'un documents variés (PV, projets) provoque auprès du public amont (commune, membres, cantons, partenaires) une impression de lourdeur administrative. Le fonctionnement de l'association a malgré tout fait ses preuves impliquant un nombre important d'acteurs. L'évaluation de la charte a démontré qu'il est important de maintenir ces deux axes : contrôle par les communes membres et transparence par des débats participatifs. Cela n'empêche pas de revoir le fonctionnement de l'association du Parc, d'en simplifier l'organisation, d'en optimiser l'administration.

Le Parc en bref, le formulaire de reporting, le rapport annuel d'activités, les comptes et les tableaux récapitulatifs des comptes permettent de suivre l'évolution des divers projets du Parc. Ils assurent une gestion transparente et permettent aux divers organes du Parc (coordination, comité, conseil) de prendre les décisions qui s'imposent afin d'atteindre les objectifs du plan de gestion et de la charte. Ils servent aussi au contrôle des activités par les cantons et l'OFEV le tout dans la transparence demandée.

Dans l'évaluation de la charte 2012-2021, les indicateurs standards 1-25 et 2-25 et les indicateurs spécifiques 13.1.1, 13.1.2, 13.2.1 et 13.8.1 donnent de nombreuses informations sur la gestion du Parc.

3.6.1.2 Participation des acteurs locaux et régionaux

L'intercantonalité du Parc multiplie les acteurs locaux (cantonaux et communaux) impliqués dans le projet. L'arrivée de deux communes germanophones (Jaun, Saanen pour Abländschen) est un véritable défi, même si le français la langue de travail, des efforts bilingues ont été et seront entrepris.

Les communes membres du Parc sont représentées au conseil de l'association par un membre de leur exécutif et au comité par un membre représentant chacune des 4 régions. Elles financent partiellement le projet. Les divers services communaux jouent également un rôle important dans la relation au Parc en tant que relais directs et opérationnels. Le forum des communes réunit ces dernières une fois par an autour d'un thème particulier.

Les commissions (agriculture, nature, tourisme, bois, énergie, mobilité, etc.) sont les lieux de participation privilégiés des acteurs locaux (selon les secteurs et domaines d'action) à l'élaboration et la gestion du projet de Parc.

Les états généraux (une disposition statutaire) fonctionnent comme le forum participatif de l'association et offrent un espace de paroles et d'échanges. Les membres et les partenaires du Parc participent à des ateliers sur des thèmes définis (tourisme, produits, paysage, entreprises partenaires, accessibilité universelle, etc.). Il en va de même de divers forums réunissant des acteurs par secteurs d'activités : rencontres des prestataires touristiques, rencontres agricoles, forum des forestiers, etc. Les débats des états généraux ou de ces forums spécifiques réunissent des gens intéressés, concernés, engagés par les thèmes présentés qui permettent à l'association et à la coordination d'avoir des réponses pertinentes.

Dans l'évaluation de la charte 2012-2021, l'indicateur standard 4-25 et les indicateurs spécifiques 9.4.2, 12.1.1 et 12.1.2 donnent de nombreuses informations sur la participation des acteurs du Parc.

3.6.1.3 Collaboration avec des partenaires extérieurs au territoire du Parc

Les divers échanges avec les autres parcs au travers du Réseau des parcs suisses, la collaboration à divers projets communs permettent une meilleure efficacité dans l'atteinte des buts du Parc. La création d'un réseau de compétences dont peuvent bénéficier nos divers partenaires et les acteurs économiques du Parc (particulièrement tourisme, mobilité et produits) est indéniablement un plus pour la gestion du Parc.

Le Parc a régulièrement participé aux échanges d'informations et assemblées organisées par le *Réseau des parcs suisses*. Ces échanges sont appréciés par l'équipe de coordination. Les collaborateurs créent ainsi un réseau de compétence avec d'autres parcs et s'inspirent ou adaptent des initiatives qui leur apparaissent particulièrement bien traitées dans un autre parc. D'autre part, le Parc a servi de relais suite à ces échanges avec les milieux touristiques, les producteurs et d'autres réseaux de type nature ou mobilité. Certains partenaires nous ont même accompagné lors de certains échanges (produits, tourisme). En dehors de ces échanges, le Parc a participé à plusieurs projets initiés par le *Réseau des parcs suisses* (produits et participation au marché annuel des parcs suisses à Berne ; divers projets touristiques avec Innotour ; concept entreprises partenaires ; traditions vivantes ; etc.). Le Parc est également engagé, sur mandat de l'OFEV, dans le *Groupe consultatif du label Produit*, la commission technique de l'association suisse des produits régionaux ou le *Markenbeirat*.

D'autres réseaux extérieurs ont également pris de l'importance, à l'instar de la *Plateforme vaudoise pour la nature* qui réunit une douzaine de partenaires (ONG, parcs, *division Biodiversité de l'administration cantonale*, etc.).

Dans l'évaluation de la charte 2012-2021, les indicateurs spécifiques 13.7.1 et 13.9.1 détaillent ces collaborations hors du territoire du Parc.

3.6.2 Communication

Les objectifs de la communication se résument en trois axes

- L'accompagnement et la promotion auprès du public endogène et exogène des divers projets et actions du Parc.
- L'accompagnement et la communication de la gestion du Parc auprès de ses divers publics.
- Une information auprès de la population locale afin de la fédérer autour du Parc et de ses actions.

Les objectifs, valeurs, actions et projets du Parc sont diffusés par des outils adaptés qui permettent d'atteindre divers publics. Les outils de la communication se déclinent en médias propres au Parc (*Parc'info*, *Objectif Parc*, site internet, pages sur les réseaux sociaux), en brochures, flyers, dépliants, affiches autour des projets et messages du Parc et en contact avec l'extérieur communiqués de presse, un corporate identity (vêtements, stands du Parc). Le tout est harmonisé par une ligne graphique (elle se base sur les manuels de l'OFEV) assez stricte qui permet une cohésion autant dans l'identité du diffuseur que dans le traitement des informations. Cette ligne est plutôt appréciée et cela ressort assez nettement du questionnaire d'acceptance et des interviews des personnes ressources lors de l'évaluation de la charte 2010-2021.

Le Parc a toujours participé aux campagnes de communication organisées par l'OFEV et le *Réseau suisse des parcs*. L'actuelle campagne *Des joyaux à partager*, lancée en mai 2017, se poursuivra jusqu'en 2022 : vaste campagne d'affichage dans les grandes villes suisses, utilisation soutenue des réseaux sociaux, concours sur les réseaux sociaux, publicité sur le *CarPostal* des parcs, coopération médiatique (magazine *Via* des CFF, *Terre & Nature*, *Loisirs.ch*). Une nouvelle carte des parcs suisses a été éditée dans un format plus petit, plus maniable. Pour la suite, le *Réseau* a créé un groupe de projet chargé d'affiner l'image des parcs afin de confier un descriptif clair et précis à l'agence chargée de la future campagne. La responsable communication du Parc en fait partie.

Dans l'évaluation de la charte 2012-2021, les indicateurs spécifiques 11.2.1, 11.3.1 et 11.3.2 analysent la communication du Parc.

3.6.3 Garantie territoriale

La garantie territoriale est demandée par l'*Ordonnance sur les parcs*, Art. 3, 8 et en particulier 27, qui précise : (1) *le parc doit être inscrit au plan directeur [cantonal] approuvé conformément à l'art. 11, al. 1, de la loi du 2 juin 1979 sur l'aménagement du territoire.* (2) *les autorités chargées de l'aménagement du territoire conformément à la loi sur l'aménagement du territoire doivent adapter les plans d'affectation conformément à la loi du 2 juin 1979 sur l'aménagement du territoire, pour autant que le respect des exigences à remplir par le parc l'exige.*

Les plans directeurs cantonaux précisent ces éléments et comprennent le Parc : dans le canton de Vaud il est en phase finale (attente de décisions de l'OFEV et DDPS concernant la place d'armes de l'Hongrin) ; dans le canton de Fribourg il est actuellement en révision interne au canton ; dans le canton de Berne, il sera adapté en 2020 après l'acceptation par l'OFEV de l'adhésion d'Abländschen au Parc.

Le Parc et les communes se sont engagés contractuellement à tenir compte des objectifs stratégiques du Parc dans l'ensemble de leurs activités. {voir contrats de Parc en page 5}

En accord avec les cantons et les communes, le Parc ne prévoit pas de garantir cette cohérence territoriale par de nouveaux instruments de planification de l'aménagement du territoire au sens de la LAT. Le Parc souhaite contribuer à cette cohérence dans la limite de ses compétences, par un apport de type scientifique ou d'animation, d'information et de transparence, dans le respect des prérogatives des autorités politiques et administratives en place. Dans cette optique, le Parc offre également ses services aux communes et aux cantons pour discuter à un niveau intercommunal, voir intercantonal, des politiques d'aménagement et des politiques sectorielles à incidence spatiale et de leurs effets sur le territoire du Parc.

Enfin, il convient de rappeler que la maîtrise du Parc par les communes est également un aspect de la garantie territoriale dans le sens où le Parc se doit de respecter les prérogatives communales et privées, selon les réglementations en vigueur, et que les communes en sont les garantes. Cette prépondérance des communes dans la gestion des parcs est définie par la nature même de la charte, qui repose sur le contrat de parc, démocratiquement validé dans les communes et limité dans le temps, et sur l'*Ordonnance sur les parcs*, Art. 25, qui précise, alinéa 2 : *Les communes situées dans le périmètre du parc sont représentées de manière déterminante au sein de l'organe responsable.*

Les partenariats existants (conventions et contrats) permettent d'assurer la garantie territoriale du Parc et sa capacité à mobiliser sur la durée de nombreuses entités (entreprises, communes, associations locales, acteurs du territoire, milieu du tourisme) afin d'assurer la réalisation des buts de la charte. L'évolution des dernières années montre que le Parc naturel régional est :

- Une référence intégrée dans les stratégies et planifications régionales (plan directeur du tourisme des Alpes vaudoises, plan directeur de la Gruyère) et locales (plans d'affectation locaux).
- Une organisation reconnue et mobilisée pour ses compétences spécifiques (généralistes, de mise en relation et de communication ou spécialisées, par exemple dans les domaines de la nature, de la mobilité ou de la durabilité).

Dans l'évaluation de la charte 2012-2021, les indicateurs standard 1-19, 2-25, 3-25 et 4-25 et les indicateurs spécifiques 12.1.1, 12.1.2 et 12.3.1 donnent de plus amples informations sur la garantie territoriale.

4. Analyse forces faiblesses, potentiels et risques (SWOT) par mission et objectif stratégique du Parc

4.1 Mission I : Préservation et valorisation de la nature et du paysage

Forces et faiblesses : se rapportent à des faits et des situations internes, relevant de la compétence des gestionnaires du parc et des communes concernées.

Potentiels et risques : se réfèrent à des faits et à des évolutions externes.

Paysage

Objectif stratégique 2012-2021 : Valorisation, entretien et restauration de divers éléments spécifiques du paysage rural et villageois

Forces	Faiblesses	Potentiels	Risques
Bonnes connaissances du terrain, du paysage et de l'histoire du territoire	Manque de temps pour monter des projets paysage, démarche lourde de mise en œuvre des projets	Harmonie du paysage naturel et présence de zones protégées (nature et paysage) de qualité	Construction du paysage par diverses dynamiques individuelles qui sont parfois contradictoires. Divergence des représentations entre un idéal paysager que les citoyens associent au paysage (extensification) et un idéal régional (densité de valeur ajoutée économique et sociale)
Base de données riche, permettant un bon suivi de l'évolution du territoire	Manque d'outils pour la préservation du paysage et l'incitation aux actions de la part des communes : elles n'ont pas de responsabilité concernant la préservation du paysage (hors milieu bâti)	Entretien d'un paysage découpé et diversifié par de multiples formes d'exploitations, paysages culturels	Impacts de certains projets paysagers visibles à long terme uniquement
Le Parc est perçu comme une référence pour les communes et la population concernant le paysage	Difficulté de lever des fonds pour des projets paysagers	Inventaire cantonal fribourgeois (PIC) et bases légales pour les inventaires communaux	Tendance à l'appauvrissement du paysage et l'érosion des éléments boisés, malgré la protection générale liée à la LPN
Moyens pour la mise en œuvre des projets et force de levier pour la recherche de fonds pour des mesures paysagères	Pas de moyens d'action au niveau de l'aménagement du territoire et du bâti	Intérêt croissant pour les géotopes	Faible prise en compte de la richesse du patrimoine naturel et bâti dans les projets impactant le paysage, sensibilité à l'impact sur le paysage limitée par les impératifs économiques et technologiques : intensification agricole, gros ruraux

Objectifs consensuels et attachement des communes aux valeurs patrimoniales	Effets limités des projets CQP (qualité du paysage agricole) : compte tenu du plafonnement financier seules les mesures les plus faciles d'accès ont été mises en œuvre	Engagement de nombreux propriétaires pour le paysage (restauration)	Pas de valeurs paysagères définies, la qualité du paysage reste un élément subjectif et méconnu
Impact paysager des projets biodiversité trames vertes et projet vergers		Intérêt croissant de la population pour les paysages naturels (randonnées, observation, photographies) et attachement aux valeurs patrimoniales et aux traditions ; présence de groupes d'intérêts (<i>Patrimoine Suisse, Pro Fribourg</i>)	Eléments du paysage qui ne sont plus utiles : murs de pierres, autres matériaux moins chers et plus pratiques -> banalisation du paysage
Projets CQP (qualité du paysage agricole)		Nombreux ouvrages et publications sur le patrimoine bâti et les paysages alpestres	Evolution polarisée des paysages agricoles : abandon de parcelles marginales et de petits chalets et fenils vs intensification (disparition des prairies mi intensives des paysages traditionnels)
Partenariat avec <i>Volontaires montagne</i> pour des actions d'entretien du paysage agricole		Nouvelles politiques fédérales générant des moyens, approche par les services écosystémiques, projet de recherche <i>ValPar.CH</i>	
Valorisation du paysage à travers les <i>Relais du Parc</i>		Consolidation des mesures de promotion de la qualité des paysages agricoles au sein des stratégies agricoles régionales (politique agricole, PA22+)	
Patrimoine construit			
Règlements de construction communaux	Connaissances et compétences limitées dans le domaine du patrimoine bâti	Volonté des communes de mieux gérer et de soigner l'intégration paysagère dans les milieux bâtis (protection des arbres)	Modification du bâti conduisant à une banalisation du paysage et risques liés à la densification

Engagement des communes pour le patrimoine construit	Volonté parfois limitée des collectivités locales pour la promotion et la protection du patrimoine bâti	Richesses et inventaires des patrimoines bâtis (<i>ISOS</i> , monuments historiques, <i>ICONOMOS</i>)	Banalisation et enlaidissement dans les quartiers de résidence : aménagements type empièvements (gabions) peu chers et rapides
Intérêt croissant des propriétaires pour des aménagements naturels de leur jardin (projet trames vertes)	Manque de vue d'ensemble du patrimoine bâti	Plans directeurs et révisions des plans d'affectation des sols	
Traditions vivantes			
Bons contacts avec le réseau d'artisans et de partenaires permettant de faire vivre les traditions vivantes	Difficulté de monter des projets qui vont au-delà de la valorisation par la communication ou l'événementiel	Richesse des traditions vivantes (savoir-faire, fêtes et coutumes) Reconnaissance de la saison d'alpage au patrimoine de l'humanité	Perte de savoir-faire traditionnels
Identité du Parc directement associée aux traditions vivantes, en particulier la saison d'alpage, le tavillonnage et le découpage du papier		Vivacité du Jaunertütsch Volonté et dynamisme des patoisants (patois gruérien) Richesse et dynamisme des musées régionaux (Bulle, Château-d'Œx, Saanen, Charmey, Gruyères, Montreux) Création du futur centre suisse du découpage à Château-d'Œx	Désaffection pour certaines traditions (ex : Saint Antoine à Rougemont) ou pour la langue (patois gruérien, vocabulaire spécifique des régions vaudoises) Folklorisation des traditions vivantes
Enjeux spécifiques Offrir une plateforme de documentation et de concertation sur l'évolution du paysage et des traditions vivantes en veillant à l'intégration de leurs différentes composantes (composantes naturelles et historiques du paysage et des traditions vivantes actuelles, activités économiques actuelles et savoir-faire, diversité des activités et représentations culturelles et des aspirations individuelles) et à leur articulation avec les documents de référence des cantons et de la confédération (conceptions et autres bases légales). Explorer les possibilités d'actions du Parc et des communes en faveur de la qualité du paysage construit. Valoriser les paysages et les éléments paysagers caractéristiques du Parc ou renforçant le bien-être de la population et la biodiversité, promouvoir le développement de leurs qualités par des actions concrètes. Valoriser les traditions vivantes caractéristiques du Parc, promouvoir le développement de leurs qualités par des actions concrètes.			

Recommandations / Option stratégique

Développer et consolider l'objectif en s'efforçant d'améliorer l'effet de l'objectif (adapter la chaîne d'activités). Intégrer à l'objectif la notion de patrimoines culturels et immatériels, permettant de promouvoir aussi la qualité et la conservation des savoir-faire, objets et monuments du Parc.

Nouvelle proposition d'objectifs stratégiques 2022-2031

Valoriser, préserver et développer la qualité du paysage, des patrimoines construits et des traditions vivantes.

Domaines d'action prioritaires

Plateforme de documentation, d'échange et de conseil sur le paysage et les patrimoines culturels du Parc : promouvoir la compréhension du paysage, le questionnement et le débat participatif sur son évolution, assurer un monitoring photographique du paysage, veiller à la prise en compte des conceptions cantonales et fédérales, explorer les possibilités d'appui aux communes.

Mesures ciblées de création ou de restauration d'éléments paysagers (arbres isolés et vergers, haies, murs et voies de communications historiques, tavillonages, etc.), favorisant simultanément les trames vertes et les savoir-faire ou autres traditions vivantes.

Valorisation des paysages et patrimoines d'importance nationale (*IFP*, *ISOS*, *IVS*, patrimoine immatériel) et cantonale/régionale (*PIC*, etc.), en coordination avec les communes concernées.

Prise en compte de la qualité d'un paysage ouvert, diversifié et contribuant à l'infrastructure écologique dans les projets, planifications et politiques des collectivités publiques (notamment en rapport avec l'aménagement local ou la multifonctionnalité de l'agriculture et de la forêt).

Biodiversité

Objectif stratégique 2012-2021 : Meilleure connaissance des milieux naturels, des réseaux entre les écosystèmes et des espèces cibles, promotion de leur entretien et de leur protection

Forces	Faiblesses	Potentiels	Risques
Succès croissant des projets biodiversité trames vertes et projet vergers	Appropriation difficile et limitée des objectifs de protection par les acteurs locaux	Stratégies cantonales et fédérales pour la biodiversité	Les soutiens par projet (limités dans le temps) ne peuvent pas résoudre certains problèmes nécessitant le financement de mesures de gestion de prestations non marchandes (financement de contrats de gestion, mesures d'entretien récurrentes)
Projet pilote de l'infrastructure écologique dans le territoire du Parc, connaissance des zones sensibles, plan d'action biodiversité en forêt de l'Est vaudois et espèces cibles identifiées	Manque de pérennité des mesures prises, manque de moyens de gestion qui garantissent la durabilité des mesures	Diversité des habitats naturels, richesse spécifique et présence d'espèces rares et protégées	Augmentation du tourisme et des loisirs en plein air engendrant une pression sur les espèces menacées ou sensibles et les milieux naturels
Charte d'engagement contre le dérangement de la faune ; zones de tranquillité planifiées en concertation avec les communes dans les Alpes vaudoises	Impact des mesures de promotion de la biodiversité difficilement mesurable, ou insignifiant face à certains enjeux (par exemple déclin de l'avifaune en milieu agricole)	Prise de conscience progressive de la population quant à l'importance de la biodiversité et des écosystèmes équilibrés et résilients	Difficulté de concilier la préservation de la biodiversité avec l'intensification agricole ; le réchauffement climatique accroît encore la pression de l'intensification sur les prairies et pâturages de moyenne montagne
Compétences reconnues de l'équipe du Parc en matière de connaissance des espèces, de leurs milieux et du maintien de populations viables	Mises en œuvre hétérogène des actions en faveur de la biodiversité entre les communes membres	Nouvelle politique agricole, stratégies agricoles régionales (possibilité de prendre également en compte les zones alpestres)	Engrenage des stratégies d'intensification dans lequel sont pris la majorité des agriculteurs du Parc
Réseaux écologiques agricoles et mise en place de mesures spécifiques en faveur de la biodiversité	Perceptions et attentes antagonistes selon les groupes d'acteurs locaux ou leur posture (tensions nature-agriculture, nature-tourisme, nature/trop-nature/trop peu)	Approche multifonctionnelle de la gestion forestière	Accroissement des clivages entre agriculture et population de montagne d'un côté et attentes de la société plus urbaine de l'autre

Expérience d'appui aux communes pour la définition des biotopes locaux (Gruyères) ou pour la mise en œuvre de mesures de gestion des flux (Val-de-Charmey)		Plans directeurs régionaux du tourisme (spatialisation des diverses zones de développement touristique) et zones de tranquillité (canton de Vaud)	Augmentation de la complexité des enjeux et des mesures (par exemple grands prédateurs)
Capacités d'appui du Parc pour la mise en œuvre de projets biodiversité (mobilisation de moyens financiers et humains)		Nouvelle génération des équipes communales (potentiel de meilleure sensibilité à la problématique de la biodiversité)	
Coordination, renforcement et suivi de la stratégie de lutte contre les plantes exotiques envahissantes		Approche par les services écosystémiques, projet de recherche <i>ValPar.CH</i>	
Réseau <i>charte des jardins</i> , engagement de 4 communes			
Groupe de bénévoles, commissions et groupes de projets, nombreuses personnes ressources et spécialistes par région du Parc			
Reconnaissance du Parc en tant que plateforme d'échanges et de communication favorisant la proximité avec les habitants et la confiance de la population			
Participation du Parc à des plateformes externes améliorant ses compétences et sa reconnaissance dans et au-dehors de son territoire			

Enjeux spécifiques

Offrir une plateforme de concertation et améliorer les connaissances sur les menaces, leurs causes et les mesures de correction possibles, de même que sur les objectifs et instruments de protection, en accord avec les stratégies cantonales pour la biodiversité.

Documenter les menaces pour la biodiversité dans les milieux agricoles et rechercher des solutions concertées de limitation ou d'inversion des évolutions défavorables.

Valoriser et promouvoir les mesures concrètes favorables à la biodiversité initiée par la population, les entreprises, les agriculteurs et les collectivités.

Recommandations / Option stratégique

Développer et consolider l'objectif. La définition de l'infrastructure écologique à l'échelle du Parc (2017) et les stratégies suprarégionales donnent des cadres utiles à cet objectif stratégique, qui n'existaient pas il y a 10 ans : stratégie biodiversité et plan d'action de la Confédération (2018), et de la société civile (2018), plan d'action biodiversité du canton de Vaud (2019), Kantonaler Sachplan Biodiversität Bern (2019/2020), stratégie de la plateforme vaudoise pour la nature (2019), stratégie biodiversité du canton de Fribourg (annoncée pour 2021).

Nouvelle proposition d'objectifs stratégiques 2022-2031 : Valoriser, préserver et développer une biodiversité résiliente et de qualité

Domaines d'action prioritaires

Compétence sur l'infrastructure écologique du Parc et plateforme de dialogue et de conseil en matière de promotion de la biodiversité : promouvoir la connaissance des habitats, des espèces et des enjeux de leur conservation, encourager la formation des professionnels (forestiers, responsables de la voirie, etc.), veiller à la prise en compte des conceptions cantonales et fédérales, notamment dans les instruments communaux de planification, promouvoir la coopération en faveur de la nature.

Mesures ciblées de création ou de restauration de biotopes locaux, de la qualité d'habitat des espèces cibles et autres éléments de liaison de l'infrastructure écologique (arbres isolés et vergers, haies, étangs, prairies extensives, biodiversité en forêt, petites structures et nichoirs).

Appui aux bonnes pratiques des partenaires et aux initiatives exemplaires, notamment en milieu agricole et en milieu construit (jardins durables).

Prévention du dérangement de la faune et respect des zones protégées.

Lutte contre les plantes exotiques envahissantes (coordination, accompagnement et renforcement des capacités des partenaires).

4.2 Mission II : Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable

Forces et faiblesses : se rapportent à des faits et des situations internes, relevant de la compétence des gestionnaires du parc et des communes concernées.

Potentiels et risques : se réfèrent à des faits et à des évolutions externes.

Agriculture

Objectif stratégique 2012-2021 : Promotion d'une agriculture de type familial et d'un paysage agricole ouvert et diversifié

Forces	Faiblesses	Potentiels	Risques
Nouveau cadre d'échange entre les agriculteurs du Parc (au-delà des frontières usuelles)	Peu d'actions réalisées dans le domaine de l'agritourisme	Forte population agricole présente dans le territoire du Parc	Problématique des prix agricoles (prix équitables)
Actions qui ont permis d'améliorer la communication avec les agriculteurs	Faible participation des agriculteurs aux actions spécifiques du Parc	Motivation des jeunes, professionnalisme et importance économique de l'agriculture	Pression psychologique sur les agriculteurs : charges administratives (bureaucratie) et charge mentale grandissantes
Amélioration de la communication avec le grand public	Confusion sur le rôle du Parc par les agriculteurs	Nouvelle politique agricole PA22+ (stratégies agricoles régionales)	Exacerbation des conflits nature-agriculture (réduction de l'acceptance des mesures environnementales ou abandon de l'agriculture)
Prise de conscience par une grande partie des agriculteurs de l'importance de préserver la biodiversité via les réseaux OQE	Faiblesse des relations avec les services cantonaux et les organisations faîtières agricoles (au niveaux cantonaux)	Economie alpestre et AOP	Intensification des alpages (réchauffement climatique, azote atmosphérique, etc.)
Compétences internes au Parc reconnues	Difficulté d'agir sur les problématiques déterminantes pour les agriculteurs (enjeux au niveau national)	Augmentation du nombre d'agriculteurs labellisés Bio	Evolution polarisée des paysages agricoles : abandon de parcelles marginales vs intensification (disparition des prairies mi-intensives des paysages traditionnels)

Commission agricole et possibilité de développer des projets spécifiques (par exemple abattoir régional)	Perceptions et attentes antagonistes concernant la position du Parc dans la relation nature- agriculture	Intérêt grandissant pour les circuits courts	Opposition entre enjeux liés à la charge environnementale de l'agriculture (charge en bétail, importation d'intrants) et le maintien et le développement d'une agriculture de montagne familiale (emplois et production indigène)
Coopération active avec les associations responsables des réseaux écologiques		Plus forte participation des femmes dans l'agriculture	
Label Parc Produit			

Enjeux spécifiques

Maintenir la densité relativement élevée de population agricole (agriculture familiale, vitalité des vallées, etc.) tout en favorisant une transition vers une plus grande durabilité de l'agriculture (cycles des éléments naturels).

Mieux comprendre comment la diversité des prairies et pâturages est à même de répondre aux défis d'un élevage durable en région de montagne, prendre en compte les risques liés à l'intensification des alpages ; explorer les possibilités de favoriser les objectifs recherchés (production basée sur le fourrage de la région, promotion de la biodiversité), notamment dans le cadre de la politique agricole PA22+.

Promouvoir les stratégies individuelles et collectives permettant de garantir revenu et stabilité à l'agriculture familiale (spécialités régionales, chaînes de valeur dans les filières et circuits courts, agriculture biologique), notamment dans le cadre de la politique agricole PA22+.

Favoriser la compréhension, la communication et la concertation autour de l'agriculture du Parc.

Recommandations / Option stratégique

Développer et consolider l'objectif en s'efforçant d'améliorer la définition de la chaîne de résultats et de l'effet attendu, en se concentrant sur le rôle possible du Parc. Ce dernier devra notamment être adapté aux options prises par les cantons pour la mise en œuvre des stratégies agricoles régionales (PA22+).

Nouvelle proposition d'objectifs stratégiques 2022-2031

Promouvoir une agriculture familiale, économiquement viable, écologiquement durable et garante d'un paysage ouvert et diversifié.

Domaines d'action prioritaires

Accompagnement des associations des réseaux écologiques du Parc et de l'évolution de leurs projets dans le cadre de PA 22+, en intégrant les enjeux de promotion de la biodiversité.

Appui aux bonnes pratiques et aux initiatives exemplaires au sein des exploitations ou de leurs organisations (agriculture durable, mise en valeur des produits).

Renforcement du dialogue et de la coopération nature agriculture et de la compréhension de la réalité agricole par la population.

Tourisme			
Objectif stratégique 2012-2021 : Promotion de la diversification et du renforcement de l'offre touristique durable			
Forces	Faiblesses	Potentiels	Risques
Diversification de l'offre touristique du Parc	Difficulté de la part des instances touristiques à reconnaître le Parc et à exploiter son potentiel touristique	Renforcement de l'offre quatre saisons	Confusion entre offre touristique et animation locale
Développement des offres pour l'accessibilité universelle	Difficulté d'exploiter le potentiel du milieu gastronomique	Proximité avec les grands centres urbains suisses et reconnaissance des parcs naturels régionaux dans les pays limitrophes	Disparité des forces touristiques des quatre régions du Parc
Rôle de plateforme d'échange entre les différentes destinations touristiques	Difficulté à thématiser la question du tourisme durable dans un contexte défavorable pour une partie des entreprises et équipements touristiques de moyenne montagne	Plans directeurs régionaux du tourisme (La Gruyère, Alpes vaudoises). Révision de la loi fribourgeoise sur le tourisme et nouvelles missions touristiques dans le canton de Vaud	Fermeture des petites stations de ski et réchauffement climatique
Développement des connaissances et possibilités d'échanges avec les acteurs touristiques	Perceptions et attentes antagonistes concernant la position du Parc dans la relation nature- tourisme	Tradition touristique bien présente depuis le 19e siècle dans la région du Parc et grande notoriété de sites touristiques (Montreux, Gruyères)	Pressions accrues sur les milieux touristiques et sur la nature par le fait de la tendance au retour à la nature
Renforcement du positionnement des offres du Parc en tenant compte du marché national	Difficulté des organes touristiques à identifier l'accessibilité universelle comme une opportunité	Présence d'une gastronomie reconnue par des guides internationaux	Difficulté dans le financement des infrastructures touristiques liées à des aides cantonales, communales ou régionales
Rôle d'incubateur du Parc dans les projets touristiques régionaux (tourisme d'expérience)		Forte tendance au retour à la nature de la population, intérêt croissant pour les circuits courts	Lois sur l'aménagement du territoire et leurs incidences sur les résidences secondaires

Demandes et intérêt croissant de partenaires touristiques à collaborer avec le Parc ou à se regrouper dans une communauté de valeur (entreprises partenaires)		Amélioration des collaborations sur les projets interrégionaux et internationaux (inter-parcs)	Face à la gestion touristique en constante augmentation et ses moyens limités, la probable nécessité de choix
Coopérations autour de la charte d'engagement <i>"Respecter nos espèces sensibles et nos zones protégées"</i>		Croissance de la demande des habitants de la Suisse pour le tourisme interne (pandémie) et de la demande envers le tourisme nature et durable	
		Projets locaux exploratoires ou exemplaires (mobilité universelle, projets innovants en termes de durabilité, etc.) et intérêt croissant des organisations touristiques pour un positionnement parc	

Enjeux spécifiques

Assurer une meilleure intégration du Parc comme une valeur de base pour le positionnement stratégique des destinations (au-delà des offres et produits proposés par le Parc).

Promouvoir le développement des chaînes de valeur ajoutée et des produits de tourisme nature (valorisation respectueuse des patrimoines naturels et culturels, des habitants et des autres secteurs économiques), appui conseil et promotion d'initiatives et partenaires contribuant à ce développement.

Renforcer la communication, la signalétique et les interfaces à destination des touristes dans les régions du Parc.

Contribuer à la mise en œuvre des plans directeurs touristiques régionaux (orientations spatiales et objectifs de développement des infrastructures, des hébergements et de la mobilité), assurer la coordination avec les régions porteuses de ces plans (ARG, CITAV) et la concertation suprarégionale des organisations touristiques.

Encourager l'émergence et l'expérimentation de nouvelles formes de tourisme ou activités touristiques, conformes aux valeurs du Parc (par exemple pour les personnes en situation de handicap).

Recommandations / Option stratégique : Développer et consolider l'objectif en s'efforçant d'en améliorer l'effet, notamment en renforçant les appuis aux initiatives de tourisme durable et les partenariats avec les organisations du secteur.

Nouvelle proposition d'objectifs stratégiques 2022-2031 : Diversifier et renforcer l'offre touristique durable

Domaines d'action prioritaires

Coopérations avec les organisations touristiques régionales, cantonales voire nationales pour le développement et la promotion des offres touristiques du Parc et des collaborations spécifiques.

Développement et gestion de produits marqués Parc (itinéraires et offres de tourisme pédestres et cyclables, tourisme d'expérience, découverte du patrimoine, accessibilité universelle, relais et points i).

Accompagnement d'initiatives et entreprises, mise en relation des prestataires du tourisme intéressés (cf. notamment projet entreprises partenaires)

Coordination et encouragement à la mise en œuvre des plans directeurs touristiques et autres documents de référence en matière de développement touristique durable.

Filière bois			
Objectif stratégique 2012-2021 : Valorisation des forêts et renforcement de la filière régionale du bois			
Forces	Faiblesses	Potentiels	Risques
Commission bois représentative des acteurs de la filière bois du Parc	Réduction du nombre de scieries	Intérêt croissant pour la construction en bois et pour l'écoconstruction	Contexte économique défavorable pour le bois local (concurrence du bois étranger)
Forum des forestiers, intérêt des forestiers pour des échanges et formations complémentaires	Implication difficile des propriétaires privés de forêts (pour l'exploitation ou des mesures biodiversité)	Moyens disponibles pour les projets biodiversité en forêt	Manque de compétences bois dans les entreprises de planification (architectes - ingénieurs)
Le <i>label bois suisse</i> constitue un outil utile pour promouvoir le bois indigène	Contraintes des marchés publics	Attente importante envers le Parc pour une promotion des filières locales/durables de la chaîne du bois	
Partenariat avec <i>Lignum</i> (VD et FR)	Difficulté d'agir sur les problématiques déterminantes pour la valorisation du bois (enjeux au niveau national)	Augmentation des chauffages à distance	
Actions en faveur de la biodiversité		Projets cantonaux ou de la filière, notamment le programme cantonal de promotion de la filière bois régionale (Vaud)	
Augmentation de l'utilisation du bois énergie			
Projet et compétences pour valoriser le bois de lune			
Engagement des communes du Parc en faveur du bois suisse			
Outils de communication (flyer bois suisse bois local des choix naturels)			

Demandes et intérêt croissant d'entreprises de la filière à collaborer avec le Parc ou à se regrouper dans une communauté de valeur (entreprises partenaires)			
Enjeux spécifiques Favoriser la concertation entre les forestiers et au sein des filières bois des régions du Parc pour renforcer la multifonctionnalité de la forêt, la promotion des chaînes de valeur autour du bois du Parc et les bonnes pratiques concernant la biodiversité en forêt. Promouvoir le bois suisse et le bois local, avec certification, auprès des entreprises, des communes et des privés. Encourager les initiatives régionales et les entreprises exemplaires en faveur de la durabilité de la filière bois (circuits courts).			
Recommandations / Option stratégique Développer et consolider l'objectif, en se centrant sur la filière bois (rôle du Parc plus pertinent, sachant que la biodiversité en forêt est traitée par l'objectif biodiversité).			
Nouvelle proposition d'objectifs stratégiques 2022-2031 Valoriser les différentes fonctions de la forêt ; renforcer la filière régionale du bois et sa durabilité.			
Domaines d'action prioritaires Forum des forestiers et commission bois : plateformes d'échange, de promotion des bonnes pratiques et d'accompagnement des projets, interface entre les acteurs locaux et les acteurs cantonaux. Promotion du <i>label Bois Suisse</i> et du bois du Parc, accompagnement d'initiatives et entreprises exemplaires (cf. notamment projet entreprises partenaires)			

Produits			
Objectif stratégique 2012-2021 : Développement et promotion des produits spécifiques du Parc			
Forces	Faiblesses	Potentiels	Risques
Quantité de produits labellisés <i>Produits du Parc</i> et AOP, assortiment et qualité exceptionnels des produits fromagers, diversification croissante des produits : positionnement sur les circuits courts et/ou niches spécifiques	Difficulté à promouvoir les nombreux produits labellisés et difficulté des petits producteurs à investir pour leur promotion	Révision de la stratégie du <i>Label Parc Produit</i> de l'OFEV ; possibilité de labellisation de services et entreprises (non-alimentaire)	Multiplication des labels et difficulté à différencier les labels pour la population
Motivation et professionnalisme des producteurs, échanges et communication par le réseau d'entreprises partenaires	Manque de reconnaissance du <i>label Parc</i>	Développement du concept entreprises partenaires avec le <i>Réseau des parcs suisses</i> ; intérêt d'entreprises de divers secteurs pour une coopération accrue autour des valeurs des parcs ou du développement durable	Difficulté à promouvoir les produits locaux sur les marchés suisses liée à la politique de la grande distribution
Amélioration des compétences internes au Parc	Difficulté de communiquer les différences entre les multiples produits fromagers et à mettre en avant d'autres produits	Politique promotionnelle de <i>COOP</i> pour le <i>label Parc Produit</i>	Complexité des enjeux et incertitudes liées à l'élaboration de nouvelles politiques nationales ou cantonales de marques de provenance et de durabilité
Force des produits du terroir dans les fêtes régionales, habitudes des consommateurs et notoriété des produits régionaux et <i>bio</i> issus du périmètre du Parc (au niveau national et international)		Apparition d'une monnaie locale	
Image du Parc associée aux produits locaux		Abattoir dans le territoire du Parc	
Possibilités d'innovations promotionnelles de proximité			

Co-marketing avec deux marques
régionales : *Pays-d'Enhaut Produits*
Authentiques et *Terroir Fribourg*

Enjeux spécifiques

Renforcer l'attractivité du *Label Parc Produit* pour les consommateurs et pour les utilisateurs (entreprises partenaires des secteurs agricoles et métiers de bouche et dès que possible du tourisme et de la filière bois), adapter la stratégie du Parc en fonction de l'évolution des exigences de l'OFEV concernant ce label et optimiser les coopérations avec les marques régionales et autres partenaires.

Elargir les coopérations, notamment avec des entreprises d'autres secteurs, autour des valeurs des parcs suisses et de partenariats fiables (concept entreprises partenaires, avec conventions de partenariats et garantie de la qualité au niveau du *Réseau des parcs suisses*).

Promouvoir les initiatives exemplaires en termes de durabilité dans les entreprises, de renforcement des circuits courts ou d'économie circulaire.

Recommandations / Option stratégique

Développer et consolider l'objectif en améliorant l'effet, en introduisant la notion d'entreprises partenaire. La stratégie de développement du *Label Parc Produit* s'adaptera aux futures exigences nationales de durabilité.

Nouvelle proposition d'objectifs stratégiques 2022-2031

Développer et promouvoir les produits spécifiques et les entreprises partenaires du Parc.

Domaines d'action prioritaires

Label Parc Produit.

Entreprises partenaires.

Promotion d'une économie de proximité.

Energie

Objectif stratégique 2012-2021 : Promotion d'une politique énergétique locale durable

Forces	Faiblesses	Potentiels	Risques
Label <i>Cité de l'Energie</i> pour le Parc : certification en cours. Potentiel levier pour développer les actions et la communication à l'échelle du Parc	Nouveaux enjeux et nouvelles technologies dans le domaine de l'énergie non prioritaires pour certaines communes et collectivités ou difficiles à mettre en œuvre (ressources limitées)	Evolution des législations et politiques financières cantonales et fédérales pour le développement des énergies renouvelables, de l'économie d'énergie et de réduction des gaz à effets de serre	Dépendance aux énergies non-renouvelables (mobilité entre autres)
Bilan énergétique des communes du Parc (2016, 2021)		Prise de conscience de la population sur le besoin d'agir (transition énergétique et climatique)	Décalage dans la réalisation des mesures entre les régions à forte densité de population et les régions rurales et montagnardes (investissement / effet)
Succès de certaines actions de la commission énergie		Potentiel énergies renouvelables du territoire (bois-énergie, hydraulique et solaire)	
Promotion d'une dynamique intercommunale. Certification <i>Cité de l'Energie</i> des communes de Montreux et Val-de-Charney et volonté des autres communes de s'engager avec ce label au niveau du Parc			

Enjeux spécifiques

Mobiliser les ressources disponibles pour contribuer de manière significative, par rapport à l'échelle démographique et économique du territoire, aux objectifs de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique définis par les stratégies et plans d'action de la Confédération et des cantons.

Accompagner les communes et les privés dans cet effort, en se concentrant sur les actions pour lesquelles le Parc peut apporter une plus-value spécifique (coopération, communication, etc.).

Recommandations / Option stratégique

Se concentrer sur des domaines de prestations en relation avec les compétences spécifiques du Parc, en appui aux démarches communales (*Cité de l'énergie*) et aux initiatives locales. Renforcer l'objectif avec l'urgence climatique.

Nouvelle proposition d'objectifs stratégiques 2022-2031

Promouvoir des politiques énergétiques durables.

Domaines d'action prioritaires

Engagement collectif des communes et du Parc autour du label *Cité de l'énergie*.

Relais des programmes cantonaux et fédéraux en matière d'énergie.

Mobilité

Objectif stratégique 2012-2021 : Promotion d'une politique de mobilité durable

Forces	Faiblesses	Potentiels	Risques
Création d'offres incluant la mobilité en <i>TP</i> et prise en compte de cette mobilité dans toutes les offres (<i>au Parc sans voiture</i> , brochure <i>Rando TP</i>)	Traitement de la mobilité durable très axé sur le tourisme aux dépens de la mobilité des habitants ou de la mobilité pendulaire	Excellent réseau de <i>TP</i> dans le territoire du Parc	Politique tarifaire unique des <i>TPs</i> difficile à mettre en place (zones tarifaires non couvrantes) : désavantage pour les visiteurs et la promotion
Inclusion de représentants du tourisme dans la commission mobilité et mise en valeur de l'accessibilité aux destinations en <i>TP</i>	Mobilité douce indigène mise au second plan (infrastructures, ressources financières)	Politiques cantonales et fédérales en faveur du développement de la mobilité douce et des <i>TP</i>	Manque de complémentarité des modes de transports (exemple : <i>TP</i> et vélo)
Attente relativement élevée des acteurs envers une action du Parc dans le domaine de la mobilité		Prise de conscience en faveur de la mobilité douce, politique climatique	Report modal des transports individuels vers la mobilité douce et les <i>TPs</i> freiné par des événements exceptionnels (exemple : <i>COVID</i>)
		Développement de la non-mobilité : télétravail, espaces de coworking, visio-conférences, potentiel de nouveaux contribuables pour les collectivités	
		Nouvelles technologies, e-mobilité (voiture électrique, e-bike)	

Enjeux spécifiques

Mobiliser les ressources disponibles de manière à contribuer de manière significative, compte tenu des caractéristiques géographiques du territoire, aux objectifs de mobilité durable et de lutte contre le réchauffement climatique définis par les stratégies et plans d'action de la Confédération et des cantons.

Accompagner les communes et les privés dans l'effort de transfert modal pour une mobilité plus durable, en se concentrant sur les actions pour lesquelles le Parc peut apporter une plus-value spécifique (coopération, communication, etc.).

Proposer et encourager des projets exemplaires de mobilité durable dans le domaine du tourisme, en soutien aux plans directeurs régionaux.

Recommandations / Option stratégique

Affirmer et consolider l'objectif : poursuivre la veille et le plaidoyer, se concentrer sur l'accompagnement d'initiatives exemplaires (urgence climatique) et sur des prestations offrant des perspectives en relation avec les compétences spécifiques du Parc et les partenariats avec les principaux acteurs du domaine (tourisme, collectivités, compagnies de transport).

Nouvelle proposition d'objectifs stratégiques 2022-2031

Promouvoir des politiques de mobilité durables.

Domaines d'action prioritaires

Engagement collectif des communes et du Parc autour du label *Cité de l'énergie*.

Relais des programmes cantonaux et fédéraux en matière de mobilité durable.

Mise en œuvre et promotion de projets mobilité durable et tourisme.

Nouvelle proposition d'objectif stratégique 2022-2031, objectif transversal

Prendre en compte l'urgence climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement).

Domaines d'action prioritaires

Relais des plans climat des cantons.

Intégration systématique d'un critère climat dans le montage des projets.

Valorisation des initiatives locales exemplaires (budget inclus dans les autres domaines, en particulier les domaines 7, énergie, et 11, territoire en réseau).

4.3 Mission III : Sensibilisation et éducation à l'environnement

Forces et faiblesses : se rapportent à des faits et des situations internes, relevant de la compétence des gestionnaires du parc et des communes concernées.

Potentiels et risques : se réfèrent à des faits et à des évolutions externes.

Sensibilisation

Objectif stratégique 2012-2021 : Sensibilisation du public à la qualité et aux valeurs des patrimoines naturels et culturels du Parc

Forces	Faiblesses	Potentiels	Risques
Compétences dans l'éducation à l'environnement et la réalisation d'événements avec les jeunes du Parc	Incapacité à créer une commission sensibilisation	Intérêt du public, association du Parc à la mission de sensibilisation	Difficulté des milieux touristiques à considérer la sensibilisation comme une activité touristique potentielle
Communication des bons comportements et réglementations en vigueur lors d'activités de loisirs auprès du grand public. Chartes d'engagement signées par les offices de tourisme et certains prestataires	Difficulté à pérenniser les actions avec les jeunes	Collaboration avec les musées du Parc, les villes portes et avec les services cantonaux respectifs	Difficulté à transformer la concurrence d'autres organismes en synergies
Utilisation des réseaux sociaux pour sensibiliser aux différents patrimoines et aux bons comportements	Difficulté de compréhension des prix des offres du <i>Parc à la carte</i> par le public et par les prestataires	Intérêt croissant pour l'éducation en plein air	Simplification à outrance des problématiques vulgarisées
Création d'un réseau d'animateurs pédagogues	Perception confuse de la différence entre offre de sensibilisation et offre touristique	Mise en valeur des traditions vivantes et des patrimoines (nature, paysage, bâti) par des inventaires à disposition au niveau national, et renforcés au niveau cantonal (Vaud)	

Projets <i>trames vertes</i> , <i>Relais nature et paysages</i> réalisés (Choucas, Valsainte, Narcisses) et <i>Relais infos</i> mis en place	Insuffisance des relais des objectifs et messages du Parc au sein des institutions partenaires (communes, organisations touristiques et économiques, etc.). Pas d'interlocuteurs clairs au sujet de la sensibilisation.	Nouveaux outils et nouvelles approches de vulgarisation et sensibilisation, meilleures connaissances des comportements face au changement	
Mobilisation de bénévoles pour des actions de terrain ou des recensements nature ou des actions de soutien à l'agriculture de montagne, collaboration avec <i>Volontaires Montagne</i>		Collaborations avec des associations nationales type <i>Réseau des parcs suisses</i> , <i>Volontaires Montagne</i>	
Demandes et intérêts de collaborations au niveau culturel et patrimonial			
Connaissances reconnues du Parc sur le patrimoine bâti et les traditions vivantes			
Projet et groupe école qui fonctionne bien			
Bon niveau de participation des enseignant-e-s du Parc			
Groupe d'accompagnateur-trice-s en montagne partenaires pour la mise en œuvre des actions <i>EDD</i>			
Brochure <i>Parc à la carte</i> , diffusion, suivi et adaptation des offres de sensibilisation			
Propositions des états généraux 2020 pour favoriser une meilleure appropriation des objectifs du Parc par différents groupes d'acteurs locaux			

Enjeux spécifiques

Contribuer à la transmission des connaissances et aux changements de comportements en faveur de la durabilité du territoire, de la valorisation et de la préservation de ses patrimoines naturels et culturels.

Cibler les publics cible en fonction des compétences du Parc, de ses domaines d'actions et de l'impact attendu.

Recommandations / Option stratégique

Développer et consolider l'objectif en ciblant sur les attentes (par exemple écoles, la population, les acteurs du Parc) et les besoins relatifs à la réalisation d'autres objectifs ou valeurs du Parc.

Nouvelle proposition d'objectifs stratégiques 2022-2031

Sensibiliser le public et les écoliers au développement durable et à la qualité des patrimoines naturels et culturels du Parc.

Domaines d'action prioritaires

Projets avec les écoles du Parc.

Projets autour des patrimoines du Parc : nature et paysage, patrimoines culturels, avec divers publics cible : tourisme, scolaires et habitants (*Parc à la carte*, animations pour enfants, *Journées du Parc*, etc.).

4.4 Mission IV : Garantie à long terme

Forces et faiblesses : se rapportent à des faits et des situations internes, relevant de la compétence des gestionnaires du parc et des communes concernées.

Potentiels et risques : se réfèrent à des faits et à des évolutions externes.

Communication

Forces	Faiblesses	Potentiels	Risques
Stratégie et moyens de communication bien établis et évolutifs, reconnus comme tels	Hiatus entre les attentes des acteurs du Parc et les moyens financiers à disposition	Campagnes nationales réalisées par l'OFEV en collaboration avec les parcs	Existence d'apriori et de mauvaise compréhension des missions du Parc
<i>Branding</i> (ligne graphique) clair, qui évolue, et est reconnu dans l'évaluation comme satisfaisant	Manque de présence dans le territoire et les villes portes	Plus grand intérêt porté aux parcs et à la nature par les médias nationaux	Risque de participer au <i>Greenwashing</i>
Réseaux sociaux et site internet	Difficulté à répondre aux attentes parfois contradictoires des acteurs du Parc	Intérêt d'entreprises à s'associer à des actions nature et globalement en communication	
Emergence de nouvelles compétences internes pour la communication et attention portée à la communication	Tendance à atteindre d'abord le public affinitaire et plus difficilement le grand public	Intérêt croissant des acteurs (entreprises ou autres) à se positionner comme partageant les valeurs des parcs suisses (ou plus généralement de développement durable), notamment dans les parcs.	
Bonne collaboration avec les médias régionaux, bon suivi de la presse	Signalétique encore lacunaire		
Nombreuses références au Parc par les acteurs du territoire			

Enjeux spécifiques

Assurer une ligne claire et cohérente de la communication du Parc, au service de ses valeurs et objectifs.

Renforcer la visibilité du Parc dans le territoire et promouvoir les relais de communication auprès de ses partenaires (communes, organisations touristiques, entreprises, etc.).

Renforcer l'appropriation du Parc et de ses objectifs auprès de la population.

Recommandations / Option stratégique

Expliciter, développer et consolider l'objectif, en veillant à l'intégration de la visibilité attendue (qui concerne aussi les communes et autres partenaires du territoire) et de l'appropriation qui fédère.

Nouvelle proposition d'objectifs stratégiques 2022-2031

Donner de la visibilité au Parc et favoriser son appropriation par les acteurs locaux.

Domaines d'action prioritaires

Communication intégrée du Parc et de ses valeurs et objectifs.

Communication autour / au service des projets.

Signalétique.

Territoire			
Forces	Faiblesses	Potentiels	Risques
Confiance des communes et des cantons (compétences et organisation du Parc reconnues)	Hétérogénéité de la participation des communes à la vie du Parc, liée notamment à la multiplicité des sollicitations venant du Parc, risque de surcharge des communes	Les travaux de révision des plans d'affectations communaux ou d'élaborations de plans directeurs ou sectoriels intercommunaux sont des opportunités pour intégrer des objectifs du Parc dans les outils d'aménagement	Antagonisme entre la démarche volontaire du Parc, cadrée par la labellisation sur 10 ans, et les démarches visant à inscrire des éléments contraignants (pour les autorités ou les propriétaires) dans les outils d'aménagement : équilibre fragile et risque d'incompréhension, voire d'attentes conflictuelles
Recherche systématique de moyens d'ancrer les actions du Parc dans la durée (conventions avec les partenaires des actions, etc.)	Hétérogénéité de l'engagement des communes en faveur des objectifs du Parc	De nombreux acteurs sont sensibles au potentiel que représente un parc naturel régional et sont intéressés à partager publiquement ses valeurs. De plus en plus d'acteurs collectifs ou individuels souhaitent intégrer des critères de durabilité à leurs actions	Attentes et craintes démesurées par rapport à la marge de manœuvre réelle d'un parc naturel régional en matière de garantie territoriale
Différents réseaux régionaux sont impliqués dans des projets du Parc	Reprise encore limitée, ou récente, du Parc et de ses valeurs comme élément fort du marketing touristique		
Coopération régulière avec <i>Pays-d'Enhaut Région</i> sur certains secteurs, et concertation sur les documents de planification avec les organismes régionaux de développement économique	Difficulté de mettre en œuvre une plate-forme de concertations et de coopération régulière avec les régions partiellement intégrées dans le Parc		

Initiatives exemplaires de communes, organisations, entreprises ou citoyens, et nouveaux outils (par ex. <i>Charte des jardins</i> , projet entreprises partenaires, <i>Label Cité de l'énergie</i>) permettant de renforcer l'appropriation des objectifs de la charte par les communes et acteurs locaux			
Recommandations formulées par les états généraux pour une meilleure appropriation des objectifs du Parc au-delà de ses propres activités			
Enjeux spécifiques Renforcer ou consolider l'acceptation du Parc et l'appropriation de ses objectifs dans le territoire sur deux plans : - institutionnel : concertation régulière et collaboration rapprochée avec les communes, mais aussi avec les organisations régionales de développement économique, agricoles ou touristiques - général : effort constant de rapprochement, écoute, dialogue et partage d'expériences avec les acteurs du territoire, soit les partenaires, mais aussi les milieux associatifs et la population. Cultiver la fonction de relais, interface, entre la société et les communes du territoire du parc et les acteurs de niveau intermédiaire (services cantonaux, groupes d'intérêt divers, autres parcs et Réseau des parcs suisses) dans le but de favoriser une meilleure compréhension et prise en compte des enjeux et problématiques des acteurs du territoire, d'anticiper les évolutions (politiques, de la société ou de l'économie) qui vont impacter le développement du territoire et d'alimenter ce dernier d'idées et expériences stimulantes pour l'innovation et l'engagement dans les valeurs des parcs.			
Recommandations / Option stratégique Expliciter, développer et consolider l'objectif en s'efforçant d'améliorer la progression de l'acceptation, par une transparence renouvelée et un dialogue intensifié au niveau du territoire en réseau. Expliciter l'objectif de garantie territoriale en tant qu'objectif transversal.			
Nouvelle proposition d'objectifs stratégiques 2022-2031 Promouvoir les missions du Parc dans l'organisation du territoire.			

Domaines d'action prioritaires

Liens avec les communes : *Forum des communes*, appui-conseils et coopérations autour de tâches communales, informations et échanges plus réguliers avec les législatifs communaux, renforcement des liens entre les communes.

Plateformes d'échange dans le territoire : réalisation régulière des états généraux du Parc et de divers forums ou rencontres thématiques des acteurs (tourisme, agriculture, forêt - bois, énergie - mobilité, entreprises partenaires).

Liens avec la société : consolidation d'un réseau de bénévoles, échanges ciblés avec les milieux associatifs et appui à des initiatives citoyennes exemplaires.

Concertation et collaborations avec les organismes régionaux de développement économique et les offices du tourisme régionaux, notamment autour des plans directeurs, de même qu'avec les services cantonaux directement concernés par les domaines d'action du Parc (échanges réciproques ciblés sur les projets, participation à certaines consultations).

Participation à la vie et aux projets du *Réseau des parcs suisses* et participation ciblée à d'autres réseaux pour le développement durable.

Liens avec les villes porte : communication auprès de la population, coopérations sur des projets ciblés (par exemple écoles).

Gestion			
Forces	Faiblesses	Potentiels	Risques
Constitution d'une équipe pluridisciplinaire reconnue comme efficiente Un règlement du personnel basé sur des rapports de confiance et une politique de formation continue	Susciter la motivation sur la durée, dépasser les craintes face aux changements prévus dans l'équipe afin de consolider l'organisation et sa gouvernance (départ du président et des coordinateurs fondateurs du Parc)	Intérêt de nombreuses personnes formées et motivées à travailler dans un parc	Augmentation des pressions exercées par les demandes et procédures administratives de l'OFEV et/ou des cantons (plan de gestion, monitoring, charte, etc.)
Décision prise du regroupement des deux bureaux à Rossinière	Longueur et incertitudes en rapport avec la réalisation du projet de regroupement des bureaux	Collaboration avec le <i>Réseau des parcs suisses</i> , les cantons, l'OFEV et divers réseaux	La non-réalisation du projet de Rossinière et la nécessité de reprendre le processus à zéro pour le regroupement des bureaux du Parc
Bureaux neufs et fonctionnels à Pringy	Difficulté à mettre sur pied un système transparent et efficace pour le travail avec les communes et les cantons	Emergence et diffusion de nouveaux modes d'organisation intéressants pour une structure comme le Parc	
Le Parc offre un cadre et un appui aux membres du conseil, du comité, des commissions et des groupes de projets	Absence d'un système de management intégré (ISO) ou d'un système équivalent		
Présence de divers outils (règlement du personnel, entretien annuel d'autoévaluation, grille des salaires, comptabilité avec gestion des factures et des salaires, suivi financier des projets)	Lourdeur administrative (réelle et /ou perçue)		

Enjeux spécifiques

Confirmer et cultiver le rôle stratégique des communes dans la conduite du Parc.

Assurer une bonne coordination avec les trois cantons.

Simplifier, alléger ou clarifier les procédures et structures de gestion.

Consolider le mode de travail participatif et transparent du Parc.

Consolider les compétences pluridisciplinaires et les motivations des collaboratrices et collaborateurs de l'équipe de coordination, renouveler la direction.

Regrouper les deux bureaux du Parc.

Diversifier les sources de financement.

Recommandations / Option stratégique

Expliciter et consolider l'objectif d'une gestion associative, professionnelle, participative et transparente, en cherchant à simplifier les structures et procédures tout en garantissant la responsabilité des communes.

Nouvelle proposition d'objectifs stratégiques 2022-2031

Garantir une gestion efficace, participative et transparente du Parc, impliquant la responsabilité stratégique des communes.

Domaines d'action prioritaires :

Gestion des ressources humaines et suivi de qualité du système de gestion.

Définition du mode de gouvernance souhaité au sein de la coordination.

Adaptation (si nécessaire) et consolidation des structures associatives en fonction de l'augmentation du nombre de communes (conseil, comité, etc.).

Recherche de financements privés (remplacement et compléments aux soutiens de la MAVA qui prennent fin en 2022).

Centre administratif du Parc.

Elaboration des plans de gestion à quatre ans (2025-2028, 2029-2032), évaluation et renouvellement de la charte 2032-2041.

Extension du périmètre du Parc			
Forces	Faiblesses	Potentiels	Risques
Périmètre représentatif des paysages naturels et culturels des Préalpes occidentales et significatif quant à sa superficie	Territoire aux limites peu claires pour le public non averti (ne correspondant à aucun découpage politico-administratif préexistant)	Les cantons de Fribourg, Vaud et Berne accueillent favorablement les propositions d'extension du périmètre	Les distances entre les villages du Parc situés sur des bassins versants différents et les langues sont des handicaps au développement de coopérations autour de projets communs
Nouvel espace géographique de travail, stimulant car à cheval sur les frontières cantonales et à l'articulation des limites usuelles des découpages cantonaux ou régionaux	Perception du périmètre difficile à comprendre, notamment par le fait que la commune et ville de Gruyères n'est pas intégrée et par le fait que la vallée de la Jogne n'intègre pas sa partie amont (Jaun et Abländschen)	L'extension du périmètre à Gruyères, Jaun et Abländschen est favorable au développement des relations avec les acteurs touristiques de la Gruyère et de Gstaad	L'intégration de la place de tir de l'Hongrin doit encore être admise par la Confédération (OFEV et DDPS)
Le périmètre d'intention tel que défini à l'origine du Parc intègre les communes de Gruyères et Jaun	Craintes d'une extension du périmètre qui induise une perte d'identité et d'adhésion au Parc	L'extension du périmètre à Corbeyrier, et à l'ensemble de la place de tir de l'Hongrin, renforce le lien avec l'Est vaudois et en particulier le district d'Aigle. Elle clarifie la relation entre le Parc et la place de tir et permet d'envisager le développement de coopérations dans les domaines nature et paysage sur l'IFP Corjon Ai et dans le massif forestier	
Les communes partiellement intégrées dans le périmètre (exceptions conformes à l'Oparcs) ont bien trouvé leur place dans le projet	Communication difficile avec la population alémanique du Parc	L'intégration de deux communes germanophones présente un potentiel nouveau pour la communication avec la Suisse alémanique	

Les valeurs naturelles et paysagères des communes de Corbeyrier, Gruyères, Jaun et Saanen (pour Abländschen) correspondent aux critères de qualité définis par l'OFEV			
Motivation des communes de Corbeyrier, Gruyères, Jaun et Saanen (pour Abländschen) à intégrer le périmètre. Intégration dans la vie du Parc (projets et organes de gestion) en tant que communes candidates depuis le 1.1.2019, validée par l'assemblée générale et confirmée dans le plan de gestion 2020-24			
Recommandations Adopter le nouveau périmètre du Parc, prendre en compte les craintes relatives à une trop grande extension			
Enjeux spécifiques Prendre en compte les enjeux spécifiques liés aux nouveaux espaces géographiques inclus dans le périmètre (par exemple, en matière de tourisme : l'intégration du site Pringy-Gruyères avec une nouvelle problématique de tourisme de masse, l'intégration complète du massif des Gastlosen et celle de la station de Moléson ; ou en matière d'agriculture : relation des nouvelles communes avec les organisations agricoles des quatre régions du Parc). Ces enjeux sont intégrés dans la partie descriptive, qui comprendra une fiche par nouvelle commune). Intégrer la problématique de la langue (allemand, Jaunertüstch) dans la gestion et la communication du Parc. Cultiver le lien entre les régions du parc et l'identité commune du Parc tout en se donnant la latitude de travailler plus directement avec les espaces régionaux dans la mise en œuvre des projets. Adapter, compléter la communication et la signalétique au nouveau périmètre. Assurer la coordination avec un canton supplémentaire (Berne). Prévenir les craintes relatives à une supposée politique d'extension du périmètre du Parc.			

4.5 Mission V : Recherche

Forces et faiblesses : se rapportent à des faits et des situations internes, relevant de la compétence des gestionnaires du parc et des communes concernées.

Potentiels et risques : se réfèrent à des faits et à des évolutions externes.

Recherche

Forces	Faiblesses	Potentiels	Risques
Diverses collaborations avec des instituts universitaires ou organisations scientifiques. Travaux de la <i>sc-nat Recherche parc suisses</i>	La mise sur pied de recherches et la collaboration sont souvent limitées à des travaux d'étudiants et chronophages avec un faible bénéfice pour le Parc. Les véritables travaux de recherche débordent souvent des préoccupations et compétences de l'équipe de la coordination	Intérêt suscité par les parcs, qui sont un point focal de diverses recherches dans les universités	Concertation ou information insuffisante face à la croissance des recherches entreprises sur et dans les parcs qui ont beaucoup de peine à en connaître et en utiliser les résultats : attentes ou sollicitations démesurées de certains acteurs ressources clé du territoire
Participation à la formation sur le terrain par l'accueil d'étudiants.	Faible connaissance des travaux de recherche entrepris sur le périmètre du Parc	Intérêt croissant pour la recherche interdisciplinaire	
Partenariat avec le <i>CIRM</i> , centre de recherche interdisciplinaire sur la montagne, de l'université de Lausanne	Difficulté de transposer des besoins de recherche appliquée des parcs en question et projets de recherche des institutions académiques	Approche de l'infrastructure écologique par les services écosystémiques, en concertation avec les parcs (projet <i>ValPar.CH</i>)	
Intégration dans le projet de recherche <i>VALPar.CH</i> , les valeurs de l'infrastructure écologique dans les parcs suisses			

Enjeux spécifiques et domaines d'action prioritaires

Le plan de gestion n'intègre pas d'objectif stratégique dans le domaine de la recherche, il s'agit plus d'assurer les liens avec le milieu académique pour saisir les opportunités pour améliorer la connaissance du Parc sur son territoire, tant dans les sciences sociales que dans les sciences naturelles ; pour contribuer à l'interface parcs/région de montagne - recherche et hautes écoles (formation des étudiants, questions de recherche utiles au territoire, explorations de nouvelles manières d'appréhender et de comprendre les enjeux du territoire) ; suivre les activités du *Forum Paysage Alpes Parcs* de la société suisse des sciences naturelles.

Participer, comme partenaire associé, aux activités du Centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne, *CIRM*, de l'université de Lausanne.

Participer, comme parc test, au projet de recherche *ValPar.Ch* sur la valorisation de l'infrastructure écologique dans les parcs.

5 Objectifs stratégiques 2022 - 2031

Indicateurs standards, objectifs, stratégie, indicateurs spécifiques et projets du plan de gestion 2020-2024, par mission

5.1. Mission I : Préservation et valorisation de la nature et du paysage

Indicateurs standards 1-20a Mise en place et valorisation de surfaces consacrées à la biodiversité 2-20a Modifications de surfaces consacrées à la biodiversité

Objectifs stratégiques 2022-2031	Stratégie	Indicateurs spécifiques	A titre indicatif Plan de gestion 2020-2024, projets (planification à 5 ans)
1. Valoriser, préserver et développer la qualité du paysage, des patrimoines construits et des traditions vivantes	1.a Promotion du débat sur l'évolution paysagère et la responsabilité d'un parc naturel régional et de ses communes en la matière. Offre d'un espace d'échange (pluridisciplinaire, participatif et intercommunal) sur les questions paysagères et du patrimoine culturel (notamment des traditions vivantes). 1.b Appui aux communes et autres parties prenantes du territoire pour la mise en œuvre des mesures prévues par les politiques cantonales de conservation du paysage et du patrimoine culturel. 1.c Appui au montage de projets rassemblant des mesures de conservation, requalification et diversification du paysage, au service des propriétaires, avec appui à la recherche de financements et à la maîtrise d'ouvrage. 1.d Valorisation des spécificités des paysages alpestres, agricoles et construits, ainsi que des traditions vivantes et savoir-faire locaux.	1.1 Mesures ayant un impact direct et positif sur la qualité du paysage (nombre, qualité et effets obtenus) 1.2 Mesures ayant un impact positif sur les traditions vivantes (nombre, qualité et effets obtenus)	Plateforme et coordination nature paysage Projets paysage (conseil et sensibilisation) Arbres fruitiers haute tige et châtaigneraie Forum des forestiers, arbres remarquables Jardins durables Relais nature paysage et signalétique N+P Animations annuelles N+P et communication trames vertes Valorisation des éléments typiques du paysage bâti et IVS Développement de projets spécifiques et mesures exploratoires paysage

2. Valoriser, préserver et développer une biodiversité résiliente et de qualité	2.a Promotion de la connaissance et de la concertation sur l'état de la biodiversité, sur les causes de son déclin ou de son amélioration et sur la responsabilité d'un parc naturel régional et de ses parties prenantes dans ce domaine. Offre d'un lieu favorable à l'échange (pluridisciplinaire, participatif et intersectoriel) sur les questions de la biodiversité et réalisation de projets emblématiques (espèces cible). 2.b Information sur les zones protégées et actions de préventions des dérangements des espèces sensibles liés aux activités de plein air ou autres conflits autour des espèces protégées. 2.c Conseil aux particuliers et appui aux communes et autres parties prenantes du territoire pour la mise en œuvre des mesures prévues par les politiques cantonales et autres stratégies de conservation de la biodiversité. 2.d Appui au montage de projets rassemblant des mesures de conservation et requalification des milieux et de la connectivité de l'infrastructure écologique, au service des propriétaires, avec appui à la recherche de financements et à la maîtrise d'ouvrage. 2.e Coordination et mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les plantes exotiques envahissantes.	2.1 Mesures ayant un impact direct et positif sur la biodiversité (trames vertes) (nombre, qualité et effet obtenu) 2.2 Participants aux actions en faveur de la nature et aux formations sur les valeurs naturelles Cf. aussi indicateurs standards 1-20a et 2-20a	Espèces cible Prévention du dérangement de la faune sauvage Plantes exotiques envahissantes Biotopes locaux et hotspots de l'infrastructure écologique Développement de projets spécifiques et mesures exploratoires biodiversité
--	--	--	--

5.2. Mission II : Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable

Indicateurs standards

1-21a Effets économiques (outil d'évaluation des effets économiques du Parc)

1-21b Produits certifiés

1-21c Participants (Evolution du nombre de participants dans le domaine du tourisme et de l'éducation)

2-21c Satisfaction (Satisfaction des participants)

Objectifs stratégiques 2022-2031	Stratégie	Indicateurs spécifiques	A titre indicatif Plan de gestion 2020-2024, projets (planification à 5 ans)
3. Promouvoir une agriculture familiale, économiquement viable, écologiquement durable et garante d'un paysage ouvert et diversifié	3.a Promotion du débat sur l'évolution de l'agriculture et de sa durabilité. Offre d'un espace favorable à l'échange avec les agriculteurs du Parc, entre eux d'une part, et avec les organisations concernées et la population d'autre part. Information du public et des partenaires sur la réalité actuelle de l'agriculture de montagne dans le parc. 3.b Appui aux agriculteurs du Parc et à leurs organisations pour la mise en œuvre des mesures collectives prévues par la politique agricole fédérale (notamment la mise en place des stratégies agricoles régionales), selon les modalités d'application cantonales et les valeurs des parcs suisses. 3.c Appui au montage de projets et à la réalisation d'initiatives exemplaires, individuelles ou collectives, du point de vue de la durabilité économique, écologique et sociale de l'agriculture du Parc.	3.1 Evolution des exploitations (nombre, Bio, emplois agricoles) et situation de la relève 3.2 Mesures des réseaux agro-écologiques et initiatives réduisant les impacts environnementaux de l'agriculture encouragées ou initiées par le Parc (nombre, qualité et effets obtenus). Cf. 6.2 Entreprises partenaires dans le secteur de l'agriculture) Cf. aussi indicateurs standards 1-21a et 1-21b	Rencontres agricoles, gestion et communication Réseaux écologiques et qualité paysage Gestion durable des prairies et pâturages Développement de projets spécifiques et mesures exploratoires

4. Diversifier et renforcer l'offre touristique durable	4.a Développement de chaînes de valeur ajoutée et de produits de tourisme nature en collaboration avec les offices du tourisme et les acteurs locaux. 4.b Valorisation touristique des patrimoines culturel et naturel contribuant à la sensibilisation sur leurs valeurs et fragilités. 4.c Appui au développement d'initiatives exemplaires et de nouvelles formes de tourisme, selon les orientations des plans directeurs régionaux et des références en matière de durabilité dans le tourisme, au niveau des entreprises (entreprises partenaires, label Parc Produit), comme au niveaux spatial (pôles touristiques, transversalité régionale, gestion incitative des flux, mobilité), social (solidarité handicap, expérience) et saisonnier (offres 4 saisons). 4.d Communication et promotion des produits touristiques développés selon les valeurs parc et d'autres activités de découverte des patrimoines. 4.e Mise en place de lieux interfaces avec le public permettant la diffusion d'informations et de documentations pour la découverte du territoire du Parc.	4.1 Analyse de la gestion tourisme du Parc et son évolution. Avis des prestataires sur la plus-value durable générée par les produits touristiques développés avec le Parc (enquête). 4.2 Parc à la carte : offres spécifiques développées et leurs succès. 4.3 Eléments de mise en réseau : rencontres entre Parc, offices du tourisme et prestataires (nombre, thèmes et effets obtenus). (cf. 6.2 Entreprises partenaires dans le secteur du tourisme) Cf. aussi indicateurs standards 1-21a, 1-21b, 1-21c, 2-21c	Gestion tourisme du Parc Itinéraires et offres de tourisme pédestre Relais infos, points i Tourisme d'expérience (avenir) Accessibilité universelle Découverte patrimoine Coaching entreprises et exploration
--	--	---	--

5. Valoriser les différentes fonctions de la forêt ; renforcer la filière régionale du bois et sa durabilité	5.a Développement de chaînes locales de valeur ajoutée et de produits locaux dans le secteur bois en collaboration avec les entreprises et les organisations professionnelles (en s'appuyant sur la promotion du label Bois suisse et en coordination avec le programme cantonal vaudois de promotion de la filière bois régionale). 5.b Valorisation de la multifonctionnalité de la forêt, offre d'un espace favorable à l'échange avec les forestiers du Parc, entre eux d'une part, et avec les organisations concernées et la population d'autre part. Information sur la réalité actuelle de la forêt de montagne et de la filières bois dans le parc (cf. aussi 2.a et 2.c).	5.1 Nombre de partenaires bois suisse et bois du Parc (cf. 6.2 Entreprises partenaires dans la filière bois) 5.2 Activités favorisant l'intégration de la filière bois (nombre, diversité des acteurs y participant et effets obtenus). Cf. aussi indicateurs standards 1-21a, 1-21b	Filières locales du bois
6. Développer et promouvoir les produits spécifiques et les entreprises partenaires du Parc	6.a Labellisation Parc de produits répondant aux critères de régionalité et de durabilité (prioritairement dans le secteur primaire et les services touristiques). 6.b Création et développement d'une communauté d'entreprises partageant les valeurs du Parc (entreprises partenaires), mise en valeur de leurs produits et services. 6.c Promotion des initiatives exemplaires de durabilité dans les entreprises (partenaires) et dans les chaînes de valeurs (circuits courts, économie circulaire) en visant une coopération active des entreprises et prescripteurs du territoire. Relais et accompagnement pour la mise en œuvre des outils et programmes ad hoc proposés par la confédération, les cantons (plans climat) et les régions.	6.1 Evolution des produits spécifiques et de leur visibilité dans le territoire et sur différents marchés (enquête). 6.2 Entreprises partenaires (nombre, secteurs, et plans d'action). Cf. aussi indicateurs standards 1-21a, 1-21b	Entreprises partenaires et label Parc Promotion entreprises et produits du Parc Développement de projets spécifiques et mesures exploratoires

7. Promouvoir des politiques énergétiques durables	7.a Mise en œuvre de plan d'action du label Cité de l'énergie (si octroyé en 2021) et/ou mise en place et promotion d'actions visant la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables (selon programme de politique énergétique 2021-2030 et plans d'action quadriennaux établis dans le cadre de Cité de l'énergie). 7.b Appui aux communes pour la mise en œuvre de leur propre politique énergétique. 7.c Encouragement de la mise en œuvre des plans d'action climat du canton dans le territoire.	7.1 Evaluation quadriennale dans le cadre de la certification cité de l'énergie (ou indicateur de remplacement : participation aux mesures favorables à l'efficacité énergétique ou aux énergies renouvelables réalisées dans le cadre des actions du Parc et effets obtenus)	Cité énergie Veille et appui aux initiatives locales et projets suprarégionaux
8. Promouvoir des politiques de mobilité durables	8.a Veille et conseil pour une mobilité locale plus durable (réduction des trajets, promotion de la mobilité douce et des transports en commun). 8.b Création d'offres et services touristiques intégrant la mobilité durable en collaboration avec les acteurs touristiques locaux. 8.c Accompagnement et encouragement d'initiatives exemplaires dans le domaine de la mobilité durable.	8.1 Participation aux mesures favorables à la mobilité durable en coopération avec des parties prenantes (nombre et qualité des mesures, effets obtenus)	Promotion mobilité durable Mobilité durable et tourisme Veille et appui aux initiatives locales et projets suprarégionaux

5.3. Mission III : Sensibilisation et éducation à l'environnement

Objectifs stratégiques 2022-2031	Stratégie	Indicateurs spécifiques	A titre indicatif Plan de gestion 2020-2024, projets (planification à 5 ans)
9. Sensibiliser le public et les écoliers au développement durable et à la qualité des patrimoines naturels et culturels du Parc	9.a Sensibilisation aux patrimoines du Parc et au développement durable par des manifestations, des conférences, des visites guidées personnalisées et la diffusion d'informations. 9.b Réalisation et gestion d'un programme d'éducation à l'environnement, aux paysages de proximité, au développement durable, pour les écoles. 9.c Recherches, documentations autour des patrimoines naturels, culturels et immatériels (traditions, savoir-faire). 9.d Promotion de la création artistique et de manifestations culturelles en lien avec les patrimoines (paysager, naturel, bâti).	9.1 Analyse de l'évolution des actions de sensibilisation grand public et écoles dans le territoire du Parc (nombre et qualité des mesures, effets obtenus) Cf. aussi indicateurs standards 1-21c, 2-21c	Ecoles Parc à la carte Journée du Parc Culture et patrimoine Forum des jeunes Exploration

5.4. Mission IV : Garantie à long terme

Indicateurs standards

1-19a Développement de la superficie du Parc

1-25 Finances (évolution des fonds privés par rapport aux fonds publics)

2-25 Orientation des activités ayant des effets sur l'organisation du territoire selon les exigences à remplir par le parc

3-25 Satisfaction (Satisfaction des parties prenantes et des partenaires)

4-25 Participation (a. évolution du nombre d'entités participantes / b. accords existants, nb de partenariats, réseaux)

Objectifs stratégiques 2022-2031	Stratégie	Indicateurs spécifiques	A titre indicatif Plan de gestion 2020-2024, projets (planification à 5 ans)
10. Donner de la visibilité au Parc et favoriser son appropriation par les acteurs locaux	10. a Elaboration et mise en œuvre d'une communication intégrée dans l'expression du Parc avec l'affirmation d'une identité visuelle et la mise en cohérence des messages émis et des comportements de l'institution. 10. b Amélioration de la visibilité du Parc dans son territoire (signalétique). 10. c Valorisation, développement et gestion du site internet du Parc par une adaptation aux techniques récentes (géolocalisation, responsive design, vente en ligne, réseaux sociaux, etc.). 10.d Incitations, appui à la réalisation et valorisation des actions de communications conduites par les parties prenantes autour des missions, valeurs et objectifs de la charte du Parc.	10.1 Cohérence et cohésion à l'intérieur du Parc (enquête) 10.2 Outils de communication du Parc	Stratégie communication Adaptation communication au nouveau périmètre Signalétique Site internet et réseaux sociaux

11. Promouvoir les missions du Parc dans l'organisation du territoire	11.a Animation des diverses plateformes d'échange avec et entre les parties prenantes dans le territoire (états généraux, forum des communes, rencontres sectorielles, entreprises partenaires, partenaires régionaux), adaptation de ces plateformes à l'évolution des attentes et pratiques des acteurs ciblés. 11.b Dialogue régulier avec les partenaires et incitations pour l'intégration des objectifs du Parc dans leur propre agenda et, le cas échéant, le suivi de la cohérence de leurs engagements contractuels (communes, régions, entreprises partenaires). 11.c Participation active aux réseaux de soutien les plus pertinents aux échelles cantonales (par exemple Plateforme nature vaudoise) et nationale (par exemple Réseau des parcs suisses). 11.d Appui spécifique à des initiatives particulièrement significatives pour les objectifs du Parc (initiatives citoyennes, entrepreneuriales, associatives ou issues des collectivités publiques).	11.1 Evolution des partenariats avec les communes et autres partenaires (nombre et qualité des mesures, effets obtenus) 11.2 Projets de volontariat dans le Parc réalisés et nombre de volontaires (en jours)	Coopérations avec les collectivités publiques et les Régions Réseaux pour le développement durable (dont réseau des parcs suisses) Réseaux citoyens et bénévoles Villes porte SIG Recherche et exploration
12. Garantir une gestion efficace, participative et transparente du Parc, impliquant la responsabilité stratégique des communes	12.a Gestion de la qualité du Parc par un bon fonctionnement de la structure associative, une relation régulière avec les communes et les cantons, une équipe professionnelle dotée de compétences et moyens adéquats. 12.b Gestion du management du Parc conforme à ses valeurs, dans les domaines décisionnels (fonctionnement de l'association), opérationnels (compétences et outils de l'équipe) et des collaborations internes et externes. Prise en compte de l'objectif de simplification des processus administratifs.	12.1 Système qualité : publications de rapports de gestion et monitoring des projets 12.2 Analyse du RH du Parc et son évolution 12.3 Volonté des parties prenantes, et en particulier des communes, de poursuivre le processus et de renouveler la charte (2029)	Gestion ressources humaines Centre administratif Gestion participations aux réunions Gestion générale Planification (plan de gestion / charte)

Objectif transversal climat 13. Prendre en compte l'urgence climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement)	13.a Prise en compte systématique des objectifs climatiques de la Confédération et des plans climats des cantons dans les stratégies relatives aux autres objectifs du Parc. 13.b Promotion de la prise de conscience et de la mise en œuvre des mesures relatives à l'urgence climatique (plans climat) auprès de la population, des collectivités locales et des entreprises, valorisation des initiatives exemplaires.	13.1 Initiatives prenant en compte l'urgence climatique encouragées ou initiées par le Parc	
5.5. Mission V : Recherche			
Objectifs stratégiques 2022-2031	Stratégie	Indicateurs spécifiques	
	14.a Participation active au programme de recherche ValPar.CH, valorisation de l'infrastructure écologique dans les parcs, et aux activités du Centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne, CIRM, université de Lausanne, puis valorisation des expériences acquises pour adapter et renforcer l'interface entre la recherche et le Parc. 14.b Promotion de la recherche appliquée dans le Parc par des réseaux de compétences et un accueil favorable aux sollicitations (travaux de recherche et formations). Valorisation des travaux de recherche sur le site internet et dans les médias du Parc.	14.1 Evolution des échanges avec les instituts de recherche	

6. Conclusion et positionnement

6.1 Mise en œuvre des objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques se déduisent des enjeux spécifiques et couvrent le cadre général des activités durant les dix ans de la phase opérationnelle. Ils correspondent aux axes et objectifs fixés pour un parc naturel régional par l'OParcs et par le cadre des objectifs de l'OFEV. {voir chapitre 5} Dans le tableau ci-dessous, ils sont présentés par axe stratégique (OFEV) comme figuré dans le contrat de parc. {voir chapitre 2} La stratégie de mise en œuvre de ces objectifs est décrite dans le chapitre précédent, les projets et prestations qui en découlent dans les plans de gestion à 4 ans, dont le plan de gestion 2020-2024 en cours.

1	Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage
	Valoriser, préserver et développer la qualité du paysage, des patrimoines construits et des traditions vivantes
	Valoriser, préserver et développer une biodiversité résiliente et de qualité
2	Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable
	Promouvoir une agriculture familiale, économiquement viable, écologiquement durable et garante d'un paysage ouvert et diversifié
	Diversifier et renforcer l'offre touristique durable
	Valoriser les différentes fonctions de la forêt ; renforcer la filière régionale du bois et sa durabilité
	Développer et promouvoir les produits spécifiques et les entreprises partenaires du Parc
	Promouvoir des politiques énergétiques durables
	Promouvoir des politiques de mobilité durables
3	Sensibilisation du public et éducation à l'environnement
	Sensibiliser le public et les écoliers au développement durable et à la qualité des patrimoines naturels et culturels du Parc
4	Garantie à long terme
	Donner de la visibilité au Parc et favoriser son appropriation par les acteurs locaux
	Promouvoir les missions du Parc dans l'organisation du territoire
	Garantir une gestion efficace, participative et transparente du Parc, impliquant la responsabilité stratégique des communes
	Prendre en compte l'urgence climatique (objectif transversal)

6.2 Positionnement du Parc

6.2.1 Positionnement général

Ce positionnement se détermine en fonction du double facteur endogène (la population du Parc) et exogène (les marchés extérieurs au Parc) auquel on peut joindre une population allogène (résidents secondaires dans le Parc). La démarche se résume ainsi : le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, un espace à vivre et à partager.

Un espace à vivre : on se situe sur le territoire du Parc (marketing endogène) avec la gestion des attentes des divers acteurs et publics locaux, avec leurs craintes et le besoin de justifier ou de prouver l'utilité et l'efficacité du Parc. Il s'agit d'intégrer aux missions de base du Parc (cf. les quatre axes stratégiques définis par l'OFEV) diverses missions complémentaires : préservation de la vitalité du tissu social, l'amélioration de la qualité de vie de la population, le maintien d'une identité culturelle, la coopération entre la Gruyère et le Pays-d'Enhaut (plus largement transversalité du projet Fribourg – Vaud – Berne). Le Parc se positionne en premier lieu au service de sa population dans son territoire en affirmant sa volonté de placer, au centre de son projet, l'être humain dans un cadre préservé. Le capital social et culturel du territoire en est sa singularité. Ces éléments, issus des activités passées et présentes, se reflètent dans le paysage : des produits agricoles reconnus, des patrimoines vivants, des traditions respectées. Le Parc doit renforcer l'identification de la population à ce territoire et sa diversité, circulation et échanges transversaux multiples, découvertes mutuelles, collaborations intersectorielles. *Un espace à vivre, à aimer et auquel s'identifier.* Cette affirmation devient un positionnement, un ferment pour la préservation de la biodiversité, des patrimoines, des paysages et pour le développement durable du Parc par et pour ses habitants.

Un espace à partager : on prolonge le positionnement endogène par une volonté de partage d'un territoire respecté et préservé en se situant dans un marketing plus classique de produits avec présence de marchés identifiables. Le Parc se positionne alors en termes d'ouverture et d'accueil comme reflet de l'attachement et de l'identification à ce territoire : des paysages issus d'activités vivantes desquelles naissent des produits typiques. Un tourisme durable et inventif se profilera en vecteur de cette rencontre sans négliger l'expérience par la découverte du paysage, de l'espace naturel, du patrimoine bâti, de la population, des traditions. Le Parc comme plateforme du partage pour mettre en résonance les initiatives locales et les visiteurs. Accessible des centres urbains de l'Arc lémanique et du Plateau suisse, le Parc veut renforcer la proximité entre visiteurs et habitants, tourisme et nature, paysages et produits du terroir.

Sur le positionnement du Parc consulter l'enquête réalisée pour l'évaluation de la charte et présentée en annexe de cette dernière.

6.2.2 Originalité du Parc

Argument clé

Le Parc forme un ensemble représentatif des Préalpes calcaires, de moyenne montagne aux valeurs paysagères et naturelles reconnues et significatives à l'échelle nationale. Il est le berceau d'une civilisation fromagère dont témoignent encore aujourd'hui l'agriculture et ses produits, le patrimoine bâti, la qualité des paysages et les arts populaires. Le territoire se distingue par les fortes composantes historico-culturelles de ses paysages. Son logo représentant une bosse de tavillons prêts à la pose en résume l'originalité et le positionnement. En forçant le trait, on pourrait aller jusqu'à parler du Parc des tavillons.

Une situation géographique privilégiée

Situé sur les cantons de Fribourg (avec un village bernois) et Vaud, le territoire du Parc est à la fois proche de l'arc lémanique et des villes du plateau Suisse. Aisément accessible par les transports publics, il forme un ensemble particulièrement bien situé entre Bulle, Gstaad, Montreux – Vevey et Aigle, une montagne de proximité pour des bassins de populations urbaines importants. Articulé entre les vallées de la Jogne et de l'Intyamon, le Pays-d'Enhaut et le Massif des Rochers-de-Naye, ce territoire compose une zone de moyenne montagne représentative des Alpes calcaires septentrionales et plus particulièrement des Préalpes.

Des patrimoines naturels préservés : biotopes et géotopes

De remarquables biotopes et géotopes témoignent de zones préservées et privilégiées pour une faune et une flore riches et variées. Présence des réserves *Pro Natura* du Vanil Noir, de la Pierreuse et de la vallée de l'Étivaz. Le Parc abrite de nombreuses espèces animales et végétales prioritaires au niveau national et représente un ensemble remarquable de surfaces de valeur biologique particulière, pour la plupart protégées, qui en fait un réservoir important de l'infrastructure écologique des cantons de Fribourg et Vaud un positionnement en soi.

Des paysages variés : reflets naturels et des activités humaines

Le territoire est marqué par une succession de paysages d'une qualité remarquable, attestée par les inventaires nationaux et cantonaux, entre les vallées, les prairies de l'agriculture de montagne, les forêts et les alpages. Cette diversité paysagère, sur un socle géomorphologique et naturel particulier, est le reflet de siècles d'activités humaines. L'économie alpestre a façonné le paysage en ouvrant les alpages, modelant les milieux bâtis et les voies de communication.

Des patrimoines bâtis : traces de l'histoire

Des ensembles architecturaux, remarquables témoins de l'histoire du territoire : de l'architecture religieuse (Chartreuse de la Valsainte, site clunisien de Rougemont, chapelles gruériennes, ville de Gruyères. Village de Jaun) à l'héritage architectural lié à l'économie alpestre (chalets d'alpage couverts de tavillons, bâtiments villageois prestigieux, ponts), de l'histoire du tourisme entre hôtels historiques et chemins de fers.

Des traditions vivantes

La vivacité des fêtes et manifestations témoigne de l'attachement de la population à des traditions vivantes (Bénichon, Désalpes). La transmission entre générations de savoir-faire (papiers découpés, tavillonnage, etc.), de l'usage d'une langue (le patois franco-provençal et dialectes alémaniques) sont autant d'éléments singuliers. La gastronomie issue des produits locaux tient une place importante.

Synthèse

Le Parc se singularise par son économie alpestre (tavillons), ses paysages diversifiés et variés, ses espèces animales et végétales phares (aigle, tarier des prés, tétras lyre, etc.), la richesse de son patrimoine bâti et la vivacité de ses traditions (fête, culture).

7. Organe responsable et structure d'organisation du Parc

7.1 Historique de l'organe responsable

L'organe responsable du Parc n'a subi que très peu de changements ou modifications durant la charte 2012 – 2021 (voir pour l'historique *Territoire et fonctionnement, charte 2012 – 2021*, pages 130 -133). En 2019, les communes candidates à l'adhésion au Parc (Corbeyrier, Gruyères, Jaun, Saanen pour Abländschen) ont été intégrées à l'organe responsable (conseil, commissions, groupes de projet).

L'organe responsable et la structure d'organisation du Parc fait l'objet des indicateurs spécifiques 13.1.1, 13.1.2 et 13.2.1 de l'évaluation de la charte 2012-2021.

7.2 Forme juridique

L'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut a été fondée le 16 février 2006 par les communes de Charmey, Château-d'Œx, Haut-Intyamon et Rossinière au sens des articles 60 et suivants du *Code civil suisse*. Ses membres sont aussi bien des communes que des privés, des entreprises ou des associations. Son but général : *Dans le cadre des législations fédérale et cantonales, l'association a pour buts la création et la gestion d'un parc naturel régional, afin de favoriser l'essor économique et social des communes membres dans le respect d'un développement durable.* (Statuts, Art.3, a). Sous le contrôle et l'animation des communes fondatrices, l'association est largement ouverte aux partenaires (milieux économiques, agriculture, tourisme, environnement, communes voisines) et aux acteurs locaux intéressés (à titre individuel ou en tant qu'organisations).

La participation des communes membres à l'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut est garantie par les statuts. Un représentant de chaque commune membre (désigné par l'exécutif communal) siège au conseil du Parc. Un représentant de chaque région (désigné par les membres du conseil du Parc qui représentent les communes de cette région) du Parc siège au comité.

Au sein du conseil, la majorité est assurée aux communes par la composition de cet organe (une adaptation des statuts est prévue en 2022 avec l'intégration des nouvelles communes). Le pouvoir de décision des communes au sein du comité (9 membres au maximum) est important avec la présence minimale de quatre représentants de communes. Un système de double majorité peut être demandé par les communes lors des décisions de l'assemblée générale.

7.3 Membres

Les membres se divisent en deux catégories principales : les communes membres et les membres. Les communes membres assurent une part importante du financement et leur territoire est partiellement ou totalement intégré au Parc. Les membres se déclinent en individuels et collectifs, ils s'acquittent d'une cotisation. Dès sa fondation, l'association compte comme membres les offices du tourisme et les sociétés de développement des quatre communes fondatrices, des organisations agricoles (coopératives agricoles, économie alpestre), culturelles (musées) ainsi que diverses entreprises (MOB, hôtels-restaurants, producteurs) et des associations représentant des groupes d'intérêt (chasseurs, *Pro Natura*).

Dans la gestion des membres de l'association et au vu de la forte participation locale, divers types de membres sont proposés : couples, entreprises, etc.

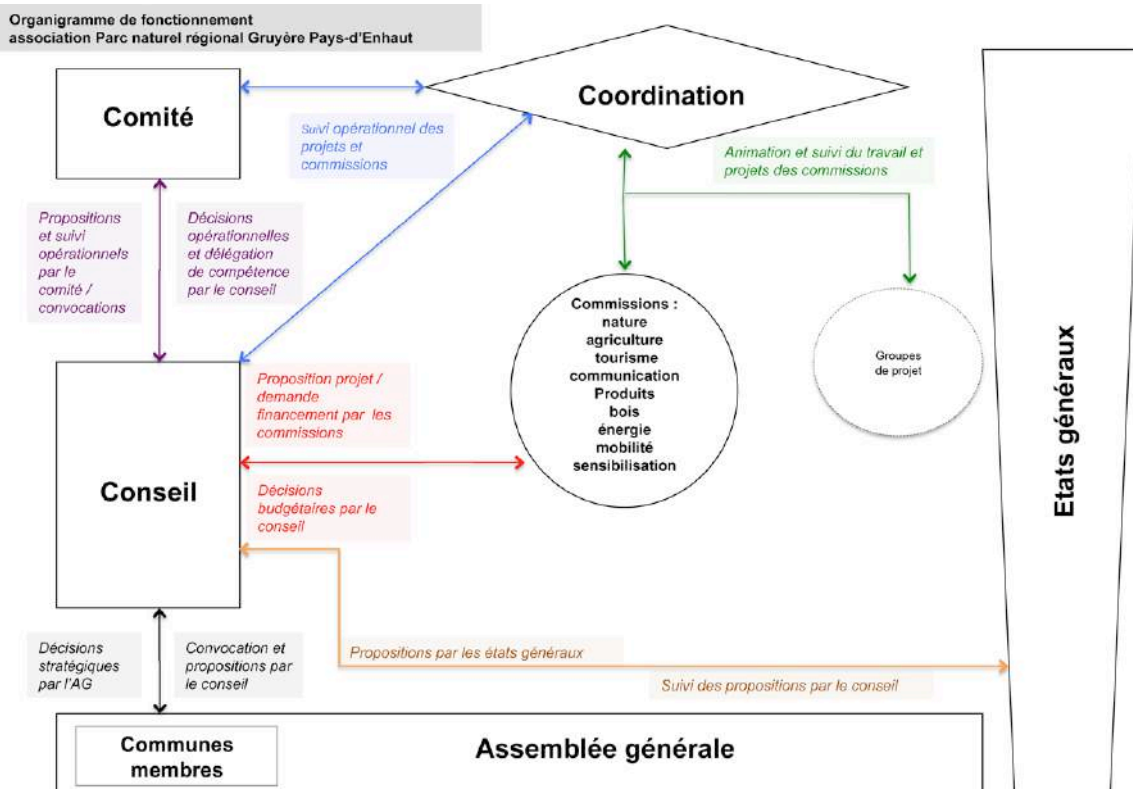
Membres de l'association par catégorie, état en fin décembre 2020

Catégorie	Nombre	Proportion [%]
Communes du Parc	17	2.2
Membres individuels	291	38.6
Membres couples	322	42.8
Entreprises	81	10.7
Membres collectifs	41	5.7
TOTAL	752	100

7.4 Tâches et rôles des différents organes

Conformément aux statuts (art. 13), les organes de l'association sont :

- Les états généraux, auxquels sont invitées toutes les personnes impliquées dans les actions du Parc. Ils fonctionnent comme un forum participatif sans pouvoir décisionnel, mais avec possibilité de déposer des propositions. Ils sont complétés par le forum des communes et des forums participatifs sectoriels, tourisme, agriculture et forêt, mais aussi par des nouveaux forums biennaux dans la filière bois, l'énergie et la mobilité.
- L'assemblée générale, composée de tous les membres de l'association. Elle est le pouvoir suprême de l'association dont elle approuve la politique générale.
- Le conseil du Parc, l'organe délibératif. Il décide de la mise en œuvre des projets et assume la responsabilité de la gestion et des finances de l'association.
- Le comité, l'organe exécutif. Il règle les affaires courantes et assume le suivi des décisions du conseil du Parc.
- Les commissions et groupes de projet. Ils sont les organes opérationnels chargés du suivi de la définition et de la mise en œuvre des projets.
- La coordination. Elle assure la direction et l'administration de l'association. La coordination est composée de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs permanents du Parc.
- L'organe de révision (désigné par l'assemblée générale). Il procède au contrôle des comptes et établit un rapport annuel.



Direction stratégique : conseil et comité

Le conseil du Parc est l'organe délibératif qui décide et suit la mise en œuvre des projets et assume la responsabilité de la gestion et des finances de l'association. Il est composé des représentants des communes membres (17), des présidents des trois commissions permanentes (nature, agriculture et tourisme, élus par l'assemblée) et de 5 à 9 membres élus par l'assemblée générale. Il se réunit quatre à six fois par année. Les représentants des nouvelles communes candidates (4) sont intégrés au conseil dès 2019.

Le comité règle les affaires courantes et assume le suivi des décisions du conseil du Parc. Il est formé par le président et le vice-président, quatre représentants des régions du Parc, d'un à trois membres désignés par le conseil. Il se réunit sept à neuf fois par année.

Composition du conseil du Parc (2020)

Président

Philippe RANDIN Château-d'Œx (*)

Vice-président

Vincent GRANGIER Montbovon, (*)

Cédric BERTSCH représentant de Châtel-sur-Montsalvens

Thomas BOLLMANN représentant de Saanen (Abländschen)

Véronique BORCARD représentante de Crésuz (*)

Berthold BUCHS représentant de Jaun

Catherine BUSSARD représentante de Gruyères

Julien CHARRIÈRE représentant de Val-de-Charmey

Suzanne COSANDEY représentante de Grandvillard

Véronique DEY représentante de Bas-Intyamon (*)

Flourentzos FLOURENTZOU Glion

Bernard FRAGNIÈRE Lessoc

Gretel GINIER représentante d'Ormonts-Dessous

Nicolas HAIMOZ représentant Haut-Intyamon

Claude HENCHOZ Château-d'Œx (*)

Stéphane HENCHOZ représentant de Château-d'Œx

Sonia LANG représentante de Rougemont

Jean-Samuel MARMILLOD coopérative de L'Étivaz Rossinière

Annik MORIER-GENOUD représentante de Villeneuve

Laura PAPAUX présidente de la commission agriculture Cerniat

Nicolas PASQUIER représentant Pro Natura Bulle

Igor RINALDI représentant de Veytaux

Barbara SCHOPFER représentante de Rossinière (*)

Roxane STOOS présidente de la commission nature Charmey

Monique TSCHUMI représentante de Corbeyrier

Fanny VIDALE Les Sciernes-d'Albeuve

Martin VON DER AA Villeneuve (*)

Caleb WALTHER représentant de Montreux (*)

(*) membres du comité

Direction exécutive et administrative : coordination

La coordination est l'organe permanent, professionnel et exécutif de l'association qui centralise et coordonne les compétences. Les deux coordinateurs assurent la direction exécutive et administrative de l'association.

La coordination est composée en plus des coordinateurs de deux postes administration, de chefs de projet (selon les domaines d'action) et de collaborateurs. D'autre part, elle est étoffée par des mandats spécifiques confiés à divers spécialistes (selon les besoins des groupes de projet). L'association est reconnue comme établissement d'affectation prioritaire pour le service civil et peut à ce titre engager des civilistes ; elle engage régulièrement des stagiaires universitaires, elle étudie la possibilité de devenir entreprise formatrice avec l'engagement d'un/e apprenti/e de commerce. La coordination additionne des compétences et des qualifications diverses aptes à lui permettre de diriger le projet.

Composition de la coordination

La coordination évolue avec une dizaine de personnes fixes avec des renforts réguliers (civilistes et/ou stagiaires). La coordination correspond en équivalent plein temps à environ 9 plein temps, ce qui lui permet d'assumer la gestion globale du Parc.

Nom	Prénom	Fonction	Qualification	Equivalent plein temps
Margot	François	Coordinateur en charge de la gestion, des domaines paysage, biodiversité, énergie et mobilité, produits.	Ingénieur agronome EPFZ	80%
Rudaz	Patrick	Coordinateur en charge de la gestion, des domaines tourisme, produits, sensibilisation et communication.	Rédacteur RP (journaliste)	80%
Baechler	Yves	Collaborateur développement durable	Technicien en transports	80%
Clément	Bruno	Chef de projet paysage, développement durable et sensibilisation	Géographe (master)	80%
Crausaz	Baptiste	Collaborateur tourisme et sensibilisation	Géographe (master)	60%
Gallot-Lavallée	Marie	Cheffe de projet nature et paysage	Biologiste (master)	60%
Grangier	Christelle	Cheffe de projet communication	Rédactrice et conceptrice web	80%
Liardet	Florent	Chef de projet tourisme et sensibilisation	Diplômé en tourisme (master)	80%
Megali	Lea	Cheffe de projet en agriculture et biodiversité	Biologiste (master)	80%
Overney	Sophie	Assistante administrative et comptabilité	Employée de commerce	80%
Cindy	Ramel	Cheffe de projet biodiversité et SIG	Biologiste (master)	60%
Rosat	Caroline	Collaboratrice produits	Technicienne en agroalimentaire	70%
Yersin	Méline	Collaboratrice administration	Employée de commerce	20%

7.5 Ancrage et acceptation du Parc

L'association a compté, dès sa fondation, un nombre important de membres individuels soutenant le projet de Parc. A ce titre, la fondation de l'association le 16 février 2006 à Rossinière, avec 120 personnes présentes, est un moment fort de cette acceptation de la population dont tous les participants se souviennent. La participation active d'habitants et de partenaires dans des commissions et groupes de travail représente près de 250 acteurs en moyenne annuellement.

Une lettre d'information interne (*Objectif Parc*), destinée à tous ceux qui dans le territoire participent de près ou de loin à sa réalisation, est envoyée quatre fois par année à près de 2'000 personnes. Cela indique assez clairement la présence d'une volonté de maintenir un parc dans ces régions.

Sur l'acceptation du Parc consulter l'enquête réalisée pour l'évaluation de la charte et présentée en annexe de cette dernière.

8. Planification

8.1. Finance : Investissements par mission		
Investissement moyen annuel par mission et objectif stratégique (base plan de gestion 20-24)	en CHF	en %
Mission I : Préservation et valorisation de la nature et du paysage		
1. Valoriser, préserver et développer la qualité du paysage, des patrimoines construits et des traditions vivantes	155 000	10%
2. Valoriser, préserver et développer une biodiversité résiliente et de qualité	210 000	13%
Total Mission I	365 000	22%
Mission II : Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable		
3. Promouvoir une agriculture familiale, économiquement viable, écologiquement durable et garante d'un paysage ouvert et diversifié	90 000	6%
4. Diversifier et renforcer l'offre touristique durable	155 000	10%
5. Valoriser les différentes fonctions de la forêt ; renforcer la filière régionale du bois et sa durabilité	30 000	2%
6. Développer et promouvoir les produits spécifiques et les entreprises partenaires du Parc	125 000	8%
7. Promouvoir des politiques énergétiques durables	50 000	3%
8. Promouvoir des politiques de mobilité durables	70 000	4%
Total Mission II	520 000	32%
Mission III : Sensibilisation et éducation à l'environnement		
9. Sensibiliser le public et les écoliers au développement durable et à la qualité des patrimoines naturels et culturels du Parc	160 000	10%
Total Mission III	160 000	10%
Mission IV : Garantie à long terme		
10. Donner de la visibilité au Parc et favoriser son appropriation par les acteurs locaux	170 000	10%
11. Promouvoir les missions du Parc dans l'organisation du territoire	60 000	4%
12. Garantir une gestion efficace, participative et transparente du Parc, impliquant la responsabilité stratégique des communes	355 000	22%
Total Mission IV	585 000	36%
Objectif transversal climat		
13. Prendre en compte l'urgence climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement)		
Totaux	1 630 000	100%

9. Contrôle des résultats

L'évaluation de la phase opérationnelle est prévue en fin de phase, en 2029, en fonction des indicateurs standards de l'OFEV et des indicateurs spécifiques définis dans le plan de gestion 2022-2031, sur la base de données collectées annuellement ou disponibles/récoltées en fin de périodes.

La législation sur les parcs, les plans directeurs cantonaux, les objectifs stratégiques du Parc et les plans de gestion à 10 ans et à 4 ou 5 ans en déterminent le cadre. La description des caractéristiques du territoire et les instruments de monitoring et de controlling mis en place en définissent les données de référence.

Le contrôle des résultats est défini dans les fiches de projets des plans de gestion à 4 ou 5 ans. Il donnera lieu :

- au rapport annuel du Parc (avec les comptes)
- à des rapports par projet, établis selon le rythme propre à chacun
- périodiquement, aux évaluations intermédiaires et à l'évaluation finale de la phase opérationnelle.

Le suivi continu (rapport annuel et suivi des projets) pose en particulier les bases de la vérification de l'efficacité (quelle est la relation entre les moyens mobilisés, les mesures mises en œuvre et les résultats obtenus ?) et de l'efficacités (est-ce que les objectifs formulés sont en voie d'être atteints ? quelles sont les difficultés rencontrées ?). Il est réalisé par la coordination du Parc et les groupes de projets et mis en discussion au sein du comité et de la structure associative (commissions pour les rapports par projet, conseil et assemblée pour le rapport annuel).

Le bilan des phases de gestion de 4 ou 5 ans, lors de la préparation de la phase suivante constitue une évaluation intermédiaire. Elle consiste à vérifier l'efficacité du projet sur la base des résultats obtenus (selon les indicateurs fixés dans la convention *RPT*) et permet une première appréciation de l'adéquation entre les résultats et les objectifs fixés, sur la base des indicateurs (efficacité), voire de vérifier que les objectifs fixés restent pertinents par rapport au contexte (pertinence et utilité). Compte tenu de la nature des parcs naturels régionaux, une attention particulière sera mise déjà lors de ces évaluations intermédiaires à la vérification de la cohérence. Est-ce que les moyens mis en œuvre par le Parc et ses partenaires sont proportionnés aux stratégies et objectifs tels que définis ? Est-ce que les actions mises en place se complètent ou est-ce que certaines se contredisent ? Est-ce que les stratégies et les objectifs du Parc sont en concordance avec les autres politiques publiques mises en œuvre dans le territoire ? Les évaluations intermédiaires sont également réalisées par la coordination et la structure associative, mais en concertation avec les cantons et les communes. Elles constituent une base de la négociation de la convention programme discutée avec l'OFEV.

L'évaluation de la phase opérationnelle est prévue en fin de phase, soit au début de la troisième convention programme (2029). Elle sera réalisée sur la base des données des rapports d'activités et du suivi des projets, des évaluations intermédiaires, des indicateurs et autres appréciations qualitatives de l'évolution du territoire et de l'avis des protagonistes. Il est en effet souhaité qu'elle implique activement les communes et autres partenaires concernés. La planification de l'évaluation de la charte fera l'objet de compléments spécifiques intégrés dans les futurs plans de gestion à 4 ans.